



# **Regards croisés**

## **N° 41**

# **De l'alternance politique d'hier aux élections de 2023 : une épreuve pour un renouveau en République Démocratique du Congo ?**

ISBN : 978-2-493862-02-0

EAN : 9782493862020

Les Éditions de Pole Institute, 2023

## **POLE INSTITUTE**

### **Pole Institute est un Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs.**

Son siège est basé à Goma, à l'Est de la RDC. Il est né du défi que s'est imposé un groupe de personnes du Nord et du Sud-Kivu (RDC) de croiser leurs regards dans un contexte de crise émaillé de beaucoup d'événements malheureux, caractérisés par des cycles de violences, de pauvreté, de mauvaise gouvernance, et d'insécurité.

En conséquence, **Pole Institute** se veut un espace de :

- analyse et recherche autour des grands défis locaux et leurs implications nationales, régionales et internationales (pauvreté exacerbée, violences sociales, fractures ethniques, absence de repères, culture de l'impunité, etc.) ;
- analyse et renforcement des stratégies de survie des populations dans un contexte de guerre et de crise prolongée ;
- analyse des économies de guerre pour dégager des pistes de renforcement des populations locales et de leurs activités économiques ;
- recherche-action-lobbying en partenariat avec des organismes locaux, régionaux et internationaux.

#### **Finalité et but :**

Faire évoluer des sociétés dignes et non exclusives dans lesquelles agissent des personnes et des peuples libres en vue de contribuer à :

- la construction d'une SOCIÉTÉ dans laquelle chacun trouve sa place et redécouvre l'autre par le développement d'une culture de négociation permanente et l'identification des valeurs positives communes ;
- la formation d'un type nouveau de PERSONNE indépendante d'esprit enracinée dans son identité tout en étant ouverte au monde.

#### **Politique :**

- Initier, développer, renforcer et vulgariser les idées avant-gardistes en matière de paix, de reconstruction et de cohabitation des populations vivant en zones de crise.
- Initier l'émergence d'une culture de négociation (contre une culture de la mort) basée sur les intérêts des uns et des autres.

#### **Regards Croisés**

Editeur responsable : Pole Institute  
Directeur de publication : Nene Morisho Mwana Biningo  
Rédacteur en chef : Nene Morisho Mwana Biningo

**Comité de rédaction** : - Nene Morisho Mwana Biningo  
- Jean-Pierre Kabirigi  
- Innocent Mpoze  
- Eugène Lubula

Pole Institute  
Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I  
Ville de Goma / Nord-Kivu  
B.P. 72 Goma (RDC) / B.P. 355 Gisenyi (Rwanda)  
Tél.: (00243) 99 28 44 352  
Web site: [www.pole-institute.org](http://www.pole-institute.org)  
E-mail : [poleinst@pole-institute.org](mailto:poleinst@pole-institute.org), [poleinst@free.fr](mailto:poleinst@free.fr)

© Les Éditions de Pole Institute, 2023

ISBN : 978-2-493862-02-0

EAN : 9782493862020

Numéro de Dépôt Légal : 11.12.23.31 du deuxième semestre 2023

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays

## **Les contributeurs**

**Nene Morisho Mwana Biningo**

*Coordinateur de Pole Institute*

**Mumbere E. Lubula**

*Directeur de recherche de Pole Institute*

**Phidias A. Senge-Milemba**

*Professeur à l'Université de Goma et chercheur à Pole Institute*

**Muhamed-Fabien Abdoul-Masilya**

*Chercheur à Pole Institute*

**Mumbere E. Lubula**

*Chercheur à Pole Institute*

**Ebilga Sikiri**

*Chercheuse à Pole Institute*

**Minane Mpore Matthieu-Gloire**

*Chercheur à Pole Institute*

**Innocent Mpoze**

*Chercheur à Pole Institute*

**Ulimwengu Biregeya Bernardin**

*Enseignant et chercheur à l'Université Catholique la Sapiientia de Goma*

**Chouaibou MBOUOMBOUO**

*Université de Dschang-Cameroun*

**Fidèle Muanda Mikiama**

*Membre de Pole Institute*

**Gahagamo Bahati Gloire**

*Assistant à l'Université de Goma*

**Emmanuel Luvu**

*Diplômé en Philosophie à l'UOB, l'auteur est un chercheur indépendant*

# Sommaire

Les contributeurs .....	3
Sommaire.....	5
Editorial .....	6
Au-delà des élections : pour une analyse globale de la société et du politique congolais.....	11
Ethnicisme et fétichisme : essai sur la problématique de la gouvernance rotative au Nord-Kivu.....	13
Front préélectoral et affronts politiques au microscope en RD Congo.....	31
L’ONU et les élections en République démocratique du Congo (2006-2011) : quelle leçon pour les échéances à venir ? .....	47
La Province du Nord-Kivu face aux vellétés de scission .....	65
Du lancement du processus électoral à la tenue des élections : leçons et orientations pour une organisation sereine .....	89
La démocratie représentative à l’épreuve du troc électoral en ville de Beni	91
Processus électoral 2023 en République démocratique du Congo : défis à relever et opportunités à saisir .....	113
Identification et enrôlement des électeurs dans la ville de Goma : dérives organisationnelles et risques subséquents.....	125
Acteurs politiques congolais en quête d’alternance démocratique : Quelle leçon tirée des élections de 2018 ? .....	149
Le jour baisse et, le soir approche : décembre 2023, des élections qui n’augurent pas la clarté.....	173
Processus électoral en République démocratique du Congo et préfiguration des crises post élections de décembre 2023.....	191



## Editorial

*Par Morisho Mwana Biningo Nene*  
*Coordinateur de Pole Institute*

Après les élections de décembre 2018 et la passation pacifique du pouvoir en janvier 2019, un nouveau processus a été lancé fixant le cap vers les élections de décembre 2023. Malgré la volonté apparente et les promesses de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) à organiser des élections paisibles et crédibles, de nombreuses questions sont restées en suspens : le pays est-il politiquement et financièrement prêt pour organiser ces élections ? On se demande si ces élections en prévision seront réellement organisées de sorte que le pouvoir politique qu'elles produiront puissent travailler pour l'intérêt de tous les Congolais et leur générer la joie de vivre dans leur pays. Quel sera le Congo d'après les élections de décembre 2023 ? Que pense la population du processus électoral en cours ? Ces questions, ayant été objet des analyses des contextes de notre institut de recherche action participative pendant cette période, nous ont inspiré d'intéresser tout autant le grand public. Pole Institute est en effet persuadé que la possibilité des élections calmes et sereines dépend surtout de la capacité des Congolais à puiser en eux des énergies de foi en leur pouvoir d'être le souverain primaire et, en optant pour le choix des dirigeants sur la base du rêve qu'ils entretiennent pour le futur de leur pays. Tel est le pari de ce numéro que nous vous offrons pour lecture.

D'entrée de jeu, Innocent Mpoze et Lubula Mumbere Eugène ouvrent le numéro en procédant par une lecture critique de la demande de la gouvernance rotative au Nord-Kivu en l'inscrivant dans la logique ethniciste et fétichiste qui anime l'action politique contemporaine en RDC. C'est à cela que nous convie aussi Phidias Ahadi Senge-Milemba en conceptualisant ce qu'il appelle « acteurs politiques poids lourds et poids légers » à partir des affronts politiques qu'il considère comme

étant la réalité structurante de la vie politique post-indépendante en République démocratique du Congo. Partant d'une analyse de l'appui de l'Organisation des Nations Unies aux processus électoraux en République démocratique du Congo, ici présentée comme la macro-organisation chargée de promouvoir et protéger la jouissance de tous les droits de l'homme pour tous, Chouaibou Mbouombou propose de questionner les leçons tirées des contributions de cette organisation internationale pour une bonne préparation et une organisation apaisée des échéances en cours. Face à la menace de scission de temps en temps brandie par certains fils et filles du Nord-Kivu suite à des frustrations d'une gouvernance non consensuelle, Ulimwengu Biregeya Bernardin en analyse les causes et les évidences tout en proposant au même moment la gouvernance rotative, voire par quotas formalisés et par participation rotative, comme voie du futur.

Matthieu Mpore présente les résultats d'une enquête réalisée dans la ville de Beni sur la perception populaire du troc électoral. Bien que conscients des effets de cette pratique, les habitants de cette ville y prennent part. Cela pour deux raisons : la pauvreté des masses et le manque de confiance dans les institutions du pays. Fidèle Muanda poursuit en présentant quatre grands défis qu'il convient de relever pour que le processus électoral en cours profite à la culture démocratique en RDC. Il s'agit de : la méfiance grandissante de l'opposition sur la crédibilité du processus en cours, la fiabilité du fichier électoral non audité par une firme consensuelle, la nécessité de convaincre l'électorat déçu par une classe politique népotiste et tribaliste et, la maîtrise de la population de plus en plus préparée à plonger dans un nationalisme relativement intégriste. Le même exercice constitue la base du papier présenté par Ebilga Sikiri et Muhamed-Fabien Abdoul-Masilya qui, analysent le déroulement des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs organisées en ville de Goma et, en présentent les vices ainsi que leurs conséquences sur le processus électoral courant. Dans la même visée, Gahamano Bahati Gloire fait un regard rétrospectif des stratégies adoptées par les politiques congolais pour clôturer le processus de 2018 et, ayant débouché sur l'alternance politique négociée dont les effets pè-



sent lourd sur les épaules des Congolais aujourd'hui. Pour sa part, Emmanuel Luvu s'intéresse aux dérives pré-électorales susceptibles d'entraver une bonne organisation et la transparence de ces élections en cours. Le même esprit est au cœur du papier de Muhamed-Fabien Abdoul-Masilya qui en fait un portrait susceptible d'exposer le pays à des crises postélectorales.

Tel est le condensé que ce numéro 41 de notre *Revue Regards Croisés* propose à l'observation critique du public tout en espérant qu'il contribue à nourrir les débats pour que le processus en cours soit une chance de vie pour notre chère patrie, la République démocratique du Congo. Vous souhaitant une bonne lecture, je voudrais par ailleurs exprimer ma gratitude aux auteurs pour toutes les contributions à ce numéro.

Goma, le 06 Décembre 2023



# **I**

## **Au-delà des élections : pour une analyse globale de la société et du politique congolais**



# Ethnicisme et fétichisme : essai sur la problématique de la gouvernance rotative au Nord-Kivu

Par Innocent Mpoze<sup>1</sup> et Mumbere E. Lubula<sup>2</sup>

*« En refusant l'humanité à ceux qui apparaissent comme les plus « sauvages » ou « barbares » de ses représentants, on ne fait que leur emprunter une de leurs attitudes typiques. Le barbare, c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie. »*

Claude Lévi-Strauss

**Résumé :** Cet article analyse la demande de la gouvernance rotative exigée et soutenue par certains élus de la province du Nord-Kivu. En analysant cette demande de la gouvernance rotative au Nord-Kivu, l'étude en présente d'abord ses dimensions de fond et, soutient ensuite que dans sa conception même, cette question de gouvernance rotative ne relève que de l'éthnicisme et du fétichisme politiques. Le papier plaide enfin pour une approche cosmétique de l'intégration provinciale comme voie pour sauver le Nord-Kivu contre les esprits communautaristes et le fétichisme politique ambiants.

**Mots-clés :** Gouvernance rotative, ethnicisme, fétichisme, Nord-Kivu

## Introduction

Le 18 Février 2006, la nouvelle Constitution de La République démocratique du Congo (RDC) a été promulguée, marquant ainsi l'avènement de la Troisième République. Celle-ci a entraîné des réformes politiques profondes dans tous les domaines de la vie nationale, notamment la réorganisation de l'administration territoriale désormais basée sur la décentralisation, l'un des principes de la bonne gouvernance (Mbusa-Nyamwisi, 2008). Cette disposition légale a changé les statuts

---

<sup>1</sup> Chercheur à Pole Institute.

<sup>2</sup> Directeur de recherche de Pole Institute.

des provinces en leur conférant des responsabilités propres à elles <sup>3</sup> et une certaine parcelle de pouvoir des décisions tout en séparant les matières compétentes du Pouvoir central de celles des niveaux provinciaux conformément aux articles 202, 203 et 204 de cette Constitution. L'ambition poursuivie est de rendre davantage effective la gouvernance locale notamment en rapprochant les décideurs politiques de leurs administrés.

Malheureusement, la difficile intégration interethnique a tourné cette ambition en un redoutable poison pour la société congolaise, comme c'était jadis le cas au matin de l'indépendance.<sup>4</sup> Pour la participation de toutes les communautés ethniques à la gestion de la province, il est habituel, sans qu'aucun texte légal ne le sous-tende, de veiller à la représentation ethnique. Tel est le cas de la Province du Nord-Kivu où la formation des gouvernements se fait selon ce principe sélectif et inclusif depuis le début de 3<sup>ème</sup> république. En 2020, trois députés provinciaux du Nord-Kivu, à savoir Alexis Bahunga, Prince Kihangi, et Ngaruye Muhozi<sup>5</sup> ont soulevé le débat sur la gestion rotative, par territoire, de la province du Nord-Kivu pour en éviter la dislocation (Kihangi et al., 2020). La visée est de permettre par mandat, une compétition intra-territoire des candidats gouverneurs à chaque cycle électoral. A s'en tenir à leur réclamation, il n'est pas admissible que le gouverneur de province vienne de l'ethnie Nande depuis la première législature de la 3<sup>ème</sup> république en 2007, même si le mode de sa désignation est démocratique.<sup>6</sup>

---

<sup>3</sup> Depuis 2006, les Gouverneurs des provinces sont désormais élus par les assemblées provinciales, les membres de celles-ci étant eux-mêmes élus par suffrage direct par la population.

<sup>4</sup> Au lendemain de l'indépendance, l'histoire nous apprend que le pays a été à feu et à sang car le vivre-ensemble était difficile à garantir. Malu-Malu (2002 : 130), par exemple, note que les sécessions katangaise et kasaienne ont leur racine dans le fait que Moïse Tchombe pour le compte du Haut-Katanga et Albert Kalonji pour le compte du Sud-Kasaï avaient été oubliés par le Premier Ministre lors de la composition du premier gouvernement central du Congo

<sup>5</sup> Respectivement ils sont élus de Masisi, Walikale et de Rutshuru.

<sup>6</sup> D'après la constitution de la RDC, le gouverneur de province est en effet élu au suffrage indirect par l'assemblée provinciale. Ce qui fait que l'ethnie majoritaire qui, en toute logique est la plus représentée à l'assemblée, est généralement celle dont émane le Gouverneur. Les autres ethnies sont ainsi frustrées de ne pouvoir espérer produire un gouverneur.

Cette revendication permet de formuler deux observations. D'une part, la présence à la tête de la province d'un gouverneur issue d'une même ethnie est frustrante et dégradante pour les autres ethnies et ; implique l'ignorance des éventuelles compétences politico-administratives présentes dans les autres communautés ethniques pour gérer la province. D'autre part, la formule tacite de la gouvernance rotative de la province, pour autant qu'elle condamne les autres ethnies à des positions de subordination, est insuffisante comme, par rapport au budget provinciale, elle ignore la capacité contributive de chacun de six territoires constitutifs de la province. Le seul critère démographique ne suffit pas pour désigner le Gouverneur de la province.

D'approche exploratoire<sup>7</sup>, cette étude poursuit deux objectifs. Elle voudrait d'abord, saisir les dimensions de la question relative à l'exigence « de la gouvernance rotative » de la province du Nord-Kivu, et montrer, ensuite, que dans sa conception même, cette question ne relève que de l'« ethnicisme » et du « fétichisme » politiques. L'étude est constituée de quatre moments : la conceptualisation de la question sous étude, la démarche méthodologique de l'étude, la présentation de la question en étude à travers le contexte de son émergence (troisième moment) et, le moment d'une lecture contre l'institution de l'exclusion comme mode de gouvernance (quatrième moment).

## **1. Fétichisme et ethnicisme**

Dans cette partie, y sont définis les concepts du fétichisme et de l'ethnicisme. Ces concepts sont ensuite analysés sous le prisme politico-théologique en compagnie notamment de Kä Mana (2018), Eboussi Boulaga (1977) et Dussel (2008), pour le concept du fétichisme et ; avec Amselle (1999), Lévi-Strauss (1987) et Mbembe (2018) pour le concept de l'ethnicisme.

### **a. Fétichisme et instrumentalisation politique**

---

<sup>7</sup> La littérature anglo-saxonne consacre plutôt le concept « exploratory research ».

Quiconque cherche à comprendre le concept « fétichisme », y voit directement le terme « fétiche », ce dernier représentant un objet doté d'un certain pouvoir surnaturel et, faisant peur au genre humain. C'est ce que Kă Mana (2018 : 18-19) appellerait « *Bifueba* »<sup>8</sup> ou encore « *Buadi* »<sup>9</sup>. Parlant de l'expérience de son initiation vers l'âge adulte, le philosophe congolais rapporte que sa Grand-Mère l'amenait voir des masques dansants dont il avait peur de se rapprocher. Sa réaction était celle que prendrait tout enfant face à ces réalités prétendument surnaturelles. Ces masques manipulés pour faire peur aux enfants (les *Bifueba*) étaient pourtant sans aucune consistance, comparativement aux vrais masques, dotés des forces surnaturelles, les *Buadi*. Par rapport à ces danses des masques, le jeune enfant Kă Mana éprouvait une peur effroyable dont seules la persistance et la radicalité de la Grand-mère pouvaient vaincre. En fait, « un objet devient « fétiche » lorsqu'un pouvoir de signification qu'il ne contient pas en lui-même lui est attribué par l'homme, lorsque l'homme projette dans un objet quelconque un sens qui serait supposé émaner de l'objet lui-même (Kavwahirehi, 2012 : 163). S'il s'agit d'un objet doté d'un pouvoir symboliquement surnaturel et, faisant peur au genre humain, qu'est-ce à dire politiquement parlant ?

Poser cette question revient à placer une précision sur le pouvoir dont il s'agit et du sens qu'il porte et qui le porte. En fait, la spécificité de ce pouvoir n'est pas simplement de faire peur au genre humain. Ce pouvoir est en lui-même celui qui doit pourvoir et/ou plaider la force de l'homme ou servir de pont entre le genre humain et la Transcendance. A ce niveau, Dussel (2008: 30) expliciterait lorsqu'il affirme : « In the sense that thing “made by the hands of man” are idols, fetishism is similar to idolatry, as both terms refer to the making of “gods” through the imaginative control of the human being. These gods are “made,”

---

<sup>8</sup> C'est-à-dire « masque sans consistance ».

<sup>9</sup> C'est-à-dire « objet-force ».



but then are worshiped as divine, as absolute, and as the origin of all else, (...).<sup>10</sup> »

Ainsi, le fétichisme en politique est lié à l'absolutisation de la " volonté " du représentant, qui cesse de répondre, de se fonder et de se lier à la " volonté générale " de la communauté politique qu'il représente : " Ainsi je le veux, ainsi je l'ordonne ; la volonté [du gouverneur] se substitue à la raison [comme fondatrice]. Le lien fondateur entre *potestas* (le pouvoir qui doit être exercé par délégation) et *potentia* (le pouvoir du peuple lui-même) est rompu, et le premier est ainsi absolutisé, s'affirmant comme un fondement autoréflexif et autoréférentiel (Dussel, 2008 : 30-31). Vu comme tel, l'appréhension du fétichisme politique est plus radicalisée politiquement chez Eboussi Boulaga. Au-delà de l'absolutisation de la volonté du peuple, il faut le prendre pour l'écrasement du lien existant entre le *potestas* et le *potentia* ; on dirait le manque de substance.

Sur la dislocation du lien entre le *potestas* et le *potentia*, on dirait que le pouvoir ne se construit « qu'en un clientélisme liant les gens en place à des fractions de la population. En effet, étant donné que les bureaucraties politiques et militaires ont mis la main sur l'essentiel des revenus des pays, les citoyens ordinaires sont bien obligés de se faire les clients des uns ou des autres s'ils veulent être inclus dans la distribution des emplois et de menues faveurs à tous les niveaux de l'État. Toutes sortes de critères sont mobilisés, qui prennent en compte l'appartenance ethnique, la région, les fonctions économiques » (Eboussi-Boulaga et al., 2011 : 77). C'est ainsi que le pouvoir confère au politique le droit de décider du devenir de tout citoyen. Politiquement parlant, il s'agit d'abord de décider de celui qu'il convient de coopter et le conduire vers ciel du pouvoir où coulent lait et miel en abondance. Et, ensuite d'iden-

---

<sup>10</sup> « Dans le sens où les choses " faites par la main de l'homme " sont des idoles, le fétichisme est similaire à l'idolâtrie, puisque les deux termes se réfèrent à la fabrication de " dieux " par le biais du contrôle imaginatif de l'être humain. Ces dieux sont "fabriqués", mais ils sont ensuite adorés comme divins, absolus et à l'origine de tout le reste, (...) »

tifier celui qu'il convient d'enchâsser dans la fosse commune de la paupérisation sociale où se combinent quotidiennement grincements des dents et pleurs.

### **b. Ethnicisme ou négation de l'humanité plurielle**

Le concept « ethnicisme<sup>11</sup> » découle du terme « ethnie », ce dernier venant du grec *ethnos* qui veut dire peuple ou nation. *Ethnos* au pluriel étant *ethnè* pour désigner une communauté d'êtres humains qui partagent les mêmes ancêtres, divinités, cultures, langues... Cette relation entre les deux concepts, ethnie et nation, est non négligeable si bien qu'il est légitime de se demander à quel moment s'est opéré le tournant qui a exclusivement réduit le premier à la tribu et la tribalité. Pareille interrogation apparaît implicitement chez Amselle lorsqu'il affirme que « le terme « ethnie » (du grec *ethnos* : peuple, nation) est apparu récemment dans la langue française (1896) ; au XVI<sup>ème</sup> et au XVII<sup>ème</sup> siècle. Comme le fait remarquer P. Mercier [1961, 62], le terme « nation » équivalait à celui de « tribu ». L'apparition et la spécification tardives des termes « tribu » et « ethnie » conduisent d'ores et déjà à poser un problème (...), celui de la congruence entre une période historique (colonialisme et néo-colonialisme) et l'utilisation d'une certaine notion (1999 : 14). Cette précision voudrait tout simplement que « si ces termes ont acquis un usage massif, au détriment d'autres mots comme celui de "nation", c'est sans doute qu'il s'agissait de classer à part certaines sociétés en leur déniaient une qualité spécifique. Il convenait de définir les sociétés amérindiennes, africaines et asiatiques comme autres et différentes des nôtres en leur ôtant ce par quoi elles pouvaient participer d'une commune humanité.

L'ethnicisme apparaît alors comme le fait de placer l'autre dans une altérité absolue et totalement différente de l'auteur de cette prétendue classification. Il consiste, comme le souligne Lévi-Strauss (1987 : 21), à aller « souvent jusqu'à priver l'étranger de ce dernier degré de réalité en en faisant un "fantôme" ou une "apparition". Le terme « dernier

---

<sup>11</sup> Certains auteurs, à l'instar de Lévi-Strauss (1987) lui préfèrent le concept « ethnocentrisme »

degré » réfère, chez cet auteur, aux « mauvais », « singes de terre », « œufs de pou ». En fait, la question de l'ethnocentrisme suggère, d'après Amselle (1999 : 14) que l'humanité cesse aux frontières de la tribu, du groupe linguistique, parfois même du village, à tel point qu'un grand nombre de populations dites primitives se désignent d'un nom qui signifie "hommes" (ou parfois – dirons-nous avec plus de discrétion – *les bons, les excellents, les complets*), impliquant ainsi que les autres tribus, groupes ou villages ne participent pas des vertus – ou même de la nature – humaines mais sont tout au plus composés de *mauvais, de méchants, de singes de terre* ou d'*œufs de pou*.

A ce niveau les mots de Mbembe (2018) sont significatifs dans ce qu'il appelle « nanoracisme », cette forme de narcothérapie chevêche, rape-tassée, au bec puissant, arqué et pointu – le naphthalène excellence des temps d'engourdissement et de flasque paralysie, quand toute élasticité ayant été perdu, tout à l'air s'être subitement contracté. Contracture et tétanie – c'est de cela qu'il faut effectivement parler, avec leur lot de crampes, de spasmes, de rétrécissement de l'esprit – le nanoracisme est passé par là (p. 92). En fait le danger et, ce qui implicite ici, l'ennemi dont parle Carl Schmitt et, qui n'est ni un simple concurrent ou adversaire ni un rival privé que l'on pourrait haïr ou pour qui l'on éprouverait de l'antipathie. Il renvoie à un antagonisme suprême. Il est, dans son corps comme dans sa chair, celui dont il est possible de provoquer la mort physique parce qu'il nie, de manière existentielle, notre être (Mbembe, 2018 : 92). Tel est ainsi l'entendement de l'ethnisme et, une culture à quoi risque de conduire, à plus ou moins brève échéance, le discours ambiant sur la question de la gouvernance rotative au Nord-Kivu si des dispositions fermes ne sont pas prises.

## **2. Démarche méthodologique**

Cette étude est de type exploratoire et qualitative à la fois. De type exploratoire, elle opte principalement pour la « démarche déductive ». En fait, il s'agira de partir de la clarification des concepts « fétichisme » et « éthnicisme » pour ensuite vérifier la validation du lien avec la demande des élus provinciaux du Nord-Kivu, défenseurs de la gouvernance rotative de cette province. Ce processus de validation procédera,

d'une part, par une revue documentaire et, d'autre part, par quelques considérations sociales. En fait, comme le montre Paul N'Da (2015 :19), lorsqu'un travail débute par une dimension théorique et qu'il se livre dans la suite à des observations empiriques afin de vérifier la validité des spéculations théoriques, la démarche est essentiellement déductive. D'approche qualitative, l'étude voudrait ainsi comprendre la question de la gouvernance rotative dans ses dimensions profondes à partir de ces deux concepts précités.

La visée est ainsi double : d'abord ressortir les intuitions germinales cachées ou, les motivations cachées de cette demande de la gouvernance rotative et, en suite déterminer l'ampleur de la problématique ici en étude. Parlant des études de type exploratoire, Bhattacharjee (2012: 6) définit leurs objectifs en ces termes: « *Exploratory research is often conducted in new areas of inquiry, where the goals of the research are: (1) to scope out the magnitude or extent of a particular phenomenon, problem, or behavior, (2) to generate some initial ideas (or "hunches") about that phenomenon, or (3) to test the feasibility of undertaking a more extensive study regarding that phenomenon.* »<sup>12</sup> Ce qui permet d'abord de situer l'étude par rapport aux concepts du fétichisme et de l'éthnicisme

### **3. La gestion rotative de la province : entre fétichisme politique et égocentrisme ethno-culturelle**

La demande de gestion rotative au Nord Kivu peut être comprise comme une traduction de la désorientation politique des peuples du Nord Kivu, d'une part ; elle exprime de l'égocentrisme ethno-culturelle, d'autre part.

---

<sup>12</sup> " La recherche exploratoire est souvent menée dans de nouveaux domaines d'investigation, où les objectifs de la recherche sont : (1) d'évaluer l'ampleur ou l'étendue d'un phénomène, d'un problème ou d'un comportement particulier, (2) de générer quelques idées initiales (ou " intuitions ") sur ce phénomène, ou (3) de tester la faisabilité d'entreprendre une étude plus approfondie sur ce phénomène. »

**a. Demande de gouvernance rotative, une manifestation de la désorientation politique**

Au-delà d'être une matière constitutionnelle en République démocratique du Congo, la mise en œuvre décentralisation fait l'objet d'une loi organique n°08/016 du 07 octobre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces. Loin d'être exhaustive, cette disposition légale fixe les principes de base pour la libre administration des entités décentralisées. Cette disposition légale qui fixe la composition, l'organisation et le fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) porte uniquement sur la ville, la commune, le secteur ou la chefferie. Elle ignore la province qui n'y est évoquée que pour ses attributs tutélaires par rapport aux entités précitées. Et, même au sujet des ETD dont elle fait l'objet, aucune allusion n'est faite à une gouvernance rotative compte tenu des communautés ethniques qui y résident. Une revue critique de cette loi organique, notamment en ses aspects relatifs à la gestion administrative des entités décentralisées, permet de relever que le législateur, d'une part, expose certaines entités au risque d'égoïsme ethnoculturel, et, d'autre part, verse dans des incohérences hasardeuses pour le pays. Sauf pour les chefferies, le législateur y évoque la désignation des animateurs des entités par mode électorale. Très positif, il ne considère pas que les élections peuvent être source des frustrations déstabilisantes dans un contexte fort marqué par des référents identitaires et un déficit notable du sens de service public. Ces frustrations qu'implique la mise en œuvre de la démocratie, et partant celle de la décentralisation, en RDC peuvent entraîner, si l'on n'y est pas encore, une cascade d'émiettements du pays, au risque d'aboutir à des entités sinon familiales, du moins (mono)ethniques.

Dans leur motivation, les trois députés provinciaux sus-évoqués légitiment leur campagne par le fait qu'il existerait un plan de scission de la province du Nord-Kivu en deux provincettes, le Nord majoritairement habité par les Nande, et le Sud qui serait un conglomérat des Banyarwanda (Hutu et Tutsi), Hunde, Nyanga, Kumu, Tembo et Kano. En sui-

vant la même logique, le Sud, devenu provincette, poursuivrait la cascade d'émiettement jusqu'à ce que chacune des communautés ethniques qui la constituent s'érige en une nano-province ethnocentrique compte tenu l'histoire des conflits dans cette partie de la province (Rusamira, 2003). De ce point de vue, la revendication de la gouvernance rotative s'avère légitime. Elle permet qu'aucun groupe ethnique ne se sente exclu de l'appareil politico-administratif de la province et partant, conjure la menace d'émiettement.

Cependant, quelque légitime qu'elle soit, cette revendication traduit une fibre fétichiste dans le chef de l'homme politique du Nord-Kivu. En effet, en votant pour ses députés, la population, de quelque coin du Nord Kivu qu'il soit, ne lui conférerait pas le mandat d'aller chercher une position dans l'appareil de gestion pour une quelconque ethnité. Plutôt, pour cette population, le député doit plaider pour que ses préoccupations de développement et de bien-être soit traduite à travers les édits et, notamment le budget de la province ou du pays. Revendiquer autre chose, à titre individuel ou ethnique, traduit une désorientation politique par rapport à la substance du mandat reçu. A ce titre, Bourdieu (1984) a raison lorsqu'il rappelle que les fétiches politiques sont des gens, des choses, des êtres, qui semblent ne devoir qu'à eux-mêmes une existence que les agents sociaux leur ont donnée. Ce qui pose problème à ce niveau est que, les défenseurs de cette gouvernance rotative qui disent plaider pour une gouvernance inclusive, ayant acquis ou, s'ayant octroyé pompeusement l'identité de « Notable » en profitent pour faire passer leur choix et ambitions politiques comme étant la volonté de ceux-là qu'ils représentent et/ou, qu'ils prétendent représenter.

### **b. Demande de gestion rotative, une expression de l'égo-centrisme ethno-culturelle sous prétexte de l'inclusivité**

Compte tenu de son positionnement stratégique et de ses atouts socio-économiques, la province du Nord-Kivu devrait accueillir avec faste la loi sur la décentralisation. Cette loi lui garantit mieux qu'avant, la jouissance des richesses dont elle regorge. Cette loi lui permet, comme ailleurs dans les autres provinces, l'émergence d'une élite politique locale

susceptible de présider à ses destinées et penser au mieux son devenir. Cependant, eu égard à la pluriethnicité de cette province et de son histoire fort traumatisée par des guéguerres ethniques, cette disposition légale méritait d'être contextualisée pour ne pas l'exposer au danger de la tribalisation de ses institutions et aggraver sa fragilité. Le Président de la République, il n'y a pas longtemps dans une sortie médiatique en a fait mention affirmant que : « (...) notre Constitution est la base de la résurgence du tribalisme. Aujourd'hui, on a laissé aux provinces le soin de s'occuper des élections et de la nomination de leurs animateurs, avec les lacunes qui sont les leurs. Et cela fait que le tribalisme s'y exacerbe. La moindre somme d'argent qui y passent, tout le monde veut se le partager et personne ne pense à l'investissement pour le développement des provinces. La course à ces sommes d'argent fait que le candidat de son clan gouverneur passe et ainsi de suite.<sup>13</sup> »

Dans la province du Nord-Kivu, cette influence des facteurs tribalo-ethniques sur l'instance politique s'est fait observer en 2006 lors de la formation de l'équipe gouvernementale. En effet, en 2006 et ce, conformément aux textes légaux en matière de formation de l'équipe gouvernementale, les Ministres provinciaux ont été désignés par le Gouverneur nouvellement élu. Cependant en ajout à la législation y relative, la formation du gouvernement devrait tenir compte de différentes tribus de la province. En ce sens il a été décidé que le gouvernement soit composé des ministres issus « de tous les territoires de la province, de toutes les tendances politiques variées et de la composante féminine.<sup>14</sup> » Bien que la loi congolaise consacre l'unité de l'Etat congolais<sup>15</sup>, l'égoïsme qu'entretiennent les communautés congolaises amène à penser que ces dernières en ignorent l'existence ou, à tout le moins, n'y sont pas sensibilisé. Avec cette attitude institutionnalisant la répartition tribale des responsabilités, l'on expérimente, en effet, un séparatisme

---

<sup>13</sup>Batir Africa, « Le Président Felix Antoine Tshilombo parle du tribalisme et de la nomination des gouverneurs o Kongo », <https://www.youtube.com/watch?v=0BlsoF3aDvw>, (30 Août 2023, 13h40).

<sup>14</sup> Commission provinciale du Cinquantenaire, *La province du Nord Kivu cinquante ans après : (1960-2010) Bilan et perspectives*, Goma, 2010.

<sup>15</sup> Lire l'article 2 de la loi sur la décentralisation (Quelle loi ?)

mental ou culturel, du moins à s'en tenir à la récurrence des guéguerres basées sur les origines toutes les fois que les enjeux politico-économiques se présentent.

Cette propension à la consensualité ou l'inclusivité s'invite aussi lors des affectations aux postes politico-administratifs dans la fonction publique, dans les universités publiques, etc. On dirait que la décentralisation est en train de légitimer une balkanisation froide dont les Congolais abhorrent pourtant l'évocation. C'est comme le dit Mbembe (2018 : 71) affirmant que « l'on s'active acharnement à "l'érection des murs" pour barrer la route à ceux-là qu'on considère comme ennemis à l'évolution de l'ethnie ; ces murs n'ont pour fonction que d'intensifier l'enclavement, faute de se tenir une fois pour toutes à l'écart de ceux que l'on estime porteurs de menaces.

C'est dans ce contexte qu'est apparu ainsi la demande de la gouvernance rotative de la province du Nord-Kivu. Même si on en parle sous "la forme cachée de géopolitique", la question de la représentation communautaire ou communautariste lors des formations de différents gouvernements reste une pratique qui ethnise l'espace politique et, contre-carre par ailleurs le principe d'impartialité qui devrait pourtant guider le processus de formation des gouvernements. Cette pratique, pour autant qu'elle implique de l'accoutumance, renforce la crise identitaire dans la province et y amplifie les conflits interethniques.

#### **4. Contre l'institution de l'exclusion comme mode de gouvernance**

La loi « du 07 octobre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces » est truffée d'incohérences évidentes qui réclament solution. En parlant de ces ETD, on ne peut comprendre au nom de quelle logique certaines subdivisions du territoire sont des chefferies et d'autres des secteurs. Au terme des articles 66 et 67 de ladite loi de 2008, le secteur est un ensemble généralement hétérogène des communautés traditionnelles indépendantes, organisées sur base de la coutume. Il a à sa tête un Chef élu et investi par les pouvoirs publics.



Toutefois, les groupements (coutumiers) qui le composent, conservent leur organisation coutumière dans les limites et conditions prévues par la présente loi et la loi portant statut des chefs coutumiers. L'article 67 renseigne que la chefferie est un ensemble généralement homogène des communautés traditionnelles organisées sur la base de la coutume et ayant à sa tête un Chef désigné par la coutume, reconnu et investi par les pouvoirs publics. Dans certaines chefferies les populations ont depuis longtemps cessé d'être homogènes, pourtant elles ne se sont pas muées en secteurs comme le voudrait la loi.<sup>16</sup>

Cette rigidité conceptuelle est évidemment responsable de tant de méfiance observée dans ces chefferies où la mutation du statut conduirait à l'appauvrissement, sinon à l'annihilation du pouvoir du chef coutumier, le Mwami. Par ailleurs, l'hétérogénéité culturelle observée dans ces entités est source des frustrations et entraîne, par endroit, des conflits entre communautés. Dès lors, la problématique de la gouvernance rotative des entités décentralisées se pose tout d'abord à ce niveau inférieur de l'organisation administrative du pays avant d'être une préoccupation provinciale. Il est question de faire participer les allochtones, quelle que soit leur proportion dans l'entité, à la gouvernance effective de cette dernière. Ici, en effet, la politique, plutôt que d'émanciper le peuple et le désenfermer de la caverne tribale, elle y berne et en devient le promoteur premier. À travers cette demande, le politique continue de mettre sa conscience politique, ce sur quoi se fonde son engagement politique, au frigo au nom d'une pratique dérisoire qui bloque tout processus d'émancipation collective et du développement de la province.

Dans ce contexte, il est quasiment impossible de fédérer les énergies et conjoindre les efforts dont dispose la Province du Nord-Kivu autour d'un idéal commun et dans l'intérêt de la Province. Chaque communauté ethnique se recroqueville dans sa caste tribale pour bien négocier les postes. C'est ici seulement qu'on comprendrait ce que souligne Walzer (1995) lorsqu'il affirme que la confiance peut bien être la plus forte

---

<sup>16</sup> C'est le cas des chefferies de Buhunde, Bashali, Bwito, Bwisha et dans une moindre mesure Batangi.

quand les liens sont ceux du sang et qu'elle est une qualification importante pour l'obtention d'une charge. Au nom de cette affirmation walzerienne, s'entourer des membres de sa caste communautaire constitue une forme d'auto-sécurisation. Si l'on devait paraphraser Achille Mbembe à ce sujet, on emprunterait ce qu'il appelle « être en cage » (Mbembe, 2020: 151-157). La politique est ainsi prise par une cage tribalo-ethnique.

La fibre ethnique est très caractéristique de la mise en œuvre de la démocratie si bien que celle-ci apparaît comme un piège que le pays s'est soi-même tendu. La démocratie pour qu'elle soit utile et avantageuse à la province et, partant à la RDC, doit être conçue comme une réponse au besoin de l'interculturalité fort ressenti dans ce pays. Le législateur aurait mieux fait de prendre en compte cette réalité essentielle pour notre société afin d'en garantir une gouvernance responsable et apaisée. Dans un pays où le vote est généralement socio-ethnique, les élections sont restées de fait un moyen de conversion de la province en un royaume dédié à l'ethnie majoritaire. Ce contexte ne pouvait conduire à ce que les autres ethnies de la province qui, au fil du temps, s'indignent et se révoltent pour dénoncer une gouvernance structurellement exclusive, surtout lorsque celle-ci rime avec le déficit du sens de service dans les chefs des gouvernants (lire Kä Mana, 2016, 56-71). En conjonction avec le dérèglement tribalo-ethnique, la décentralisation comme mode de gouvernance dans un contexte des fortes crises identitaires est un problème pesant. Les conflits entre ethnies, les questions de terres et relatives aux allochtones et autochtones, le clientélisme, le népotisme et le favoritisme, le communautarisme renforceront les tensions ethniques et accentueront le problème de cohabitation pacifique. Au lieu de gérer la province, les autorités devront s'occuper exclusivement à calmer les tensions dont elles sont elles-mêmes pourtant géniteurs. La collusion entre ce problème et celui de la crise institutionnelle devra ainsi se poser de facto et rendre la province ingouvernable.

## **Conclusion**

Au moment de conclure cette communication, une double interrogation reste pendante. Est-il possible d'imaginer un modèle ne heurtant pas la

loi pour une gestion inclusive et qui va dans l'intérêt du peuple dans son ensemble ? Quelle voie convient-il de suivre pour sauver la province du Nord-Kivu de la demande de la gouvernance rotative enfermée dans la cage tribale et fétichiste politiquement parlant ? Les lecteurs iraient même loin en cherchant l'intérêt d'une critique non prospective. A pareilles interrogations, l'on objecterait que notre approche n'était pas simplement critique et passéiste. De toute évidence, la pérennisation des ressortissants Nande à la tête de la province s'impose et, traduit cependant de l'exclusion et de manière assez sournoise, un appauvrissement de la loi électorale. En effet, même si les autres ressortissants sont défavorisés du fait de leur poids démographique, il n'est pas vrai qu'il y manque des personnes au profil bien meilleur pour présider à la destinée de cette province. La majorité n'est forcément pas une garantie de la compétence.

Dans la mesure où l'urgence consiste à lutter d'abord contre le communitarisme (les identités exclusionnistes) avant d'attaquer le fétichisme politique, l'approche cosmétique d'intégration provinciale nous semble la voie à suivre. Nous utilisons ici le concept « cosmétique » relatif au soin de beauté pour insister sur la guérison identitaire comme première condition pour sauver la province du Nord-Kivu. Aussi, assumons-nous que la grandeur de cette province devra s'affirmer dans la promotion de sa diversité et non dans sa division. Etant donné que le monde à venir est celui de l'ouverture, l'ouverture à soi-même, aux autres, à l'environnement, à la Transcendance, le travail de la guérison identitaire du Nord-Kivu devra impliquer à la fois le politique et le corps social.

Sur le plan politique, cela devra se construire au niveau national plutôt que provincial. Il s'agira d'organiser la sphère politique de sorte qu'un test de recrutement soit organisé pour des candidats gouverneurs. Ces derniers devront être recrutés selon un processus clairement défini et ce, en fonction de leurs compétences. Les meilleurs seront retenus et, envoyés en mission en dehors de leurs provinces d'origine après qu'ils soient assermentés. Sur le plan social, il s'agira de mener une lutte de

fond contre les identités tribales à travers des échanges quotidiens intergénérationnels au niveau familial, des églises, des associations culturelles et sportifs des jeunes, au sein des universités, l'organisation des débats publics sur le vivre-ensemble. Dans cette perspective, l'anti-tribalisme ou l'anti-communautarisme passerait pour l'une des valeurs de la République, d'une part, et la patrie pour la religion d'Etat.

## **Bibliographie**

- Amselle, J.L. (1999) « Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique », J-L Amselle & M'Bokolo, E. (Dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, La Découverte, Paris.
- Bhattacharjee, A., (2012). *Social science research: principles, methods, and practices* (second édition), s.l, Anol Bhattacharjee publisher.
- Dussel, E. (2008) *Twenty Theses on Politics*, Durham-London: Duke University Press.
- Eboussi Boulaga, F., E. Nkolo & GrP Agages. (2011) *Les jeunes et la politique au Cameroun. Quelles perceptions pour quelle participation*, Yaoundé : Friedrich Ebert Stiftung.
- Eboussi Boulaga, F. (1977). *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*. Paris : Présence
- Hermet, G., Badie, B., Birnbaum, P. & Braud, P. (2010) *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques* (7<sup>ème</sup> édition). Paris : Armand Colin.
- Kä Mana. (2018) *Ma fois de théologien africain aujourd'hui*, Paris, Les Éditions Universitaires Européennes.
- Kä Mana. (2016). *L'homme congolais et la culture de l'intelligence. Réflexions pour une société du assavoir, de la recherche et du savoir-faire*. Goma : Pole Institute.
- Kavwahirehi, K. (2012). « Le fétichisme et le devenir pour-soi du Muntu », in Procesi, L ; & Kavwahirehi, K. (Dir.), *Au-delà des lignes : Fabien Eboussi Boulaga, une pratique philosophique*, Bruxelles-Berlin, Lincom Europa, pp. 160-184.

- Kihangi Kyamwami, P., Bahunga Malira, A. & Muhozi, N. (2020), *La gouvernance rotative, Solution intermédiaire à la crise de gouvernance dans la province du Nord Kivu, en République Démocratique du Congo*. Goma : Assemblée Provinciale du Nord-Kivu.
- Lévi-Strauss, C. (1987). *Rave et histoire*, Paris : Unesco.
- Malu-Malu, A (2002). *Le Congo-Kinshasa*. Paris : Karthala.
- Mbembe, A. (2018). *Politiques de l'inimitié*, Paris, Paris : La Découverte.
- Mbembe, A. (2020). *Brutalisme*, Paris : La Découverte.
- Miller, D. & Walzer, M. (Edits.) (1995). *Pluralism, Justice and Equity*. Oxford : Oxford University Press.
- Mbusa-Nyamwisi, A. (2008). « Préface », *Recueil des textes légaux et règlementaires sur la décentralisation en République Démocratique du Congo* (Volume I).
- N'Da, P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel et, son article*, Paris : L'Harmattan.
- Rusamira E. (2003). Les dynamiques des conflits ethniques au Nord Kivu : une étude prospective. *Afrique contemporaine*, 3(207), pp 147-163.



# Front préélectoral et affronts politiques au microscope en RD Congo

*Phidias A. Senge-Milemba*

*Chercheur à Pole Institute et Professeur à l'Université de Goma*

**Résumé :** Les affronts politiques, une réalité structurant la vie politique congolaise post indépendance, est un produit de l'État colonial. Ses "recopieurs/repreneurs" ou bien les "transfèreurs" ont agi en pont des pratiques du colonisateur vers la nouvelle élite indépendante. En revanche, la nouveauté est la forme, dans laquelle l'élite "indépendante" prétend désormais être "démocratique", de "respecter l'État de droit", mais, dans le fond, elle n'est qu'une passerelle des pratiques du colonisateur pour disqualifier son rival sur l'espace de combat politique.

**Mots clés :** affront politique, front préélectorale, État colonial, Congo, élite indépendante

## Introduction

L'histoire préélectorale congolaise est bien souvent truffée des dérapages langagiers, des égarements éthiques électoraux, des pratiques politiques malsaines et obscurantistes, frôlant simplement le ridicule en ce 21<sup>ème</sup> siècle. Lorsqu'on en feuillette les pages ou qu'on en consulte simplement les faits dans leurs moindres détails, l'on constate que des acteurs politiques ont adopté les affronts politiques comme mode opératoire de mener la guerre électorale. Aujourd'hui, ils ont atteint le sommet de la nuisance pour décrédibiliser et disqualifier les adversaires. Avec eux, le Congo se distingue ainsi de plusieurs nations africaines par ses acquis anémisant la démocratie, aujourd'hui renouvelés et renforcés. Des discours haineux, des arrestations ciblées, le « clientélisme du terroir » (Banégas, 2003 : 423), des projets des lois taillées sur mesure des ambitions politiques, l'asphyxie des libertés d'expression, la réduction du régime de mobilité des rivaux politiques ... sont autant

d'anomalies politiques, vecteurs du dessèchement de la démocratie sur le front politique préélectoral.

Saisir toutes ces expressivités des acteurs suppose, en effet, de prendre en compte leurs racines dans les divers paramètres historiques coloniaux, d'une part, et de leurs reproductions dévoyées en période républicaine, de l'autre. Dans le discours, tout cela se fait de telle sorte que jamais ne soit officiellement étouffée aucune des libertés reconnues par la législation. Bien au contraire, dans le vécu, cela se fait en opposant et non en conjuguant avec les autres acteurs qui portent aux changements et aux réformes, et le courant de l'ordre qui tient à la règle. *De facto*, on constate que la succession de cycles électoraux n'a pas rompu avec la culture d'affronts politiques préélectorales ; bien au contraire, elle a renforcé ce comportement bien peu civique et discipliné, comme si la politique et la délinquance avaient conclu une alliance indéfaisable au Congo.

Afin de mieux comprendre comment et pour quelle finalité les affronteurs politiques produisent ou reproduisent concrètement des nuisances préélectorales, ce papier postule que, « les affronts politiques préélectorales procèdent du lègue colonial dans le rapport de la *conquête* à la *conservation* du pouvoir, reproduits intentionnellement par les régimes républicains qui se succèdent au Congo. Au travers de la mise en scène de la *démocratie d'allure* où la loi du plus fort est toujours la meilleure, les rivaux politiques sont étouffés et même anéantis sur l'espace de combat politique. » Pour y parvenir, ce papier scrutera les antécédents coloniaux d'affronts politiques afin de décoder l'agir de l'élite indépendante. L'analyse débouchera sur la transhumance des acteurs politiques et tentera de réimaginer une société congolaise nouvelle à construire pour répondre du destin repris en main.

L'approche microscopique est ici mise en application. Par des détails historiques précis et concrets de plusieurs périodes électORALES, la reproduction des pratiques des affronts politiques est retracée, ses racines et surtout ses logiques sont comprises dans trois temps complémentaires. D'abord, elle aide à savoir, dans les moindres détails, ce qui se com-



prend quand on lit l'histoire préélectorale congolaise. Ensuite, elle révèle l'obscurantisme qu'incarnent les pratiques préélectorales susceptible de conduire la société aux précipices. Cette lecture au microscope permet, enfin, de lier les affronts politiques du temps républicain à l'histoire coloniale. Ce niveau microscopique de saisine des égarements éthiques dans l'espace de combat politique congolais, s'appuie principalement sur des faits vécus, localisés, intenses et renouvelés, à partir des regroupement politiques et/ou partis politiques, d'où l'observation directe et indirectes.

### **1. Les affronts politiques comme legs de l'État colonial**

Parlant de l'affront politique, concept clé adopté dans ce papier, l'on sous-entend un continuum de malfaisances sociopolitiques des acteurs visant à ankyloser les rivaux ; d'un maître chanteur ambitionnant de manipuler les adversaires ou cherchant à désactiver des potentiels concurrents de la course au pouvoir politique. Il fait allusion à la collision et collusion aléatoires ou organisées des forces politiques, dont les unes sont en position de conserver le pouvoir et les autres à sa conquête ou encore en position de l'influencer. Les étincelles qui en découlent produisent un traumatisme, le corps électoral vivant avec la peur d'un éventuel affrontement entre les parties en compétition électorale. L'analyse des affronts politiques en période préélectorale nous permet donc de trouver les « chaînons manquants » qui rendent difficile l'éclosion de la démocratie que nous voulons féconde au Congo. Dans ce papier, toutes les forces politiques (majorité et opposition) sont, tantôt en position de « victime » des affronts politiques, de ses logiques et de ses reproductions, tantôt en sont tout autant des « acteurs ».

En effet, la démocratie congolaise est menacée par une mosaïque d'affronts politiques qui traînent à décroître depuis l'État colonial. Aujourd'hui, leur nature imitative vole encore la vedette à l'abandon. A l'époque coloniale, toute manifestation syndicale ou réunion politique non autorisée était considérée comme une entrave au pouvoir colonial et, de ce fait, interdite. Un des cas éloquent s'est passé le 28 décembre 1958 à Léopoldville. L'obstruction de la liberté d'expressions lors d'un

meeting de restitution de la conférence panafricaine d'Accra de décembre 1958 étouffa la voix d'Emery Lumumba. L'annulation tardive par les autorités coloniales du rassemblement politique de l'Association des Bakongo (ABAKO) le 4 janvier 1959 à Léopoldville, pourtant autorisé et programmé, est à loger dans le registre de limitation de la liberté d'expressions et de manifestations des Congolais. Les mécontentements populaires qui en ont résulté, furent réprimés brutalement par la Force publique. Des blessés, des morts et des cas d'arrestation pour atteinte à la sûreté de l'État colonial furent comptés. Plus fort encore, le 11 janvier 1959, l'administration coloniale décida de la dissolution de l'Association des Bakongo. Tout porte à croire que le Congo colonial a connu un pouvoir champion toute catégorie de la négation de la liberté de manifestations et d'expressions.

Ces pratiques colonialistes d'affronts politiques sont recopiés par la nouvelle élite "indépendante" qui, ayant tourné le dos au peuple une fois l'*indépendance d'aspect* acquise, a finalement repris les méthodes du colonisateur ou s'est mise à sa solde jusqu'à devenir une réalité sociopolitique permanente, constituant un véritable scandale à la démocratie congolaise. Les questions de société que soulèvent les affronts politiques débouchent sur des mobilisations collectives pour espérer des avancées sociopolitiques. Ces mobilisations se sont multipliées jusqu'à gagner le droit de cité, aujourd'hui marquées par la reconnaissance dans la législation de la République. Cette empreinte d'« âge des foules » (Moscovici, 1985 :1), caractéristique de notre ère, est marquée par une profusion de rassemblements politiques et socioculturels pour faire entendre la voie du *demos*.

Toute proportion gardée, l'exercice de la liberté d'expression et de manifestation demeure, en règle générale, reconnu, admis et permis par la législation, mais limitée par des restrictions dictées par le souci de réduire toute voix révoltée au silence. En effet, le 16 février 1992, des pelotons de chrétiens de toutes tendances confessionnelles descendirent dans les rues de Kinshasa, pour revendiquer la réouverture de la Conférence nationale souveraine (CNS), fermée le 19 janvier 1992. Ce

rassemblement, appelé « marche de l'espoir » ou « marche des chrétiens », fut brutalement réprimée dans le sang par les forces de l'ordre. Ce vent de répression avait également soufflé le 27 mai 1994, quand l'opposition avait organisé à Kinshasa une opération « ville morte » afin de réclamer le retour d'Etienne Tshisekedi à la primature. A cette occasion, les forces de sécurité tuèrent plusieurs militants de l'Union des démocrates pour le progrès social (UDPS) dont les mineurs, au cours de l'opération de répression contre ce mouvement (Rapport du projet Mapping, 2010 :67). Il en fut de même de la manifestation contre la prolongation de la période de transition du 29 juillet 1995, où des éléments de la garde civile et de la gendarmerie tuèrent au moins 7 militants du parti Lumumbiste unifié (PALU). Il eut aussi des blessés, des disparus, des arrêtés, des femmes violées et le siège du parti pillé et saccagé (Rapport du projet Mapping, 2010 :69). Cette culture de répression et d'oppression fait le lit de la ternissure du chantier démocratique congolais. Les événements historiques sus indiqués, montrent bien et font bien comprendre que cycle après cycle électoral les mêmes logiques se répètent, tel un cycle finalement unique.

## **2. Phases préélectorales républicaines au cœur d'affronts politiques**

Héritage de l'État colonial, les affronts politiques sont en constante récurrence pendant les phases préélectorales depuis l'accession du Congo à son *indépendance d'aspect*. Le comportement peu citoyen, généralement intentionnel des acteurs desséchant la sève de la démocratie, montre que les cycles électoraux sont beaucoup plus une question de soin de la forme que de fond. La publicité négative sur fond de propos dictés par la volonté d'humilier l'adversaire, de lui témoigner publiquement son mépris et le cynisme grandissant des institutions chargées de l'organisation des élections notamment, président au désintérêt croissant du corps électoral. Pourtant, « l'État doit adopter les dispositions politiques et institutionnelles nécessaires pour garantir la réalisation progressive et la consolidation des objectifs démocratiques, y compris par l'institution d'un mécanisme neutre, impartial ou équilibré d'admi-

nistration des élections » (Baldwin, 1995 :159). Donner une fausse apparence de régularité à l'administration des élections, c'est soigner le processus électoral par la forme et le détruire dans son fond. La réussite d'une élection, quelle qu'elle soit, dépendra *ipso facto* du contexte préélectoral régulier, basé sur des critères justes et aptes à favoriser le consensus, l'égalité, la liberté, la transparence et la crédibilité du cycle.

La période préélectorale de 2006 en a démontré le contraire. L'accès inégal des candidats à l'espace médiatique public a logé le corps électoral dans le doute quant à la tenue des scrutins justes. L'adjectif *étranger* s'était vite invité dans le paysage politique électoral, collé à Joseph Kabila qui était sans maîtrise de la langue vernaculaire *Lingala*, parlé beaucoup plus dans la partie Ouest du pays. Alors que, l'autre candidat de poids, Jean Pierre Bemba, avec son discours sur la *congolité*, était présenté comme le *muana Congo*, c'est-à-dire le fils du Congo. On a vu aussi Joseph Olengankoy privilégier la posture de *Muana mboka* (fils du pays). Cette « radicalisation croissante du champ politique a donné lieu à l'émergence de thématiques d'exclusion durant la campagne du premier tour. Le thème de la « patrie vendue aux intérêts étrangers » a rassemblé une grande partie de la population de l'Ouest derrière Jean-Pierre Bemba, tandis que l'Est du pays s'est montré sensible à l'image d'un Joseph Kabila présenté comme « l'artisan de la paix » » (Mission d'observation électorales de l'Union Européenne en RDC, 2007 :6).

Il en est de même de la phase préélectorale de 2011, qui a été pire que celle de 2006 (Pourtier, 2012 :1). En effet, cette phase a été le reflet, avec excès, du répertoire des stigmates des élections précédentes, dont la réduction du régime de mobilité et la liberté d'expression. En outre, la capitale Kinshasa a été le théâtre de violences préélectorales qui sont de mauvais augure à la démocratie congolaise, dont la dégradation est très avancée. Il convient tout de même de ne pas perdre de vue la « politique de confinement » des opposants, entretenue pendant la phase préélectorale, qui a poussé le leader de l'UDPS, Etienne Tshisekedi, à demander à ses partisans « d'attaquer les prisons et de libérer les militants politiques détenus. Cet agissement a offert à la majorité présidentielle l'occasion de renforcer encore sa campagne de marginalisation »

(Mission d'observation électorale de l'Union européenne, 2011 :10) des adversaires politiques.

Quant à l'étape préélectorale de 2018, les mêmes frasques politiques préélectorales précédentes ont été reproduites, doublées de la mobilisation de l'appareil judiciaire à la disqualification des adversaires. Elle a tout aussi été assortie d'une caravane de répressions politiques sur toutes les voix dissidentes. En effet, dans le souci de pousser le régime en exercice au respect du mandat constitutionnel, une vague de manifestations fut lancée par les partis d'opposition et les mouvements citoyens prodémocratie. Pour leur réduction au silence, le régime a mobilisé la répression politique ; pour leur affaiblissement, le régime a manœuvré la duplication des regroupements politiques et des mouvements citoyens ; pour leur terrorisation, le régime a procédé systématiquement aux arrestations sélectives et aux coupures d'Internet. A cet effet, le gouvernement ne pouvait pas négliger la capacité d'Internet comme outil numérique de résistance, de contestation, de mobilisation et de revendication sociales. Avec ses différents réseaux sociaux, les mouvements citoyens gardent la vitalité de leur lutte, assurent une hyper surveillance de l'agir des pouvoirs publics et prennent la parole. La stratégie de la neutralisation politique des adversaires a tout autant été utilisée. Celle-ci est une constante de l'histoire politique congolaise, où l'usage habile de l'appareil judiciaire dans le rapport de la « conservation » à la « conquête » du pouvoir est très souvent utilisé. Il s'agit ici de la destruction des capacités de combat politique de l'adversaire ou de ses ressources pour rivaliser de force avec les concurrents politiques. La destruction physique de l'adversaire peut tout aussi intervenir en cas d'une nécessité politique absolue.

En effet, en janvier 2015, lors du dépôt par le gouvernement du projet de révision de la Loi électorale, conditionnant l'organisation des élections à un recensement national, une vive opposition populaire en fut déclenchée durant trois jours à Kinshasa et dans d'autres villes importantes du pays. Des manifestations furent fermement réprimées par les services de sécurité congolais (Haut-Commissariat de l'ONU aux Droits de l'Homme, 2015). Pour affaiblir les partis qui n'accordaient

pas leurs violons avec le régime en exercice en 2016, « *le Ministère de l'Intérieur a autorisé des factions de ces partis souhaitant rester dans la coalition à poursuivre leurs activités et, dans certains cas, à se déclarer sous le même nom, le même logo et les mêmes couleurs qu'au paravant, en violation de la loi congolaise sur la gouvernance des partis* » (Rigaud, 2016). A-t-on ainsi assisté à la confusion et à la collision d'intérêts politiques entre Alliance des forces démocratiques du Congo et Alliés (AFDC-A), aille Nene Nkulu et aille Bahati Lukwebo sur le front politique. Il en fut ainsi de la duplication du Mouvement citoyen Lutte pour le changement (Lucha), éclaté en deux tendances en 2016 à savoir la « Lucha communauté internationale » et la « Lucha RDC-Afrique »), sous l'influence du régime de la deuxième législature de la Troisième République. Les raisons de cet éclatement sont présentées par Kä Mana (2020 :29) en ces termes :

« La première cassure dans le mouvement la Lucha a surgi lorsque l'entourage du président Kabila a laissé courir la rumeur, fausse ou vraie, on ne sait pas, que les jeunes qui ont rencontré le président à Goma en août 2016, avaient reçu de lui une bonne somme d'argent qu'ils ne sont pas parvenus à se partager de manière équitable. À cause de l'argent, la passion de la militance s'essouffla. Il y eut des bénéficiaires heureux et des perdants jaloux. Il y eut des « enfants chéris » qui jouissaient de voyages, d'emplois et de la réputation internationale pendant qu'à côté se soulevaient des « oubliés du Mouvement » dont les ambitions bouillonnaient contre leurs collègues soupçonnés d'être des chiens de leurs maîtres au lieu d'être des serviteurs de la cause nationale. Deux tendances s'affirmèrent l'une contre l'autre : la « Lucha communauté internationale » et la « Lucha RDC-Afrique ».

Cette montée de la tension dans le paysage politique est le miroir d'une démocratie en détresse, où les mœurs du politique brille d'intéressement, l'opposition et la majorité partageant le même mode opératoire dans le temps et dans l'espace : les affronts des "hommes" et non des idées.

## Affronts politiques préélectoraux à l'aune des élections de 2023

Aujourd'hui, la période préélectorale de 2023 connaît des fortunes diverses de salissures politiques dont certaines sont devenues ordinaires par accoutumance. Comme les autres périodes vues dans les lignes ci-haut, celle-ci est tout autant souillée par la montée d'affronts politiques qui dénaturent la concurrence politique au nom des intérêts opaques. Des refus de tenue des meetings à certains acteurs politiques et la réduction de leur mobilité dans le Congo profond, des enlèvements, l'intolérance politique, la subordination de l'appareil judiciaire et assassinats ciblés, plantent le décor du paysage politique. Le communiqué du 13 juillet 2023 du Secrétariat général d'*Ensemble pour la République* note que le crime contre son porte-parole, Cherubin Okenge, « est un assassinat politique » (2023 :2). Bien plus, dans le répertoire d'affronts politiques, la question de *congolité* refait surface avec un fond particulier : être né de père et de mère congolais. Pourtant, « l'État a un devoir d'impartialité. Il a l'obligation d'admettre tous les citoyens « à toutes dignités, places et emplois publics selon leur capacité, sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents » (Massot, 2004 :125). L'objectif non déclaré de l'auteur visible de ce projet de Loi est de gêner la concurrence politique, d'égarer le corps électoral ou de souiller la réputation des candidats potentiels pour en obtenir leur invalidation populaire à l'avance. Bien plus, la survenue des affronts politiques dans le jeu politique congolais « limite la participation politique, sur-sollicite les forces de l'ordre et (l'appareil judiciaire,) détourne l'attention des agents de l'État des questions de développement et ébranle la confiance du citoyen ordinaire dans la trajectoire démocratique (Olawale, 2011 :109) ». Clairement, ce jeu coûte très cher à la société congolaise faute de l'adhésion profonde de la Nation à ce qui lui est commun et essentiel.

En tout état de cause, les affronts politiques compromettent l'élan bâtisseur du futur du pays et crache sur le droit pourtant déjà acquis au prix de sang par nos pères de l'*indépendance*, parfois au prix de leur vie. Privilégier les affronts politiques dans le jeu politique contre les-

quels nos pères de l'*indépendance* se sont battus au temps de la colonisation, c'est leur dire qu'ils ont lutté pour rien ! Bien plus, la troisième République s'est fabriquée des « chefs de guerre électorale » qui pilotent, avec leurs « gangs tribalo-partisans », des opérations de la pré-campagne, de campagne et de post-campagne électorale. Lors des opérations électorales, c'est eux qui harangent l'électorat et déploient leurs troupes, généralement composées des jeunes de l'appartenance sociologique de leur leader politique pour qui ils se battent, même si décrié champion de la décadence de la gouvernance. Ce sont des barons de la violence qu'ils exercent à la faveur d'une cause politique. Ils jouissent du penchant de l'appareil judiciaire de leur côté et, de ce fait, ne tiennent compte de personne pour agir par la terreur. Sous les deux législatures de la troisième République, on a connu des « bérets rouges », dont la consigne d'action de violence de leur « chef » suffirait pour qu'ils se déchaînent sur les camps politiques opposés, tandis qu'aujourd'hui, sonne le temps de la « force du progrès ». Tantôt ces structures se livrent une bataille de violence sans merci en vue d'assurer la visibilité à leur leader, tantôt elles s'adonnent à la destruction méchante des biens des tiers au motif qu'ils sont d'une voix dissidente. Dans cette vue, l'élection « n'est pas en soi une forme démocratique par laquelle le peuple fait entendre sa voix » (Rancière, 2005 :60), elle incarne plutôt une volonté supérieure à la force de l'urne pour écraser les enjeux de la légitimation du pouvoir.

Les contestations mutuelles de ces « gangs tribalo-partisans », leur clientélisme opposé, leurs engagements politico-tribalisés montrent à l'évidence que l'accession d'un quelconque « leader », « autorité morale » ou « initiateur du parti » de la culture de violence aux commandes de l'État marquerait fatalement le retour à l'odieuse expérience totalitaire du temps Mobutu. De toute évidence, leurs voies et moyens de lutte politiques est un appel à l'effacement de la démocratie. Et quoi qu'ils puissent prétendre, ils sont ruineurs du futur du Congo que nous voulons, planifié, au profit de l'impulsion dans tous les champs d'action ouverts au « pouvoir social » (Mbembe, 1992 :41). Tout autant, il importe d(e)'(ré)activer la fibre de l'unité et de la solidarité nationale pour



recoudre notre beau et majestueux pays, déchiré par la distanciation tribale : une politique d'exclusion visant à éloigner ou à écarter les membres des communautés tribales de la gestion publique les uns des autres dans une société politique.

Comme pour marquer le rituel d'affrontement préélectoral, une guerre verbale structure le discours des acteurs. Denis Mukwege est qualifié de *candidat de l'étranger*, de *pantin*. Dans son contre-discours de riposte, la posture de « plus congolais que tous » est mise en importance. Le détracteur de Tshisekedi s'en moque et le qualifie d'un « sans adresse physique au Congo. » Toutes choses égales par ailleurs, la montée en tension interactionnelle des actes langagiers agressifs sur le champ politique congolais donne lieu à l'émergence de la violence verbale et à la menace de l'ordre public. Dans ce contexte et si élection il y a, les Congolais iront aux urnes avec trois sentiments. La peur de la violence postélectorale, le pessimisme sur leurs immenses attentes et la méfiance envers la classe politique.

De toute évidence, la période préélectorale est une étape cruciale de préparation méticuleuse des élections. Les conditions dans lesquelles elles sont produites donnent l'issue et la teneur du résultat proclamé. Un contexte préélectoral sain sera apte à favoriser la crédibilité et la légitimité du scrutin ; tandis qu'un contexte malsain sera apte à produire un résultat illégitime, incohérent, hors sol. En somme, les élections ne sont que le produit, ou l'expression de ce contexte dans laquelle la réalité à venir se définit.

### **Et la transhumance politique ! Une constante récurrence au Congo**

Il convient de ne pas perdre de vue que la « stratégie de débauchage » des acteurs politiques, entretenue par la majorité au pouvoir dans le but de fragiliser l'opposition, structure encore et davantage l'échiquier politique nationale. Florissantes à la première législature de la troisième République, la « stratégie de débauchage » a été reproduite à la deuxième législature pour, enfin, se voir engraisée à la troisième législature où le camp du « Front commun pour le Congo » (FCC) a quasiment

migré vers la nouvelle plateforme politique au pouvoir, « Union sacrée », (UN). De ce fait, elle a fabriqué deux types d'acteurs politiques à savoir le *poids lourd* et le *poids léger*.

Le « poids lourd », est un acteur à la culture politique sédentaire. Cette sédentarité renvoie décidément à un comportement politique dépourvu de va-et-vient entre les courants de pensées, d'idées ou d'idéologies politiques sur l'échiquier politique national. Elle explique, en effet, la conviction et la maturité politique des acteurs, fidèles aux valeurs de leur positionnement politique initial. Assis solidement dans leur vaste système de valeurs politiques, ils sont intraitables face à l'émergence de nouveaux intérêts politiques ou idéologiques ; indébauchables de leur pensée politique originelle. Cette catégorie d'acteurs est rarissime sur le front politique congolais aujourd'hui. Quant au « poids léger », celui-ci est un acteur de la nomadité politique, plutôt itinérant que constant sur le damier politique. Il est champion toutes catégories du libertinage politique entre les courants de pensées, d'idées ou d'idéologies politiques en raison d'intérêt égoïste. Cette nomadité structure fortement l'espace de combat politique congolais, les acteurs reniant le serment de leur engagement au positionnement politique originel. Ces acteurs à multiples déclinaisons, sont des artisans des brusques retournements d'opinion, de la rétractation ou du déni de leur appartenance à un système de valeurs politiques. C'est « un personnel politique dont la nature profonde serait la versatilité, l'opportunisme et l'inconstance, » (Chappey, 2007 : 211) et forment, à vrai dire, une « République des girouettes » (Serna, 2005). Voilà les acteurs qui font couler à pic le projet de construction de la démocratie au Congo qui, jusqu'aujourd'hui, reste bien couché sur les papiers (Constitution de la République).

Cette culture de nomadité politique entrave fortement la construction de la démocratie, longtemps attendue au pays. Les acteurs politiques congolais construisent leurs appartenances politiques en fonction de « où est le pouvoir » et « où accumuler des ressources », deux critères définissant les « poids légers ». Toutes proportions gardées, la politique congolaise est combinaison de la longévité au pouvoir, l'aléatoire dans l'agrégation des intérêts, l'accumulation des ressources et l'ethnique.

Ce quadriptyque à haut risque pour l'avenir du pays est ouvertement intégrée dans la praxis politique et amplifiée par des discours emphatiques, radiotélévisés, avec des énonciations aphoristiques telles que « ... *encore un gros poisson de l'opposition se rallie à la vision du Chef de l'État...* » ; « ... *les opposants ayant suivi la voie de la raison, sont avec le Président de la République, ...* » C'est ainsi que des ténors du FCC ont quitté le navire pour intégrer l'« Union sacrée de la nation », famille politique actuellement juteuse. Ces attitudes et comportements peu civiques plongent le Congo au cœur de la tragédie d'une nation dont le passé est passé, le présent brisé et l'avenir confisqué. L'espoir de vivre des jours de joie est exposé aux aléas du quotidien.

Il en devient d'ailleurs presque lassant aujourd'hui que les manifestations collectives soient rythmées des repressions, certains partis n'hésitant pas à naviguer sur la même tendance au gré des vents. Ces affrontements déraillés des vertus démocratiques peuvent paraître bien banales et peu pertinents par leur répétition, mais ce sont eux qui donnent la clef de compréhension des enjeux électoraux en vus. La manière dont les acteurs sociopolitiques pensent la culture politique est largement structurée par l'engraissement des affronts mis en scène dans l'espace de combat entre concurrents politiques, attisée par le souci de museler l'adversaire. C'est de cette même façon que les résultats des élections sont imposés par la force. Généralement, dans la vie d'un cycle électoral, la phase préélectorale présage la période électorale, laquelle, porte avec elle, les événements postélectoraux. Ainsi, dirai-je, la qualité des opérations préélectorales annonce, généralement, ce que seront les élections proprement dites, et de surcroît, les résultats électoraux finaux.

### **Conclusion ? plutôt une pause**

Les cycles électoraux au Congo sont tous testés positif aux affronts politiques préélectoraux. Ce test permet d'identifier les « chaînons manquants » qui rendent difficile l'éclosion de la démocratie où les inégalités socioéconomiques sont sensiblement réduites et la maltraitance sociale démasquée et détrônée. Ces frasques politiques dont le coup d'envoi fut lancé par le pouvoir colonial, se reproduisent aujourd'hui par les

régimes républicains qui se succèdent au pouvoir. Depuis des décennies, les acteurs politiques en sont au sommet de leur ingénierie, et font l'objet d'une inflation galopante en cette approche des élections de 2023. Des arrestations pointées, les stratégies d'isolement politique, l'asphyxie de libertés d'expression et de manifestation se multiplient et retardent l'avènement des dirigeants légitimement mandatés pour répondre du destin repris en main. Aujourd'hui, ils s'institutionnalisent dans la durée, faisant apparaître de nouvelles formes, de nouveaux acteurs, de nouveaux objets dans le rapport de la « conquête » à la « conservation » du pouvoir.

Il faut libérer la démocratie congolaise des liens qui la lient à l'État colonial. Il faut réinventer, aujourd'hui et en tenir le cap, un nouvel espace de liberté et d'expérience où la nouvelle société congolaise pourra se mettre au défi et effectuer une sorte de « formatage » pour opérer des choix d'en bas et faire germer, avec raison et cœur, le triomphe du destin repris en main. Cette société congolaise nouvelle voudrait dire trois choses. D'abord, tout en restant alliée des valeurs et principes de la démocratie, elle abandonne la pratique des frasques politiques à l'égard des voix dissidentes. Ensuite, le social du peuple s'améliore de telle sorte que les revenus des Congolais s'accroissent avec le produit national, sur la base d'une économie compétitrice avec celle des pays régionaux et du monde, d'une monnaie stable et d'un budget équilibré. Enfin, doter le pays des institutions stables et efficaces, capables de prévenir, traiter et se déployer pour un futur du destin repris en main. Pour réaliser ces trois axes, le pays a besoin d'un corps d'élite intelligente et armée d'une conscience patriotique émergée, affirmée et consolidée ; de la volonté politique de changement ; des moyens et d'une planification réfléchie.

## Bibliographie

- Baldwin, R., *Rules and Government*, Clarendon Press, Oxford, 1995.
- Banegas R., « 10. Le vote, le ventre et la vertu. L'économie morale d'une démocratie clientéliste », *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, sous la direction de Banégas Richard. Karthala, 2003, pp. 423-477.
- Chappey J.-L., « Pierre Serna, La république des girouettes. 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique : la France de l'extrême centre », *Annales historiques de la Révolution française*, 347 | 2007, 211-213.
- Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, UN Human Rights office urges probe into excessive use of force in DR Congo protests, UN News Centre, 23 janvier 2015.
- Kä Mana, *Les jeunes et les Mouvements citoyens en RD Congo. Réorienter le sens de la lutte pour le changement*, Goma, Université alternative de Pole Institute, 2020.
- Massot J., « L'État et l'opposition. Affrontement polémique ou face à face 'républicain' ? », *Pouvoirs*, vol. 108, no. 1, 2004, pp. 125-135.
- Mbembe A., « Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique subsaharienne », *Africa Development*, XVII (1), 1992, pp. 38-41.
- Mission d'observation électorale de l'Union européenne, Rapport final : Élections présidentielle et législatives 28 novembre 2011.
- Mission d'observation électorales de l'Union européenne en RDC, Elections présidentielle, législatives et provinciales 2006, Rapport final, février 2007.
- Moscovici S., *L'Âge des foules, un traité historique de psychologie des masses*, Bruxelles, Les Éditions Complexe, 1985.
- Olawale A.-I., « Violences électorales au cours de la IVe République nigériane. Le paradoxe de la démocratie », *Afrique contemporaine*, vol. 239, no. 3, 2011, pp. 105-117.
- Pourtier R., « Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripa-touillage », *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 02 juillet

2012, consulté le 08 juin 2023. URL: <http://journals.openedition.org/echogeo/13119>; DOI:<https://doi.org/10.4000/echo-geo.13119>

Rancière J., *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005.

Rapport du projet Mapping concernant les violations les plus graves des DH et du droit international humanitaire commis entre mai 1993 et juin 2003 sur le territoire de la RDC, 2010

Rigaud C., « RDC, Amnesty dénonce le musellement des opposants », disponible sur <https://afrikarabia.com/wordpress/rdc-amnesty-denonce-le-musellement-des-opposants/> publié le 16 septembre 2016.

Secrétariat général de l'Ensemble pour la République, Communiqué relatif au deuil de son porte-parole, Kinshasa, le 13 juillet 2023.

Serna P., *La République des girouettes. 1789-1815, et au-delà : une anomalie politique, la France de l'extrême centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

# L'ONU et les élections en République démocratique du Congo (2006-2011) : quelle leçon pour les échéances à venir ?

*Par Chouaibou MBOUOMBOUO  
Université de Dschang-Cameroun*

**Résumé :** Alors que l'ONU se présente comme la macro organisation chargée de « promouvoir et protéger la jouissance de tous les droits de l'homme par tous »<sup>17</sup>, cette organisation doit servir d'exemple pour les autres acteurs des relations internationales. Pour ce faire, ayant contribué à l'organisation des élections en RDC, il y a lieu de questionner les leçons à tirer de ses contributions afin de mieux préparer les échéances prochaines. L'objectif ici est de mettre en exergue la portée de l'intervention de l'ONU dans le processus d'alternance démocratique en RDC. Cet article passe au crible de l'analyse, en s'appuyant sur la grille séquentielle d'analyse du multilatéralisme et de la politique publique, pour mettre en lumière l'attitude de l'ONU vis-à-vis des élections en RDC en situation de crises qui menacent la paix internationale en Afrique et engendrent les violations des droits de l'homme. Si l'analyse du multilatéralisme laisse voir la ratification des accords et l'adhésion de la RDC à l'ONU comme leitmotiv d'intervention de l'organisation mondiale dans ce pays, la politique publique laisse voir la nature inconstitutionnelle des régimes qu'a connu la RDC depuis son indépendance ne favorisant pas l'alternance pacifique à la tête de l'État. Elle suggère l'opportunité d'établir un État de droit par le renforcement des institutions étatiques, la séparation des pouvoirs, la promotion et la protection des droits de l'homme et l'instauration de la démocratie.

**Mots clés :** République Démocratique du Congo, ONU, élection

---

<sup>17</sup> Cette mission est énoncée par la résolution 48/141 de l'Assemblée générale HCDH, Travailler avec le programme des Nations Unies pour les droits de l'homme : un manuel pour la société civile, New York, 2008, p.3.

## Introduction

À partir de 1989, l'on a assisté à une accélération des événements avec surtout une similitude des démarches. La fin de la guerre froide et la chute de l'URSS a provoqué son désengagement en Afrique. Dès lors, dans tous les pays du continent noir, les hommes politiques au pouvoir depuis plus d'une décennie, sentant le vent de démocratisation de l'Europe de l'Est souffler, dans un monde désormais unipolaire, ont proposé de mener le processus démocratique en révisant la constitution. En RDC, la nouvelle constitution autorise le multipartisme, les élections libres. Une phase de transition s'ouvre ainsi dans ce pays a été dirigé d'une main de fer par le Général Mobutu. Celle-ci consiste soit à négocier la sortie du chef de l'Etat, si possible par des élections, soit à le démettre. Déjà à partir de la fin d'année 1991, la majorité des chefs d'Etat est sur le point de quitter ses fonctions. Cela est très souvent matérialisé par la « conférence nationale »<sup>18</sup>.

Outre la conjoncture internationale, au Zaïre, l'accélération de ce processus de transition politique est fonction d'une motivation à double tableaux. D'une part, on note l'énergie populaire, qui, au-delà du « ras-le-bol » d'une patience exemplaire, retrouve les accents des mouvements de libération nationale. D'autre part, la démocratie est considérée pour certains comme une fin en soi et qu'il faut mobiliser les énergies pour la mise en place des institutions formelles.

Cependant, il faut noter que cette double motivation se confond car, elles occultent les causes de la faillite économique des pays africains, fonction des détournements ou de la corruption des anciennes équipes et de l'omnipotence, de la primauté des hommes d'État en lieu et place des institutions de la République. Comme le souligne Zahir Farès, « la génération des indépendances a vu ses espérances bafouées par les vils pratiques de clans et de castes avides, ne se souciant que d'accélérer le pillage de l'Afrique »<sup>19</sup>. En outre, « après avoir épuisé tous les ressorts

---

<sup>18</sup> Zahir FARES, *Afrique et démocratie, espoir et illusions*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 9.

<sup>19</sup> Ibid.



de l'alibi des responsabilités du « système néo-colonialiste », pour mieux camoufler les responsabilités d'une élite assoiffée de privilèges et dont la corruption n'a pas de limites, on nous propose de tourner la page douloureuse des régimes dictatoriaux pour entrer dans l'ère de la démocratie »<sup>20</sup>.

Au regard de la décrépitude de l'espace politique africain en général et congolais en particulier, vu l'expérience de la participation onusienne aux organisations des élections en RDC, nous nous posons la question suivante : Quelle leçon tirée de la contribution de l'ONU aux élections antérieures pour les échéances à venir dans ce pays ?

En privilégiant la méthodologie historique, nous nous appuyons sur l'approche diachronique, la diversité de sources nous épaulant à cette fin. Le travail ressort les initiatives, les appuis de l'ONU dans l'organisation des de 2006 en RDC. Nous axons l'analyse de ce sujet sur deux points essentiels : les élections de 2006 et de 2011 ayant bénéficié de la participation des missions onusiennes.

## **I- L'ONU et les élections de 2006 en RDC : une lueur d'espoir**

Avec la parenthèse des élections pluralistes organisées en 1960 et 1965, l'une des crises politiques récurrentes auxquelles la République Démocratique du Congo (RDC) est confrontée depuis son indépendance reste la contestation de légitimité des institutions due notamment à l'absence d'élections réellement libres et pluralistes<sup>21</sup>. Cette contestation de légitimité du pouvoir en place anime davantage les mouvements de sécession et de rébellion dans certaines régions du pays, menaçant la paix dans la sous-région. L'ONU, présente au Congo depuis juillet 1960, afin de maintenir la paix et la sécurité, établir un État de droit s'investi dans l'organisation des élections libres et transparentes afin de mettre fin aux crises dues à la contestation du pouvoir. Alors le Zaïre

---

<sup>20</sup>Ibid., P. 12.

<sup>21</sup> Afrimap et OSISA, *République Démocratique du Congo. Démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la IIIème République*, Open Society Foundations, Johannesburg, Novembre 2010, p. 66.

n'échappe pas au paradigme de restauration du multipartisme des années 90, il fallut attendre 2006 pour que les élections qui se veulent démocratiques soient organisées. Dans ce contexte, l'ONU est présente en RDC par la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC).

Depuis 1960 date de l'accession du pays à l'indépendance, c'est la Constitution du 18 février 2006 qui sert de cadre juridique approprié à l'organisation des élections libres, transparentes et démocratiques. Elle offre pour la première fois une opportunité au peuple Congolais d'élire leurs dirigeants. Une grande mutation s'est fit observer à travers l'ensemble du territoire national permettant au peuple de rêver d'un lendemain meilleur.

La contribution de la MONUC à l'organisation des élections présidentielles et législatives en 2006 en RDC a fait couler beaucoup d'encre et de salives, chaque fois que l'on interroge les enjeux et l'issue des échéances électorales<sup>22</sup>. Les premières élections se voulant libres et équitables du pays depuis 1960 ont eu lieu le 30 Juillet 2006, avec des électeurs devant élire une Assemblée nationale de 500 sièges. À la suite du second tour de l'élection présidentielle le 29 Octobre, et de la résolution d'une contestation juridique subséquente, le président Joseph Kabila a été déclaré vainqueur.

En conformité à son mandat en RDC, l'unité électorale de la MONUC mise en place en Septembre 2003, remplacée par la Division Électorale s'est montrée déterminée pour la réussite des élections. Cette Division Électorale eut pour mission d'apporter son assistance à la Commission Électorale Indépendante (CEI) dans la préparation et la tenue des élections sur l'ensemble du territoire de la RDC, en coordination avec les autres organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> Kenedy KIHANGI BINDU et Victor IRENGE BALEMIRWE, « Les Nations Unies et la consolidation d'un Etat de droit démocratique en République Démocratique du Congo », *Meritum – BeloHorizonte* – v. 7 – n. 1 – p. 111-154, 2012, p. 130.

<sup>23</sup> Tamoussi BONZI, Mesures des résultats de la MONUC à la lumière des mandats qui lui ont été confiés. Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche

La création de la Division Électorale a été favorisée par la Résolution 1493 du Conseil de Sécurité des NU du 28 Juillet 2003 à la requête d'assistance électorale du gouvernement Congolais adressée au Secrétaire Général des Nations Unies. Le processus électoral commença par l'opération d'identification et d'enrôlement des électeurs du 20 juin au 15 décembre 2005, l'organisation du référendum constitutionnel du 18 au 19 Décembre 2005 et l'élection présidentielle à deux tours, notamment le 1er tour tenu le 30 juillet 2006 et le 2ème tour le 29 octobre 2006. L'élection législative des députés nationaux est tenue le 30 Juillet 2006 simultanément avec le premier tour de l'élection présidentielle<sup>24</sup>. À cet effet, les efforts en matière de promotion et de protection des droits humains et de la démocratie de la MONUC sont fort appréciés par la population Congolaise suite à ses contacts directs avec elle et les résultats de ses actions sur le terrain. Dans l'exercice de son mandat, la MONUC avait accompli des tâches importantes, notamment :

- Son apport technique à la Commission Électorale Indépendante (CEI) et ses fonctionnaires dans les provinces. La MONUC s'était ainsi impliquée activement dans l'éducation civique de la CEI, la formation de son personnel, la communication et les programmes de la technologie d'information, l'éducation sur l'inscription des électeurs, l'acheminement des matériaux et équipement électoraux dans les grandes villes du pays et les milieux ruraux ;
- La coordination des contributions des bailleurs de fond au processus électoral en RDC ;
- La coordination des activités relatives au soutien des Agences des Nations Unies, les divisions de la MONUC et de la communauté internationale ;

---

(UNITAR) Programme UNITAR de Formation par Correspondance aux Opérations de Maintien de la Paix. Palais des Nations, Genève, Suisse, 2006, p. 48.

<sup>24</sup> Kenedy KIHANGI BINDU et Victor IRENGE BALEMIRWE, « Les Nations Unies et la consolidation...p. 131.

- Coordonner les activités du comité directeur et de la communauté internationale en RDC<sup>25</sup>.

Au regard de l'immensité du territoire national, l'intervention des Nations Unies dans le processus électoral dans un Congo en crise était plus que nécessaire. Les conflits armés ayant déchirés et qui continuent à mettre à genou les institutions de la République. Comme le souligne le Rapport de la Mission d'observation électorale du forum parlementaire, un bon nombre d'autres raisons avaient été à la base du renforcement de l'action de la MONUC sur le terrain, notamment :

- L'insécurité dans certaines parties du pays affecta négativement un certain nombre d'électeurs participant au vote le jour des élections ;
- Les infrastructures étaient très limitées pour accueillir 25 millions d'électeurs inscrits, 12.000 centres du scrutin et environ 50.000 bureaux de vote. La télécommunication et les incompatibilités entre différents systèmes de communication étaient des défis majeurs à surmonter ;
- Le manque d'expérience en matière électorale. À cet effet, il fallut une éducation civique avant la tenue des élections. L'absence dans plusieurs régions de services radio diffusion et télévision ne favorisa pas la conduite de l'éducation civique ;
- La précarité du système bancaire a rendu le transport de la monnaie épineux. Cela eut un impact sur le paiement des salaires des travailleurs électoraux et ainsi que les agents de la police dans 12.000 localités ;
- Le nombre assez élevé d'agents électoraux, soit environ 250.000 alors que la majorité était inexpérimentée ;

---

<sup>25</sup> RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU Congo, Rapport de la Mission d'observation électorale du forum parlementaire de la SADC/élections présidentielles et parlementaires en RDC, 2006. Disponible en : <[aceproject.org/.../dr-congo-presidential-election-...](http://aceproject.org/.../dr-congo-presidential-election-...)>. Accès en : 12 dez. 2011 ; BONZI, 2006, n. 37, p. 75. Consulté le 14/10/2022.

- L'accord tardif du budget de la MONUC qui représentait un total d'environ 144.730.750 dollars Américains pour l'année 2006 n'a pas favorisé le processus électoral<sup>26</sup>.

Pour surmonter ces difficultés, la MONUC adopte des nouvelles stratégies de travail telles que :

- Augmenter le niveau d'assistance technique pour couvrir 166 circonscriptions électorales avec l'aide d'observateurs militaires, les officières de la police de l'ONU et des observateurs en provenance de l'Afrique du Sud ;
- Augmenter le niveau de soutien logistique jusqu'à la fin des élections ;
- Utiliser les avions de la MONUC pour le transport de la monnaie afin de payer les salaires des agents électoraux ;
- Encourager les bailleurs des fonds à financer les Organisations non gouvernementales (ONGs) nationales et les médias en vue de rehausser et de consolider l'éducation civique ;
- Accorder un supplément financier de l'ordre de 46 millions des dollars Américains pour financer l'extension du calendrier électoral du second tour d'élections présidentielles, le cas échéant<sup>27</sup>.

L'engagement de la MONUC pour le bon déroulement des élections présidentielles et législatives de 2006 fut effectif jusqu'à la proclamation des résultats du premier tour. Nonobstant les efforts consentis et en dépit du climat de paix et de tranquillité relative qui a caractérisé la période post-électorale, le Représentant Spécial du Secrétaire Général de Nations Unies en RDC, M. William Lacy Swingne ne manque pas de manifester son inquiétude relative au comportement de certains politiciens et médias privés qui avaient violé la loi électorale en publiant les résultats préliminaires des élections présidentielles et législatives<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup> RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO..., 2006, p. 25.

<sup>27</sup> RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU Congo..., 2006, p. 26.

<sup>28</sup> Kenedy KIHANGI BINDU et Victor IRENGE BALEMIRWE, « Les Nations Unies et la consolidation... », p. 132.

Lors du second tour des élections présidentielles et des élections provinciales du 29 novembre 2006, la RDC bénéficia encore de l'engagement de la MONUC pour que les opérations électorales se déroulent dans des bonnes conditions. Cependant, la proclamation des résultats du second tour fut accompagnée des incidents entre les forces de la Garde Républicaine et les militaires restés fidèles à Jean-Pierre Bemba<sup>29</sup> à Kinshasa. Au-delà des questions financières et politiques, les efforts logistiques, techniques accompagnés de la formation civique des électeurs, les agents électeurs et la mobilisation des autorités politico-administratives de la MONUC permirent à la RDC d'être un État post-conflit modèle en matière électorale<sup>30</sup>. Ainsi, l'appui de la MONUC au processus électoral a été un feu-vert à la CEI, qui malgré l'environnement difficile dans lequel furent organisées les élections, à mener à bien sa mission électorale dans un pays continent et dépourvu de nombreuses infrastructures essentielles. Quelques chiffres nous permettent d'évaluer l'importance ou la valeur de l'apport de la MONUC dans le processus électoral de 2006 en RDC.

---

<sup>29</sup> Jean-Pierre Bemba Gombo, né le 4 novembre 1962 à Bokada dans la province du Sud-Ubangi, est un homme d'État de la République démocratique du Congo. Il est le Fondateur du Mouvement de Libération du Congo (MLC), un groupe politico-militaire, et vice-président de la République chargé de l'Économie durant la période de transition, il a été incarcéré par la Cour pénale internationale pendant près de dix ans pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité avant d'être acquitté en 2018.

<sup>30</sup> Kenedy KIHANGI BINDU et Victor IRENGE BALEMIRWE, « Les Nations Unies et la consolidation... », p. 132.

**Tableau n°** : le bilan d'assistance électorale de la Division Électorale de la MONUC

Formation	Logistique / Déploiement	Éducation électorale	Centres et Électeurs enrôlés	Matériels déployés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• agents électoraux formés : 410925 personnes</li> <li>• Supports de formation produits: 1.106.440</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantité de matériels déployés: 27.911 tonnes</li> <li>• Nombre d'agents déployés: 41.093 personnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Affiches et autres supports produits: 9.350.000</li> <li>* Personnes sensibilisées: 25.000.000 environ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* 01 Centre National de Traitement</li> <li>* Électeurs enrôlés: 25.712.552</li> <li>* Centres de vote opérationnels: 11.855</li> <li>* Bureaux de vote: 50.045</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre de kits d'identification: 20.000 (insignes, formulaires d'éducation...)</li> <li>* Nombre de kits d'enregistrement déployés: 10.000 (micro-ordinateur, appareil photo numérique, scanners d'empreintes digitales, imprimantes, groupes électrogènes...)</li> <li>* Nombre de kits pour le matériel des BV: 40.000 pour le référendum constitutionnel</li> <li>* Nombre de kits électoraux: 120.000 (urnes, iso-loirs, encre, lampes, formulaires)</li> <li>Nombre total de bulletins: 90.000.000 (30.000.000 pour le référendum constitutionnel et 60.000.000 pour les autres scrutins)</li> </ul>

**Source** : La MONUC vers la reconfiguration de son mandat. *Magazine MONUC* : périodique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en RD. Congo, v. 8, n. 48, jan./ mar. 2010, p. 9.

Il en ressort, au regard du mécanisme et des moyens mis en jeu pour accompagner la MONUC dans sa mission de soutien au gouvernement dans l'organisation des élections en RDC en 2006, une prise de conscience par l'ONU de l'impact de l'absence d'un État de droit sur la paix internationale. À travers l'organisation des élections démocratiques en RDC, l'ONU fixe les bases d'un État de droit, car comme l'affirment Kenedy Kihangi Bindu et Victor Irengé Balemirwe « tout État démocratique est un État de droit »<sup>31</sup>.

La MONUC a aidé à renforcer la capacité institutionnelle de la CEI, l'élaboration et la publication de la feuille de route des élections, dans l'étude de faisabilité concernant le processus électoral, dans la mise au point du calendrier électoral préliminaire, comme dans la détermination du budget des opérations électorales et par un soutien technique afin d'assurer que le cadre législatif pour le processus soit conforme aux standards internationaux et acceptable aussi bien pour la CEI que pour la communauté internationale.<sup>32</sup> Quant à la sécurisation du processus, elle fut planifiée et coordonnée par le Groupe technique de sécurisation électoral, créée en 2005 et qui comprenait des représentants du Gouvernement de transition, de la MONUC, de l'Union Européenne et des autres grands bailleurs de fonds. Par ailleurs, la MONUC a participé à la sécurisation du processus électoral en utilisant des moyens militaires et civils. Elle a renforcé les capacités de la Police nationale congolaise en cette matière.

Si le soutien de la MONUC aux institutions gouvernementales pour l'organisation des élections a été significatif et a porté des fruits, on déplore malheureusement que la RDC demeure instable. L'environnement socio-politique du pays était porteur des réalités multiples. Au Nord du Kivu et en Ituri, la guerre continue de faire son bonhomme de chemin.

---

<sup>31</sup> Kennedy KIHANGI BINDU et Victor IRENGE BALEMIRWE, « Les Nations Unies et la consolidation d'un Etat de droit démocratique en République Démocratique du Congo », p. 115.

<sup>32</sup> MONUC, Aperçu des rôles...p.12.



Alors que la situation socio politique de la RDC demeure instable et pas favorable à l'organisation et au bon déroulement des élections prochaines, le gouvernement doit confier les tâches similaires qu'a exécutées la MONUC en 2006 à un comité indépendant mis sur pied. Ce comité doit être le fruit d'un consensus entre le gouvernement, l'opposition et la société civile. Par souci de transparence et pour éviter les contestations pouvant occasionner les conflits post-électorales, les membres de la Commission Nationale Électorale indépendante (CENI) doivent être issus de ce comité. Et la supervision internationale ne doit être exclue.

Par ailleurs, l'instabilité du pays ne doit pas servir de prétexte de renvoi des élections à une date ultérieure. Renvoyer les élections pourrait conduire le pays dans la dérive qui a toujours caractérisé ce pays. Le renvoi justifiera la volonté du régime en place de conserver le pouvoir pour longtemps comme a souligné un observateur : « si le président actuel est au pouvoir, il ne doit pas oublier qu'il a accepté d'aller aux élections en 2018 quand le pays était toujours instable. Ce ne sera pas une excuse s'il décide à son tour de renvoyer les élections de 2023 sur le prétexte de cette même instabilité »<sup>33</sup>. A cet effet, une éducation électorale par « le comité indépendant » doit être de mise afin de sensibiliser l'électorat instrumentalisé pour les uns et tribalisés pour les autres sur le danger de l'éventuel report des élections par leur frère ou candidat.

Éviter de reporter les élections et mettre sur pied les mécanismes de transparence et de liberté permettra non seulement à apaiser la situation du pays, mais aussi amènera les Congolais de fermer la page obscure des élections de 2011. Ces élections bénéficièrent du concours de la nouvelle mission onusienne en RDC : la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO) mis sur pied par le Conseil de sécurité le 1er juillet 2010.

---

<sup>33</sup> Entretien avec Moïse KAYEMBE, ancien militant du MNC, 84 ans, Bujovu-Karisimbi, 04/05/2023.

## II- Les élections de 2011 : de l'espoir de 2006 au désespoir

Dans un élan du multilatéralisme, la RDC applique un monisme<sup>34</sup> juridique avec primauté du droit international. Partant, divers textes internationaux font partie intégrante de l'arsenal juridique congolais conformément à l'article 215 de la Constitution<sup>35</sup>. Celle-ci prend d'ailleurs le soin de rappeler en son sein les libertés fondamentales, notamment quelques-unes liées directement aux élections.

Au regard des éléments juridiques et du contexte sécuritaire qui caractérisent l'environnement socio-politique, le rôle de la MONUSCO sur le terrain changeait selon la nature de son mandat. Il est fréquemment demandé aux observateurs de l'ONU et d'autres organisations de jouer plusieurs rôles dans un processus électoral, par exemple aidé à préparer les élections, puis les observer. La mission confiée à la MONUSCO consistait à l'appui technique et logistique à la Commission Nationale Électorale indépendante (CENI) et le monitoring des violations des droits de l'homme en rapport avec le processus électoral.

Conformément à la résolution du Conseil de sécurité du 28 juin 2011, la Mission onusienne avait mandat de prêter « son concours pour l'organisation et la tenue des élections nationales, provinciales et locales, sous forme d'un appui technique et logistique, à la demande des autorités congolaises, en facilitant des échanges élargis et réguliers avec la CENI », aider « la CENI à promouvoir le dialogue entre les diverses forces vives congolaises et à constater et dénoncer les violations des droits de l'homme dans le contexte des élections... »<sup>36</sup>. À cet effet, la MONUSCO fut active dans la formation sur la sécurisation des élections. La police des Nations Unies (UNPOL) et leurs militaires eurent pour mandat d'aider la RDC à former les agents des forces de sécurité

---

<sup>34</sup> C'est une conception doctrinale selon laquelle le droit interne et droit international sont des manifestations d'un même ordre juridique.

<sup>35</sup> L'article 215 est ainsi libellé : « Les traités et accords internationaux régulièrement conclus ont dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque traité ou accord, de son application par l'autre partie ».

<sup>36</sup> RES/1991 du 28 juin 2011.

impliqués dans le processus électoral sur les différents aspects des élections, leur mission ainsi que les autorités électorales telles que les logisticiens, les présidents des bureaux de vote, et les assesseurs. Leur mandat consistât par ailleurs au monitoring des violations des droits de l'homme en rapport avec le processus électoral.

Concernant le monitoring des préparatifs pré-électorales et de la période de campagne, il s'est agi pour la MONUSCO d'assurer le monitoring de l'administration électorale, surveiller l'élaboration des lois et procédures électorales, le monitoring des inscriptions, le monitoring de l'éducation civique, le monitoring des médias.

En plus, une autre étape de l'action de la MONUSCO visait le monitoring du vote. Elle avait pour but d'assurer que l'élection, libre et régulière, soit guidée par des dispositions détaillées concernant la forme des bulletins, la conception des urnes et des isoloirs, et la façon de voter. Ici, l'objectif est de mettre le processus à l'abri des pratiques frauduleuses tout en respectant le secret du vote. Les bulletins devaient être présentés clairement et contenir des informations identiques dans toutes les langues locales. La production des bulletins de vote devait tenir compte des divers niveaux d'alphabétisation dans le pays, que le matériel électoral soit disponible en quantités suffisantes sur chaque lieu de vote.

Par ailleurs, Après les opérations de vote, l'étape qui devait suivre était le monitoring du décompte. La MONUSCO devrait s'assurer que les processus de comptage des voix, de vérification, de compte rendu des résultats, et de conservation des documents officiels, fussent sûrs et réguliers. Enfin, la Mission devrait assurer le monitoring des résultats et du suivi. Pour cette raison, immédiatement après les élections, les médias demandent aux observateurs internationaux de se prononcer aux caractères des élections. Sauf qu'en aucune circonstance, un observateur électoral, membre du personnel de la mission des Nations Unies, ne devra prendre sur lui de s'adresser aux médias pour évaluer ou juger de toute autre manière les élections ou leurs résultats.

Malgré les efforts consentis par la mission onusienne, le contexte congolais n'a toujours pas été favorable à la consolidation des principes d'État de droit. Pendant les élections, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH)<sup>37</sup> a documenté 188 violations des droits de l'homme liées au processus électoral. Ces violations ont porté atteinte au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté d'expression des individus, ainsi qu'au droit de réunion pacifique. Des exemples de violences et d'atteintes à l'ordre public par des militants des partis politiques ont également été constatés. Selon le rapport du BCNUDH, « la préparation des élections a eu lieu dans un climat où les libertés d'expression et d'association étaient limitées »<sup>38</sup>. Par ailleurs, on relève qu'« au regard des violences engendrées par les élections de 2006, ainsi que la situation générale particulièrement précaire des droits de l'homme en RDC, les élections de 2011 constituent un défi majeur pour les droits de l'homme, la sécurité et la consolidation de la démocratie dans le pays »<sup>39</sup>. La plupart des violations furent perpétrées par les agents de la Police nationale congolaise ou de l'Agence nationale des renseignements.

Face à cette situation, le BCNUDH dans ses rapports, demandait avec insistance au gouvernement d'intensifier sa coopération avec la société civile, de diffuser des messages publics appelant les agents de l'État, particulièrement les membres des forces de sécurité, à promouvoir et respecter les droits de l'homme et à lutter contre l'impunité des agents

---

<sup>37</sup> Le 1er février 2008, la Division des droits de l'homme (DDH) de la MONUC et le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) en RDC ont fusionné créant, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH). Voir Mukiramfi SAMBA, « Fondements et contenu de l'assistance électoral... » P. 321.

<sup>38</sup> L'ONU tire la sonnette d'alarme sur les violations des droits de l'homme perpétrées pendant la période pré-électorale en RDC, Rapport du BCNUDH sur des violations des droits de l'homme apparemment liées au processus électoral en République démocratique du Congo entre le 1er novembre 2010 et le 30 septembre 2011, Genève/Kinshasa, 9 Novembre 2011.

<sup>39</sup> L'ONU tire la sonnette d'alarme sur les violations des droits de l'homme perpétrées pendant la période pré-électorale en RDC, Rapport du BCNUDH sur des violations des droits de l'homme apparemment liées au processus électoral en République démocratique du Congo entre le 1er novembre 2010 et le 30 septembre 2011, Genève/Kinshasa, 9 Novembre 2011.

de l'État ayant perpétré des violations des droits de l'homme. Le rapport recense d'au moins 33 personnes par les forces de sécurité à Kinshasa. On relève qu'au moins 83 personnes ont été blessées, 16 disparues et plus de 265 en détention arbitraire dans des centres de détention de Kinshasa<sup>40</sup>.

Contrairement aux élections présidentielles et parlementaires de 2006, plusieurs rapports des observateurs électoraux internationaux<sup>41</sup> font état des irrégularités lors des scrutins présidentiels et législatifs de novembre 2011 en République Démocratique du Congo. Accusée d'être défailante dans sa participation, la MONUSCO considère que son mandat ne lui conférait pas le pouvoir de certifier les élections. Selon son porte-parole Madnodje Mounoubai, le rôle de la Mission était d'apporter un soutien technique et logistique à la Commission Nationale Électorale Indépendante (CENI). Ce soutien consistât au déploiement et à la mise en place du matériel électoral. Le mandat de la MONUSCO a été exécuté au mieux dans les centres régionaux qui étaient attribués à la MONUSCO et là, son « implication est bien moindre que ce qu'elle a été en 2006 » où la MONUC eut « un rôle actif à jouer grâce à des moyens logistiques et financiers bien plus importants »<sup>42</sup>. Notons ici que les irrégularités enregistrées au cours des élections présidentielles et législatives en 2011 apparaissent plus fâcheuses qu'elles sont plus importantes que celles enregistrées lors de la présidentielle de 2006, alors que le pays sortait tout juste d'une longue guerre civile. La présidentielle de 2011 marque à cet effet un recul par rapport à celle de 2006<sup>43</sup>.

---

<sup>40</sup> <https://monusco.unmissions.org/violations-des-droits-de-l'homme-pendant-les-elections-en-republique-democratique-du-congo>. Consulté le 24 octobre 2022.

<sup>41</sup> Mission d'observation internationale du Centre Carter en RDC, Élections présidentielles et législatives du 28 novembre 2011 (10 décembre 2011).

<sup>42</sup> LA MONUSCO aurait-elle sa part de responsabilité dans la mauvaise tenue du scrutin ? Disponible en : <[www.france24.com/fr/category/tags-auteurs/julien-peyron;www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?news](http://www.france24.com/fr/category/tags-auteurs/julien-peyron;www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?news)>. Consulté le 12 décembre 2011.

<sup>43</sup> Kenedy KIHANGI BINDU et Victor IRENGE BALEMIRWE, « Les Nations Unies et la consolidation... », P.137.

Alors, la réussite des prochaines échéances électorales passera par la volonté interne qui elle aussi doit être issue d'un État de droit établi. L'échec de l'ONU en 2011 fut causé non seulement par la primauté du pouvoir exécutif sur les organes étatiques chargés d'organiser les élections, mais aussi par la main mise qu'avait le gouvernement sur l'armée chargée d'intimider et de commettre des basses manœuvres avant, pendant et après les élections. Par ailleurs, les groupes rebelles qui sévissent à l'Est du pays ont été une limite aux actions de l'ONU et de la CENI. Il est urgent pour l'ONU de mener des actions objectives afin d'identifier les acteurs des conflits en RDC et d'en situer les responsabilités afin d'espérer aux jeux électoraux plus libres et participatifs.

## **Conclusion**

Il était question d'examiner la leçon à tirer du soutien de l'ONU pour l'organisation des élections de 2006 et de 2011 en RDC, il ressort que malgré cet appui de l'organisation mondiale, les élections de 2006 et de 2011 n'ont pas permis au gouvernement de mettre en place des mécanismes d'alternance transparents. Des nombreuses violations des droits de l'homme et les irrégularités enregistrées lors des élections furent l'apanage du gouvernement qui s'obstinait à conserver le pouvoir par tous les moyens. Alors que nonobstant des violations des droits humains le gouvernement restent impuni, cela justifie l'illégalité des citoyens devant la justice ou la primauté de l'exécutif sur le judiciaire. Alors, pour les prochaines échéances électorales, l'accent doit être mis sur l'établissement d'un État de droit qui consiste à renforcer les institutions étatiques, établir la séparation des pouvoirs et la démocratie. Ces différents éléments de l'État de droit vont soumettre le gouvernement aux règles électorales établies. Par ailleurs, le laxisme de l'ONU et du gouvernement à l'égard des conflits que connaît le pays depuis 1960 constitue une limite aux principes de droit de citoyens de prendre part aux élections et de leur liberté de choix.

En effet, dans ce contexte de crise, les missions des Nations Unies doivent créer un milieu sûr et stable tout en cherchant à restaurer la capacité de l'Etat à maintenir la sécurité dans le respect des principes de l'État

de droit<sup>44</sup>. Si la situation du Congo est l'une ayant permis « l'évolution des opérations de maintien de la paix vers des opérations multifonctionnelles impliquant la diversité des missions confiées au personnel civil et militaire »<sup>45</sup>, on constate le manque de volonté du politique à favoriser l'alternance pacifique qui parfois monte la jeunesse contre les missions onusiennes, les accusant de tous les maux de la RDC. Il faut souligner que l'ONU ne peut se substituer au gouvernement congolais et est présente dans ce pays sur la demande du gouvernement. Somme toute, la volonté internationale passera par celle du politique à assainir le jeu électoral.

## Références bibliographiques

AfriMAP et OSISA, *République Démocratique du Congo. Démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la IIIème République*, Open Society Foundations, Johannesburg, Novembre 2010.

ALBARET, Mélanie et al, (dir.) (2012), *Les grandes résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies*, Paris, Dalloz.

Cahiers présence africaine, *Pouvoir et paix civile en Afrique*, Dakar, Présence Africaine, 1996.

MOUKOKO Habib Hermann, « L'ONU et la promotion des droits de l'homme en Afrique. Le cas de l'Afrique subsaharienne francophone », Thèse de Doctorat en Science Juridique, Université de Caen-Normandie, 2016.

IBIATSI MILOUNGUI Ardhen Aymar, « Ressources géostratégiques et nouvel ordre mondial en Afrique centrale : l'exemple de la guerre à l'Est de la RDC (1996-2013) », Mémoire de Master en Histoire des relations Internationales, Université Marien Ngouabi, 2017.

---

<sup>44</sup> DÉPARTEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, DÉPARTEMENT DE L'APPUI AUX MISSIONS, Opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Principes et Orientations, Secrétariat des Nations Unies, p. 25.

<sup>45</sup> Ronald HATTO, Le maintien de la paix. L'ONU en action, Paris, Editions Armand Colin, 2015, p. 123.

- KIHANGI BINDU Kenedy et IRENGE BALEMIRWE Victor, « Les Nations Unies et la consolidation d'un Etat de droit démocratique en République Démocratique du Congo », *Meritum – BeloHorizonte* – v. 7 – n. 1 – p. 111-154, 2012.
- HATTO Ronald, *Le maintien de la paix. L'ONU en action*, Paris, Editions Armand Colin, 2015.
- BONZI Tamoussi, Mesures des résultats de la MONUC à la lumière des mandats qui lui ont été confiés. Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) Programme UNITAR de Formation par Correspondance aux Opérations de Maintien de la Paix. Palais des Nations, Genève, Suisse, 2006.
- FARES Zahir, *Afrique et démocratie, espoir et illusions*, Paris, L'Harmattan, 1992. <https://monusco.unmissions.org/violations-des-droits-de-l'homme-pendant-les-elections-en-republique-democratique-du-congo>. Consulté le 24 octobre 2022.
- LA MONUSCO aurait-elle sa part de responsabilité dans la mauvaise tenue du scrutin ? Disponible en ligne sur : [www.france24.com/fr/category/tags-auteurs/julien-peyron](http://www.france24.com/fr/category/tags-auteurs/julien-peyron); [www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?news](http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?news), Consulté le 12 décembre 2011.



# La Province du Nord-Kivu face aux vellétés de scission

*Par Ulimwengu Biregeya*

**Résumé :** La menace de scission de temps en temps brandie par certains fils et filles du Nord-Kivu à la suite des frustrations résultant d'une gouvernance non consensuelle en dépit de concertations symboliques, peut constituer une pierre d'achoppement lorsqu'il s'agit de désigner démocratiquement des représentants du peuple dans un contexte des conflits armés comme c'est actuellement le cas. Surtout que l'une des majorités habituellement concurrentes est, à l'évidence, non sûre de participer aux élections du 20 décembre 2023 suite à l'occupation – partielle soit-elle –, des territoires de Rutshuru et Masisi par le M23. En effet, les candidats peuvent user de la sensibilité scissionniste pour diviser et mieux se faire de l'audience électorale ou pour, à la suite des résultats des urnes, provoquer des violences contestatrices au cas où ils s'estimeraient lésés. Étant donné qu'une sorte de scission de fait semble déjà promue et vécue dans divers secteurs, ce papier tâche d'en analyser les causes, les évidences, en même temps qu'il formule une piste de voie d'atténuation.

**Mots clés :** Nord-Kivu, Scission, gouvernance consensuelle, vellétés tribalistes.

## **Introduction**

Loin de garantir la cohabitation pacifique, la gouvernance démocratique instaurée en 1990 ne fit qu'exacerber les zizanies liées à la jouissance du pouvoir, vu la répartition normalement et logiquement inégale des postes qui suscita des remous entre différentes tendances ethniques, déjà à la suite des élections de mai 1960. En effet, vu que la démocratie implique le pouvoir de la majorité sur la minorité, la loi du plus grand nombre faisant le larron, les minorités démographiques et économiques se sentent défavorisés par une telle approche politique. Pour leur part,

ceux dont les frères ne détiennent pas la manette de commande s'estiment marginalisés et conçoivent, par conséquent, différentes astuces pour contrer et atténuer le potentiel nocif des tenants du pouvoir. D'où la prolifération de groupes armés et partis politiques à connotation ethnique, suivis de récriminations incessantes cherchant à justifier la réclamation séparatiste.

En fait, le multipartisme instauré en 1990/1991 poussa le Président Mobutu à abandonner une politique, vieille de 25 ans (1966-1991), qui consistait à faire diriger la province par les non-originaires. Ce fut le début de la géopolitique par laquelle la gestion fut remise entre les mains des originaires. Les successeurs du feu maréchal n'ont jusque-là pas encore pu se libérer de ce joug. Pourtant, chaque fois qu'un membre d'un groupe ethnique a la manette de commande, les autres s'estiment marginalisés, exclus ou sous-représentés dans la gestion de la chose publique. C'est pour cela qu'en 2018 a bondi une tendance réclamant la scission de la province du Nord-Kivu, avec un écho instantané de ce même genre au Sud-Kivu, avec des drapeaux d'une République du Kivu hissés par-ci par-là dans la ville de Bukavu.

Au Nord-Kivu, une pétition aurait même été initiée par certains politiciens pour réclamer la scission de droit. Une autre tendance propose en termes de solution alternative, la gestion rotative de la province. Néanmoins, vu qu'un mandat dure cinq ans et qu'il existe dix groupes ethniques au Nord-Kivu, un calcul simple implique qu'il faudra attendre 45 ans pour que le dernier groupe prenne la commande de la province. L'autre possibilité rotative consisterait à s'assurer que les sièges de Gouverneur et Vice-Gouverneur, Président et Vice-Président de l'Assemblée provinciale sont répartis de façon à représenter quatre communautés ethniques par mandat. Pendant ce temps, le contexte n'aura-t-il pas changé ?

En plus de la question de pouvoir, derrière cette question se cache l'aspect autochtonie-allochtonie sur base de la primo-arrivée et le droit de jouissance de la terre et du pouvoir. Que faire pour que les uns ne cherchent plus à se débarrasser des autres ? Telle est la préoccupation de

cette réflexion, pour un Nord-Kivu où différence et complémentarité en matière de pouvoir, d'avoir et d'être devraient convoler en justes noces.

Notons d'emblée que chronologiquement parlant, la province du Nord-Kivu a été créée par l'Ordonnance n° 088-031 du 20 juillet 1988, rompant ainsi avec son statut de Sous-région. À sa tête se succédèrent les Gouverneurs suivants : Konde Vila Kikanda (1988-1992) ; Basembe Emina (1992-1993) ; Kalumbo Mbogho (quelques mois en 1993) ; Moto Mupenda (1993-1996) ; Général Panzu Ngwala (quelques jours avant l'arrivée de l'AFDL en 1996) ; Kanyamuhanga Gafundi (1996-1998) ; Serufuli Ngayabaseka (2000-2006) ; Paluku Kahongya (2007-2019) (cf. Commission provinciale du centenaire, 2010 : 77-78), et Nzanzu Kasivita (2019-2021), puis le Général Constant Ndima Kongba (depuis l'Ordonnance présidentielle du 3 mai 2021). Chaque fois, la fibre ethnique refait surface, pour l'une ou l'autre réclamation de la part des « originaires » criant à la confiscation du pouvoir.

## **1. Phénoménalité de la scission de fait**

Cette section portera sur un coup d'œil sur les causes lointaines, les faits y afférents, et les facteurs embrasant les relations intersubjectives.

### ***0.1. Origines lointaines***

La gestion du pouvoir dans une société plurielle comme celle du Nord-Kivu fait surgir des ressentiments de la part de groupes ethniques estimant ne pas être aux commandes des affaires et/ou non suffisamment associés au partage du gâteau. Ainsi, déjà depuis l'accession du Congo à l'indépendance, des courants idéologico-ethniques se formèrent au Nord-Kivu. Le noyau dur de cette lutte allant jusqu'à la réclamation de la séparation des espaces de vie, surtout entre Hutu et Nande, et globalement, entre les citoyens d'expression kinyarwanda et ceux d'autres expressions. Tout compte fait, la compréhension de la thématique de cet article nécessite un regard anamnésique des déboires du passé, car

comme le veut Benoît Awazi, « un peuple amnésique est nécessairement condamné à revivre les mêmes tragédies selon une cadence de plus en plus intense et suicidaire.<sup>46</sup> »

Le durcissement de la fibre ethnique et régionale s'aggrava davantage encore plus tard, avec l'affaiblissement du régime Mobutu. En ce sens, à l'est de la république, Ngunz Karl-I-Bond, Kyungu wa Kumwanza et Nyamwisi Muvingi utilisèrent le vocable de la « géopolitique », tandis qu'à Kinshasa Mungul Diaka opposait aux originaires les Ne Kongo. Depuis lors, bon nombre de Congolais raisonnent et agissent plus qu'auparavant en termes de leurs ethnies, leurs villages, leurs territoires et leurs provinces<sup>47</sup>. En effet, il est reconnu qu'alors qu'à l'époque coloniale le découpage territorial (1888-1960) visait à mieux occuper le pays et mieux exploiter économiquement la colonie, à partir de l'indépendance, le motif fut plutôt électoraliste<sup>48</sup>. En ce sens, Kaumba Lufunda<sup>49</sup> souligne que « être originaire de », opposé à « n'être pas originaire de » permet de faire ou de ne pas faire certaines choses, d'accéder ou non à un certain nombre d'avantages, de bénéficier de droits ou d'en être privé. Par conséquent, chacun cherche à tout faire pour faire comprendre qu'il jouit du statut d'originaire, afin de se rassurer de jouir de différents droits citoyens. En même temps, une certaine lutte de primo-arrivisme oppose les uns aux autres. La vérité est, néanmoins, que chaque citoyen est venu de quelque part à un certain moment de

---

<sup>46</sup> Awazi Mbambi Kungwa, *De la postcolonie à la mondialisation néolibérale : Radioscopie ethnique de la crise négro-africaine contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.189.

<sup>47</sup> S.Bucyalimwe Mararo, « Anatomie ethno-politique du Kivu et tentation d'un futur État indépendant : Fantômes et dangers », in Kankwenda Mbaya et Mukoka Nsenda (dir.), *La République démocratique du Congo face au complot de balkanisation et d'implosion*, Kinshasa-Montréal-Washington, ICREDES, 2013, p.318.

<sup>48</sup> T.Munayi Muntu-Monja, « Les vrais mobiles du découpage territorial sous le Congo indépendant (1960-2006) : les objectifs électoralistes et le clientélisme politique », in Obotela Rashidi, N., *Les originaires et non-originaires en République démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2017, pp.60-61.

<sup>49</sup> Kaumba Lufunda, « L'administration dans la gestion du conflit « originaires » et « non originaires », in N. Obotela Rashidi, *Les originaires et non-originaires en République démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2017, pp.166-167.

l'histoire. Par ailleurs, le respect du droit d'aînesse étant une valeur africaine et humaine, il sied d'en tenir compte, dans une certaine mesure.

Pour Baudouin Mubesala<sup>50</sup>, il n'est pas étonnant d'affirmer qu'historiquement, l'individu est d'une époque, et que géographiquement, il est d'un lieu. Ainsi, chaque individu est situé, et cette situation lui est un terrain favorable pour confirmer son identité. Ce groupe d'appartenance lui donne ainsi un sentiment d'être avec les autres, relié à un ensemble qui le porte. L'auteur précité précise par ailleurs que la « tribalité » est le fait d'appartenir à une tribu (groupe naturel), tandis que le « tribalisme » est un choix délibéré et fanatique faisant croire que son groupe est soit le meilleur (et que donc les autres sont inférieurs) soit qu'il est victime des autres, et que, par conséquent, il faut le protéger.<sup>51</sup> Abondant dans ce même sens, Ott Hervé<sup>52</sup> note que les discours tribaux maximalisent les différences et minimisent les ressemblances, tandis que les discours en faveur de l'intégration ethnique minimisent les différences et maximalisent les ressemblances.

À force d'amnésie ou de non-savoir sur le passé de la province, des esprits bien-pensants font croire que ce qui est vécu actuellement est une nouveauté, oubliant qu'il ne s'agit que d'une conséquence et une suite logique du vécu passé. En effet Edmond Mujynya<sup>53</sup> rappelle que

« Pour plusieurs observateurs, les premiers politiciens et dirigeants du Nord-Kivu ont passé plus de temps à se chamailler qu'à unir leurs efforts pour la construction de leur région. Ils leur ont reproché non seulement d'avoir cherché à se démolir mutuellement sur le plan politique, mais aussi et surtout d'avoir inoculé le virus de la haine dans les populations, en

---

<sup>50</sup> Baudouin Mubesala, « De la tribalité au tribalisme. Une déviance réductionniste du prêtre », in Bwalwel, J.P. & Malenge, J.B., *Mission universelle et tribalité*, Kinshasa, Baobab, 2020, p.153.

<sup>51</sup> *ibid.*, pp.153-154.

<sup>52</sup> Cité par Charlotte Bizige, « Le vivre ensemble dans un contexte pluriel », in J.P. Bwalwel & J.B. Malenge, *Mission universelle et tribalité*, Kinshasa, Baobab, 2020.

<sup>53</sup> E.Mujynya Nimisi Chiri, « De l'opposition politique à la politique d'exclusion et de haine interethnique au Nord-Kivu (1962-1966) », in J.Mpeza, et S.Bucyalimwe Mararo, *La Tribune de nos Patriarches : En hommage aux patriarches Marcel Bisukiro & Dieudonné Ndeze*, s.l., Ed. Les Virunga, 2016, p.63.

opposant certaines ethnies à d'autres, et ce, soit pour assouvir leur soif de vengeance consécutive aux échecs politiques enregistrés suite aux luttes politiques qu'ils se sont livrées, soit pour s'assurer un certain monopole de pouvoir, en éliminant complètement de la scène leurs adversaires ou concurrents politiques du moment. Mais la pire accusation portée contre certains politiciens qui ont eu l'occasion d'exercer aussi le pouvoir, c'est d'avoir conçu la politique d'exclusion et de l'avoir érigée en système de gouvernance, provoquant ainsi des oppositions et le sentiment de haine dans les populations qu'ils administraient. »

C'est ce qui fait dire à Malenge Kalunzu<sup>54</sup> que mieux se connaître soi-même comme personne et comme membre d'un groupe particulier, se faire connaître des autres et les connaître, et qu'enfin se connaître les uns les autres, c'est ce qui associe la question de l'identité à celle du respect de soi dans une corrélation dialectique avec l'intersubjectivité.

L'origine lointaine des conflits de pouvoir actuels est donc à situer à la suite des élections des Conseillers/Députés provinciaux en mai 1960. À cette époque-là déjà, les sièges remportés se répartissaient de la sorte : 14 pour les Nande (dont 13 élus de Beni-Lubero et 1 de Rutshuru) ; 5 pour les Hunde (dans le Masisi) ; 4 pour les Hutu (dont 2 de Rutshuru) ; 2 pour les Nyanga (dans le Walikale) et 2 pour les Tutsi (dont 1 de Rutshuru), comme le fait remarquer l'auteur précité<sup>55</sup>. Il n'est donc pas étonnant qu'ayant déjà atteint ce score que, pour le moment l'on pense qu'il puisse en être autrement, compte tenu du poids démographique de chaque groupe ethnique. La démocratie prônant le pouvoir de la majorité sur la minorité, porte en elle-même, à ce point de vue, des germes de conflits entre les peuples du Nord-Kivu. C'est ce qui entraîne, depuis lors, tiraillements, tensions et déchirures encore présents à ce jour.

Ainsi, sous couvert d'une démocratie fourre-tout dans une société plurielle, la tribalité toxique constitue le véritable mobile du besoin des uns

---

<sup>54</sup> J.B. Malenge Kalunzu, « La tribalité, entre l'identité et l'altérité ? », in J.P. Bwalwel & J.B. Malenge, *Mission universelle et tribalité*, Kinshasa, Baobab, 2020, p.53.

<sup>55</sup> Cf. Edmond Mujjnya, *art.cit.*, p.73.

et des autres de s'accaparer du pouvoir et de l'avoir de façon exclusiviste, comme si majorité signifiait primauté et exclusivité d'humanité. Toutefois, il reste aussi vrai que, comme l'on peut le lire sous la plume de F. Saillant<sup>56</sup> :

« Le rapport des forces, rapport de pouvoir, peut faire en sorte qu'une minorité puissante sur le plan économique, ayant la pleine maîtrise et jouissance d'institutions qui lui sont réservées, bénéficiant de privilèges auxquels on a donné rang de droits et occupant les postes-clés dans les administrations publiques comme dans pratiquement toutes les entreprises, – y compris les entreprises de presse – une telle minorité, donc, peut détenir en réalité le pouvoir et l'exercer, sur tous plus que pour tous, en fonction de ses intérêts. »

Cela est aussi bien possible, et se vit même parfois et par endroit au cours des échéances électorales où quelques rares minorités numériques à fort pouvoir économique et politique raflent des postes stratégiques. Pour cela, comme à chacun son tour chez le coiffeur, il arrive à chaque groupe, son tour de malaise et de mal-être, bien qu'il y en ait qui sont hors-jeu, sur base de la faiblesse de leur poids démographique qui semble les condamner à être politiquement subordonnés au pouvoir de la majorité donnant l'impression d'avoir le monopole de jouissance du pouvoir. Ceux se sentant lésés crient à l'injustice et réclament la scission, par conviction ou par stratégie d'intimidation, à la lumière du principe consistant à demander plus pour en avoir moins.

La menace de scission n'est, en effet, qu'un symptôme dont il convient de déceler la véritable cause et d'en indiquer les implications présentes et futures, pour un Nord-Kivu inclusif et assumant la pluralité dans la complémentarité constructive.

À en croire des observateurs avisés, la scission de fait du Nord-Kivu est en marche à divers points de vue. Il ne resterait que sa formalisation, pour une scission de droit. L'unité vécue ne serait que de façade ;

---

<sup>56</sup> F.Saillant (dir.), *Pluralité et vivre ensemble*, Presses de l'Université Laval, 2015, p.91.

mieux, une unité imposée par le droit. Pour cela, il s'observe de plus en plus que chaque fois que sont publiées des nominations aux postes de décision, des réclamations surgissent par-ci par-là, pour non prise en compte de la représentativité de certains groupes ethniques se sentant non ou sous-représentés face à la surreprésentation des autres.

Aussi, en dépit de l'organisation de dialogues et concertations en vue de la gestion consensuelle du Nord-Kivu, la suite des bonnes intentions exprimées par les participants ne reflète souvent pas la prise en compte de l'inclusivité tant souhaitée à cor et à cri. La loi de la majorité pousse ainsi à la méfiance vis-à-vis des groupes dont le poids politique, économique et de nuisance est moindre. Ces derniers, à leur tour, éprouvent de la peine résultant de leur « pembénisation »<sup>57</sup>. Il est vrai qu'il ne s'agit pas d'offrir un cadeau sur un plateau doré aux réclamants, mais la bonne foi, en vue de la paix, devait consister à tenir compte de la nécessité d'inclusion de la pluralité. Les enjeux et les stratégies adoptées sont donc différentes, sur base de la capacité de nuisance d'un groupe ethnique.

Même sur terrain, des organisations non gouvernementales font face, parfois à tort, parfois à raison, à la résistance des groupes de jeunes ou des organes de la société civile estimant que la politique de recrutement des animateurs des projets ne tient pas compte de l'implication de la population locale. Ainsi, de plus en plus, la tendance risque d'être que ne peut travailler dans un milieu que celui qui en est « originaire ». Comme si le fait d'être originaire garantit nécessairement la compétence recherchée, ou qu'on n'est Congolais que dans son village natal, ou alors que les compétences ne sont jamais locales. Trois positions extrêmes conflictogènes.

---

<sup>57</sup> Franck Van Acker, « La « pembénisation » du Haut-Kivu : opportunisme et droits fonciers revisités ». En ligne sur [La « pembénisation » des collines du Kivu : oportuniste et droits fonciers revisités \(uantwerpen.be\)](http://uantwerpen.be)



## 0.2. *Des signes qui trompent difficilement*

À titre exemplatif, des cas de réclamations faisant état de frustrations, il y a lieu de mentionner les faits suivants :

1. L'Honorable Prince Kihangi dénonçait, à travers la correspondance n° 002 du 13 janvier 2020, le *tribalisme dans la gestion de la chose publique* au Nord-Kivu. S'adressant au Gouverneur de province, il soulignait que les *communautés tribales qualifiées de minoritaires*, étaient *exclues de la gestion de la chose publique* (en commençant par le cabinet du Gouverneur et le gouvernement provincial), contre la nécessité de fédérer les citoyens dans leur diversité, comme le stipulaient les promesses de campagne.
2. Le 24 janvier 2020, l'Honorable Jean Paul Ngahangondi mettait à la place publique une déclaration politique dénonçant ceux qu'il qualifiait de « *congolais de la dernière heure* » voulant *scinder la province* du Nord-Kivu en deux. Il soulignait, à cette occasion, que la force du Nord-Kivu se trouve dans l'unité de tous ses territoires.
3. Hakizimana Félix, Conseiller politique de la jeunesse hutu, fit une *analyse de l'arrêté ministériel 0049 du 9 mars 2020*, nommant les chefs de divisions du cadastre et des titres immobiliers. Il fit remarquer que sur 26 chefs, il y avait 19 nande (73,7%), 3 hutu (11,5%), 1 mushi (3,8%) ; 1 muhunde (3,8%) ; 1 murega (3,8%) ; et 1 mukusu (3,8%). Il ajoutait par ailleurs que dans le Grand Nord, il y était affecté à 100% un groupe monolithique. Pour cela, cet analyste proposait qu'il y ait répartition des postes en raison de 50% par groupe. L'impression que donne cette proposition est, cependant que le risque serait de faire croire que seuls deux groupes ethniques avaient le monopole d'exercice du pouvoir en province du Nord-Kivu, alors qu'il y en a officiellement neuf.
4. Dans ce cadre, l'Honorable Alexis Bahunga, s'adressant au Ministre des affaires foncières à travers sa correspondance n° 18 du 13 mars 2020, le pria de *revoir ledit arrêté, afin d'intégrer*

- l'ensemble de 9 communautés ethniques* du Nord-Kivu. Il exprimait par ailleurs le souhait de voir le Gouverneur de province ne pas notifier les agents concernés par cet arrêté conflictogène. Cela, concluait-il, contribuerait à la cohésion sociale.
5. Dans un mémorandum du 19 juin 2020, portant *indignation de la Communauté hutu congolais relative aux violations graves des droits humains à l'endroit de ses fils*, le Président provincial de cette communauté, faisant référence au massacre des hutu de 1961 à 1965 ; le refoulement des hutu du sud de Lubero en 1993, en 2012, en 2015 et en 2018, la circulaire n° 01/551/CAB/GP-NK/2016 du 28 mai 2016 portant suspension des mouvements des populations inconnues en province du Nord-Kivu et en particulier en territoire de Beni, *circulaire* qualifiée de *discriminatoire* à l'égard des hutu, en violation de l'art.30 de la Constitution.
  6. En juin 2020, le Président du Bushenge Hunde, s'adressant au Gouverneur de province, lui faisait savoir qu'il était *indigné de déclarations provocatrices de la part de la communauté hutu et d'autres fils de la province*. Par cette même occasion, il dénonçait la représentation prédominante des hutu dans les institutions politiques et administratives.
  7. Appuyant la démarche des honorables députés provinciaux Alexis Bahunga Malira, Prince Kihangi Kyamwami et Emmanuel Ngaruye Muhozi ayant prôné et plaidé pour la gestion rotative du Nord-Kivu (aux postes de Gouverneur, Vice-Gouverneur, et Président de l'Assemblée provinciale), point de vue rejeté par l'honorable Jean Paul Lumbulumbu, le député national Didier Kamundu Batundi a, dans une note politique datant du 4 août 2020, proposé la *tenue d'une Conférence provinciale sur la gouvernance inclusive et pacifique du pouvoir* au Nord-Kivu, car estimant que ce système permettrait de lutter contre le développement des partis mono ethniques et de combattre le tribalisme qui exacerbe les conflits communautaires. À cette occasion, l'honorable rappelait que l'idée de scission du Nord-Kivu avait été prônée par des nande lorsqu'étaient aux commandes

Léonard Kanyamuhanga (tutsi) puis Serufuli Ngayabaseka (hutu), avant d'être récemment prônée par des hutu puis par des nyanga lorsque le pouvoir est aux mains d'acteurs nande (Julien Paluku puis Carly Nzanzu).

8. À la suite des arrêtés ministériels n° 0194 et 0195 du 25 juin 2021 mais aussi les n° 0256 et 0286 du 10 août et du 6 septembre 2021, tous portant nomination des membres des comités de gestion des institutions de l'enseignement supérieur et universitaire (ESU), l'Honorable Prince Kihangi, dans une correspondance au Ministre de l'ESU, lui signifiait que *ces actes portaient des germes de conflits, car révélant que les enfants du Nord-Kivu ne partagent pas la destinée* d'une seule et indivisible province, au profit d'une seule ou deux communautés.
9. Le 7 décembre 2021, la Jeunesse Bunakima (Nyanga) a, dans sa lettre n° 30, portant dénonciation de la menace des hutu en Territoire de Walikale à Buoye, dit réagir à une lettre sans numéro du 7 octobre 2021 de la communauté « dite hutu de Walikale ». À cette occasion, le Président de la jeunesse Bunakima soutient qu'il n'y a jamais eu de hutu dans le Walikale. Il affirme même que ces déplacés hutu auraient avec eux des effets militaires, si bien qu'ils constituent un danger pour la population de Walikale.

Cet échantillon de remous traduit un malaise portant sur l'exclusion des uns par les autres : exclusion de la gestion, scission, surreprésentation et sous-représentation, provocation. Cinq sur neuf de ces réclamations fustigent l'exclusion ; deux portent sur l'atteinte aux droits, tandis que deux autres portent sur une proposition pratique pour la gestion. L'une est intégratrice (gestion rotative), tandis que l'autre est radicale (scission). Un tel climat porte sérieusement atteinte à la cohésion sociale et à la cohabitation pacifique. La raison fondamentale de ce mal-être nous semble le fait qu'il y a un espace voulu « homogène » et inviolable (le nord), et le sud conçu comme hétérogène et « cosmopolitable ». Les habitants de cette deuxième zone s'estiment envahis et sont frustrés par

le peu d'ouverture de leur accès à la partie nord. Ce qui entraîne frustration et ressentiment, vu les enjeux aussi bien politico-électoraux que ceux économiques dont les uns et les autres veulent jouir.

À chaque époque, des groupes ethniques qui ne sont pas au pouvoir reprochent donc aux régnants du moment de confisquer le pouvoir, alors qu'ils osent difficilement le faire quand il s'agit du « leur » qui est aux commandes. Et aussitôt qu'est faite la passation du pouvoir, les nouveaux maîtres appliquent exactement ce qu'ils reprochaient aux autres jadis ! Ce qui fait qu'à leur tour, les Hunde, Nyanga, Tembo, Kumu, Tutsi, dénoncent la confiscation du pouvoir par les Nande.

Aussi, chaque fois qu'un citoyen accède au pouvoir ou est désigné à un poste de responsabilité, des membres de sa communauté ethnique prennent soin de communiquer publiquement à l'autorité morale, à travers la voie des ondes, leur joie pour la confiance placée leur « digne fils/fille ». Et d'une façon ou d'une autre, le message transmis aux autres communautés est que c'est « notre pouvoir » ; c'est « notre tour »<sup>58</sup> ; comme pour dire « attendez votre tour », au point d'entraîner des frustrations dans le chef de ceux qui se sentent en marge du pouvoir en cours !

### 0.3. *Quand les ruines sont fondées*

En plus de ces réclamations de politiciens faisant état de l'ampleur du mal nord-kivutien, il serait illusoire de croire que les confessions religieuses supposées constituer l'église au milieu du village sont à l'abri de ce mal scissionniste. Il n'y a pas d'exception à ce sujet. Un regard attentif sur la répartition des animateurs en fonction des zones, suffit pour se rendre compte de cette triste réalité. C'est ce qui faisait dire à l'abbé Richard Mugaruka (d'heureuse mémoire) :

« Les Églises congolaises ne sont pas à l'abri de l'influence négative des antivaleurs du milieu socio-culturel où elles évoluent.

---

<sup>58</sup> Cfr. N.Obotela Rashidi, « Ethnicité et régionalisme comme base sociale dans le jeu politique en RDC », in J.Kankwenda Mbaya (dir.), *Le degré zéro de la dynamique politique en République démocratique du Congo, 1960-2018*, Kinshasa-Montréal-Washington, ICREDES, 2018, p.110.

Le tribalisme, le régionalisme, le mercantilisme et le clientélisme y sont présents, parfois de manière structurelle, et entravent la liberté de conscience indispensable à la fidélité à Dieu et à l'Évangile. Bien plus, l'autoritarisme, la boulimie du pouvoir, de l'avoir et des honneurs, le clientélisme, les injustices et les divisions... gangrènent certaines Églises au niveau de leurs dirigeants, au point de diluer l'impact de leur discours socio-politique.<sup>60</sup> »

Des associations confessionnelles visiblement ou presque monolithiques sont légion, bien qu'en parler semble une infraction de lèse-majesté. En ce sens, des agents ne sont pas contestés par incompetence mais par origine contestée ou mise en doute. À titre illustratif, à Goma, à l'occasion des obsèques d'un chef religieux issu d'une minorité ethnique de la province, des propos des enfants de l'un de ses proches collaborateurs opposèrent farouchement les deux familles. En effet, pendant qu'ils vauquaient à leurs jeux puérils avec d'autres, les enfants du défunt furent sérieusement vexés par le fait que l'un de leurs coéquipiers dit littéralement : « Comme ce Chef vient de mourir, c'est mon père qui pourra le remplacer pour régner bientôt ! » Ce discours, mis en relations avec des soupçons qui étaient déjà colportés en aparté, firent dire à certains membres de la famille de l'illustre disparu qu'à n'en point douter, leur proche venait d'être victime d'un empoisonnement de la part de son collègue serviteur de Dieu pour lui succéder. Vu le climat tendu qui caractérisa les deux familles et leurs alliés, il n'y eut de solution intermédiaire que le recours à un personnel expatrié qui prit la place du défunt.

Bien plus, et sous un autre registre, des grands séminaires qui, jadis étaient vraiment interdiocésains, ne le sont actuellement que de façade, comme pour amuser la galerie. Des diocèses se contentent juste d'envoyer symboliquement quelques séminaristes, tout en gardant le gros

---

<sup>60</sup> R. Mugaruka, 2010, « Le rôle sociétal des églises et, en particulier, de l'Église catholique en République Démocratique du Congo cinquante ans après l'accession du pays à l'indépendance », Kinshasa, en ligne sur [https://www.umoya.org/images/stories/.../ROLE\\_SOCIETAL\\_DE\\_LEGLISE.doc](https://www.umoya.org/images/stories/.../ROLE_SOCIETAL_DE_LEGLISE.doc)

de leurs effectifs dans les séminaires locaux. Des hommes de Dieu affectés dans des zones dont ils ne sont pas « originaires » ont un morceau dur à croquer, car perçus comme des sortes d’envahisseurs ; des non « nôtres ». Des postes juteux et des faveurs sont stratégiquement réservés à une certaine catégorie d’animateurs proches ou de même obédience colliniste que les chefs ou aux « cireurs de souliers » qui leur font allégeance à travers la trahison de leurs collègues de service, pour se donner une place au soleil. En ce sens, même les discours moralisateurs contre le tribalisme sont dénués de sens si les donneurs de leçons trempent eux-mêmes dans la promotion de ce contre quoi ils prétendent lutter, un peu comme si dire : « renoncez au tribalisme » revenait à dire : « laissez-nous le monopole du tribalisme ! »

Un autre fait anodin mais très significatif est que les coordinations diocésaines des écoles (Goma et Butembo-Beni) sont appelées : coordinations « provinciales » – même s’il s’agit de « provinces éducationnelles », cela ne change rien de la sémantique sous-entendue –, et leurs animateurs, Coordinateurs « provinciaux », alors qu’en réalité chacune ne s’étend que sur une partie de la province du Nord-Kivu, vu qu’aucun de ces deux diocèses ne couvre l’ensemble de la province politico-administrative. En plus de cela, pendant que dans le temps la Division de l’enseignement était unique et basée à Goma, chef-lieu de la province, depuis quelques années, elle est déjà scindée en Nord-Kivu I & II pour, semble-t-il, rapprocher les services des bénéficiaires.

C’est une bonne chose, mais curieusement, cette pratique ne fait que renforcer davantage le sentiment de scission de fait. Il en est de même d’une antenne de la division provinciale de la santé qui est fonctionnelle à Butembo. La dernière division à être scindée, c’est la Division provinciale de l’aménagement du territoire<sup>61</sup> dont le Nord-Kivu I est constitué des territoires de Rutshuru, Walikale, Masisi, Nyiragongo et

---

<sup>61</sup> Ministère de l’aménagement du territoire, Arrêté ministériel n° 013/CAB/MINE-TAT/MIN.AT/CME/ALLK/2023 du 12/07/2023, portant création des Divisions provinciales de l’aménagement du territoire dans les provinces de la République démocratique du Congo.

Goma, tandis que le Nord-Kivu II contient les territoires de Beni, Butembo et Lubero.

Bien que la raison soit le souci d'une proximité plus performante appuyant le processus de réforme, cela renforce l'impression de ceux qui pensent qu'il y a une scission sous-entendue qu'il ne reste qu'à matérialiser au niveau politique, bien que, sous un autre regard, l'on peut dire qu'il s'agit d'un effort de « décentralisation » et de rapprochement entre administrés et autorités.

Le monde associatif et politique sombre aussi dans cette même ambiance malsaine. Des cabinets de chefs sont majoritairement constitués de collaborateurs monolithiques, comme s'il s'agissait vraiment d'une affaire de famille. La compétence, loin de constituer une condition et un critère de désignation des collaborateurs, constitue de plus en plus un péché de lèse-majesté, car il faut penser comme tout le monde (la pensée unique et le conformisme moutonnier constituent une preuve de fidélité et de sérieux), faire ce que tout le monde fait ; bref, c'est ça être « digne fils » d'un terroir ! Des églises, des écoles, des hôpitaux-mêmes, des institutions d'enseignement supérieur et universitaire, des entreprises publiques presque monolithiques ne sont pas insuffisants, en plus d'inclusions cosmétiques au sein des structures...

En ce sens, l'autre (c'est-à-dire, le non ressortissant de..., le pensant-autrement, l'agissant-autrement) est perçu comme un danger et un trouble-fête à écarter, et, si besoin est, à gérer à force d'intimidations infantilisantes, ou tout simplement, à éliminer. Et s'il arrivait qu'il soit gardé dans le système, tout est fait pour qu'il ne soit pas promu, ou s'il l'est, qu'il constitue un chef nominal, ou qu'il ne jouisse que d'un pouvoir symbolique, pour le besoin de la cause. En ce sens, il n'est pas étonnant de voir nommés de hautes personnalités provinciales dont l'incompétence est si notoire que l'on se demande s'il ne s'agit tout simplement pas d'une stratégie pour discréditer les communautés ethniques prétendument représentées par les pires de leurs fils et filles ! C'est ce que l'illustre Mouammar El Kadhafi d'heureuse mémoire qualifiait de « représentation trompeuse » et de « solution tronquée au problème de

la démocratie », dans une sorte d'« apparence de démocratie »<sup>62</sup>, par une certaine inclusion de substitut bien souvent illusoire. Par conséquent, le rétablissement du système de gestion des institutions par des non originaires pourrait peut-être constituer une alternative à la confiscation et la privatisation du pouvoir.

Bien plus, dans l'état passé et actuel des choses, les élections sont une affaire des majorités et des minorités qui leur sont affiliées. Aussi, faut-il reconnaître que, contrairement à ceux qui prétendent que la RDC est un État post-conflit, le pays est non seulement en conflits mais aussi en guerre. À bien considérer, le Nord-Kivu est au cœur-même de la crise RD Congolaise. Pour preuve, l'embrasement des violences est parti des conflits interethniques du 20 mars 1993 à Ntoto (Walikale). Les autres zones ne furent contaminées que progressivement, jusqu'aux massacres de Beni depuis 2014 jusqu'à ce jour. Et à dire vrai, une autre vague prend progressivement effet encore une fois à partir du Nord-Kivu en 2021, avec des incursions d'armées de pays voisins, celle des rebelles hébergés dans des pays voisins, puis l'implication de ces mêmes armées dans la traque des rebelles et la sécurisation des citoyens malgré l'état de siège décrété et la surmilitarisation de la province (armée et police nationale, casques bleues, force régionale de l'EAC...).

À ce point de vue, il est donc difficile de soutenir que le Gouvernement central de Kinshasa maîtrise vraiment la situation du Nord-Kivu. En effet, cette province est souvent sous le contrôle de militaires jadis membres de rébellions de l'AFDL et ses transmutations : RCD, CNDP, M23, à la suite du brassage et du mixage opérés. Encore que, dans la mesure où les différents groupes armés n'ont pas la possibilité de fabriquer des armes à feu, il y a lieu de se demander d'où leur vient l'appui et la dotation, et à quelles conditions ! En plus de cela, les incursions des armées voisines puis l'occupation de certaines parties du territoire national, prouvent que nous avons un contrôle fort discutable sur notre territoire.

---

<sup>62</sup> Moammar El Kadhafi, *Le livre vert*, s.l., s.d.



La question fondamentale consiste à se demander comment mettre en place des institutions provinciales pour la paix dans ces conditions ! Les institutions provinciales semblent aussi faibles que celles nationales. Elles servent ceux qui les ont promues, et rarement le peuple. C'est pourquoi même les élections locales n'ont jusque-là, jamais été organisées depuis 2006. Il convient, par ailleurs, de noter que la faiblesse des institutions provinciales est davantage exacerbée par le fait que les pouvoirs législatif et judiciaire sont cruellement subordonnés et facilement manipulés par l'exécutif à sa guise. Ces trois institutions supposées être indépendantes, n'ayant même pas les moyens suffisants de leurs actions, leur marge de manœuvre est tellement faible. Bien plus, la décentralisation de façade sombre plutôt dans une centralisation à outrance faisant que les autorités provinciales ont difficile à entreprendre efficacement et de façon autonome des initiatives de paix faute d'autonomie d'action et d'autonomie financière. C'est pour cela que la campagne pour la paix de 2003, puis la Conférence de Goma pour la paix en 2008 n'ont pu accoucher que d'une souri.

## **2. Et alors ?**

Le souhait de voir la province du Nord-Kivu être scindé naît d'une ethnicité érigée en mode de vie au niveau de la gestion de différentes structures sociales, politiques, économiques et culturelles. Par ethnicité, nous entendons une sorte de « dérives communautaristes »<sup>63</sup> vécues et promues, suite à la « politisation de l'ethnie et l'ethnisation de la politique »<sup>64</sup>. En ce sens, l'ethnicité est perçue comme un facteur négatif qui empêche les « eux » (autres) d'exister pour les incorporer dans les « nous », alors qu'au juste, le sentiment « ethniciste » vise l'affirmation de soi sans nier l'existence de l'autre ; il tend à englober les autres pour les anéantir.

---

<sup>63</sup> Francine Saillant, (dir.), *Pluralité et vivre ensemble*, Presses de l'Université Laval, 2015, p.1.

<sup>64</sup> Babacar Kanté, in Joël Baraka & Trésor Makunya (dir), *L'Etat africain et la crise postcoloniale : repenser 60 ans d'alternance institutionnelle et idéologique sans alternative socioéconomique*, Paris, L'Harmattan, 2021, p.13.

Deux grandes majorités démographiques (nande-hutu) raflent le gros des voix lors des élections, si bien qu'ils sont, au nom de la démocratie, les plus représentés tant au niveau provincial qu'au niveau national. En plus de cela, ils sont les plus nombreux à animer des institutions étatiques. Ce qui fait qu'en pratique, sur le terrain politique, ces deux groupes ethniques deviennent rivaux en matière de jouissance du pouvoir et de l'avoir, au détriment de bien des minorités qui, à défaut de pouvoir économique, constituent une minorité silencieuse dans ce jeu. Tout ce qu'elles ont à dire, c'est de réclamer de temps en temps, bien que sans effet durable. L'antagonisme entre ces deux groupes date cependant de longtemps, comme le révèlent la constitution des gouvernements de 1960 à 1966<sup>65</sup>. Et à cette époque-là aussi, semble-t-il qu'il y avait même des motions initiées dans ce sens.

Pratiquement, à l'image de l'État-patron et l'État-client, au Nord-Kivu se vit une distinction de deux types de communautés. Les communautés-patronnes (c.à.d. celles détenant le pouvoir démographique, économique, politique, culturel et militaire, au point de réduire le reste de communautés à l'état de « vassal » et subordonné politique, économique, culturel et militaire en raison de la puissance exercée sur elles. Comme pour les types d'États-clients, les communautés ethniques clientes du Nord-Kivu comprennent, dans le cadre de leur survie, contre la capacité de nuisance de leurs voisines : des communautés associées, des communautés fantoches, des communautés satellites, des communautés vassales, et des communautés tributaires.

De ce qui précède découle que la cohésion sociale est mise à mal par des frustrations de la part des uns et des autres. D'une part, ceux qui ont gagné les élections, sur base de leurs prouesses et leur poids, se sentent dérangés par le regard envieux de la part de ceux qui ne sont pas au pouvoir, et qui, par ricochet, se transforment en opposants. D'autre part, les communautés non ou sous-représentées dans la gestion du pouvoir se sentent mises à part et ne se reconnaissent pas dans ceux qui sont supposés représenter le peuple. Ces ressentiments de part et d'autre

---

<sup>65</sup> S. Bucyalimwe Mararo, *La guerre dite « Kanyarwanda » au Nord-Kivu (RD Congo) : qu'était-ce ? Mensonges et vérité*, Kinshasa, Panadi, 2013, pp.53-59.

poussent donc à une certaine volonté de se débarrasser de l'autre. D'où de perpétuelles luttes intestines infructueuses, comme ce fut le cas pour la horde sauvage dont il est question ci-après.

### **3. Le Nord-Kivu à la lumière de la fable des porcs-épics**

Cette section a pour grille de lecture, une fable que nous devons à Arthur Schopenhauer<sup>66</sup>. Sous sa plume, nous lisons :

« Par un froid jour d'hiver, des porcs-épics, en compagnie, se serraient très près les uns des autres pour éviter, grâce à leur chaleur réciproque, de mourir de froid. Bientôt, cependant, ils sentirent leurs piquants réciproques, ce qui de nouveau les éloigna les uns des autres. Mais lorsque le besoin de se réchauffer les amena de nouveau à se rapprocher, ce second mal se renouvela, si bien qu'ils furent ballottés entre deux souffrances jusqu'à ce qu'ils aient finalement trouvé une distance moyenne leur permettant de tenir au mieux. »

Le froid ressenti par les habitants du Nord-Kivu, c'est le besoin qu'éprouvent naturellement les uns, pour jouir de la compagnie et des spécificités sociales, économiques et culturelles des autres. Ces peuples condamnés à vivre ensemble pour l'enrichissement mutuel ont à noter non seulement que nul n'est une île, mais aussi et surtout, que nul n'est un ange. Chacun est mi-ange, mi-démon ; chacun jouit de forces et de faiblesses, d'atouts et d'insuffisances ; bref, chacun est capable du meilleur et du pire, compte tenu du contexte de lieu, de temps et de circonstances. La chaleur réciproque consiste à combler les faiblesses des uns par les atouts des autres, pour ainsi assurer l'harmonie au sein de la société.

Les piquants, ce sont les insuffisances dont chacun est doté, mais qui doivent être comblées par les forces des autres. A ce point de vue, le gain est réciproque, vu que chacun est en devoir de mettre à profit les atouts des autres. Il serait, d'une part, peu rationnel d'être jaloux du fait que les autres profitent de mes forces ; de l'autre, il serait anormal que

---

<sup>66</sup> Cité par S. Freud, *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, s.d., p.112.

je me sente diminué à solliciter le secours de l'autre pour combler mes insuffisances. Ce sont là deux extrêmes à éviter, pour un mieux-vivre-ensemble. Dans la mesure où il n'est de porcs-épics sans épines, il n'est également de personne humaine sans taches ou sans une certaine capacité de nuisance. La capacité de nuisance et celle d'innocuité sont caractéristiques de chaque personne humaine. En d'autres termes, il est peu humain de n'en être pas doté ; ce serait faire l'ange, au risque de faire la bête.

Le degré de nuisance peut, par conséquent, compte tenu de la capacité de chacun à supporter, pousser à l'adoption d'une stratégie d'éloignement, mieux, une stratégie d'évitement mutuel comme ce fut le cas pour les porcs-épics de la fable, et comme c'est souvent le cas entre les habitants du Nord-Kivu estimant n'avoir de quiétude que si vivant à proximité des « leurs », comme si ces derniers, à leur tour, n'étaient pas dotés des deux pouvoirs susmentionnés ! Loin de ne caractériser que ceux qualifiés de non « nôtres », le pouvoir bénéfique et celui maléfique caractérise même des personnes aux similitudes identitaires. Au sein de familles nucléaires, il n'est pas rare de constater des mésententes et des barrières psychologiques érigées par les uns vis-à-vis des autres supposés bénéficier d'avantages beaucoup plus que d'autres. Ces barrières sont donc aussi bien intragroupes qu'intergroupes et même interpersonnelles, loin des considérations de proximité culturelle, sociale et économique.

Comme les porcs-épics de la légende, les citoyens ont besoin de vivre ensemble, pour combler les lacunes par les atouts dont disposent les autres, vu que nul n'est parfait, et que nul n'est une île. De cette rencontre résulte donc un enrichissement mutuel sans lequel l'isolement ne peut qu'entraîner une sorte de sclérose social et anthropologique. D'ailleurs, si même les états se réunissent en organisations internationales pour pallier à leurs faiblesses, en vertu du principe de fonctionnalisme étatique, à combien plus forte raison il le faut pour des individus et sociétés !

## **Pour faire réfléchir**

Comme pour les porcs-épics de la parabole de Schopenhauer, les habitants du Nord-Kivu sont en devoir de trouver une distance raisonnable pouvant leur permettre de satisfaire leurs besoins d'être et d'avoir sans pour autant se nuire les uns les autres. Ou alors, comme ces porcs-épics, essayer de redresser leurs pics, de telle façon qu'ils vivent les uns à proximité des autres sans pour autant se piquer outre mesure. Et s'il arrivait que par inadvertance, ils se piquent, que par un dialogue franc, ils trouvent une solution consensuelle.

Pour réduire tant soit peu les possibilités de conflits violents au Nord-Kivu, la gouvernance rotative ou même par quotas formalisés et par répartition rotative au niveau de différents postes de décision, cela se veut une alternative, à condition qu'elle ne se limite pas à une simple distribution complaisante des postes. Cela doit être précédé par une analyse conjointe pour fixation des principes de gestion consensuelle, équilibré et inclusive.

Tout compte fait, il reste à savoir s'il est un péché que d'être majoritaire, ou si pour éviter que les minorités ne se sentent écrasées, il y a lieu d'envisager une démocratie réadaptée à ce contexte précis. Cette forme de démocratie devra peut-être être renommée, si jamais l'on estime qu'elle n'est ni directe ni indirecte ni semi-directe. Il reste cependant vrai que les élections ne sauraient contenter tout le monde, mais il n'en reste pas moins vrai qu'il convient que les tenants du pouvoir réduisent le plus possible, des possibilités de contestation, grâce à une démocratie de proximité et non une démocratie simplement représentative.

## Références

- Bizige, C., « Le vivre ensemble dans un contexte pluriel », in Bwalwel, J.P. & Malenge, J.B., *Mission universelle et tribalité*, Kinshasa, Baobab, 2020.
- Bucyalimwe Mararo, S., « Anatomie ethno-politique du Kivu et tentation d'un futur État indépendant : Fantasmés et dangers », in Kankwenda Mbaya et Mukoka Nsenda, *La République démocratique du Congo face au complot de balkanisation et d'implosion*, Kinshasa-Montréal-Washington, ICREDES, 2013.
- Bucyalimwe Mararo, S., *La guerre dite « Kanyarwanda » au Nord-Kivu (RD Congo) : qu'était-ce ? Mensonges et vérité*, Kinshasa, Panadi, 2013.
- Commission provinciale du cinquantenaire/Nord-Kivu, *La Province du Nord-Kivu cinquante ans après (1960-2010). Bilan et perspectives*, Goma, décembre, 2010.
- Freud S., s.d., *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, sd
- Joël Baraka & Trésor Makunya (dir), *L'Etat africain et la crise postcoloniale : repenser 60 ans d'alternance institutionnelle et idéologique sans alternative socioéconomique*, Paris, L'Harmattan, 2021.
- Kaumba Lufunda, « L'administration dans la gestion du conflit « originaires » et « non originaires », in Obotela Rashidi, N., *Les originaires et non-originares en République démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2017.
- Malenge Kalunzu, J.B., « La tribalité, entre l'identité et l'altérité ? », in Bwalwel, J.P. & Malenge, J.B., *Mission universelle et tribalité*, Kinshasa, Baobab, 2020.
- Moammar El Kadhafi, *Le livre vert*, s.l., s.d.
- Mubesala, B., « De la tribalité au tribalisme. Une déviance réductionniste du prêtre », in Bwalwel, J.P. & Malenge, J.B., *Mission universelle et tribalité*, Kinshasa, Baobab, 2020.

- Mugaruka, R., « Le rôle sociétal des églises et, en particulier, de l'Église catholique en République Démocratique du Congo cinquante ans après l'accession du pays à l'indépendance », Kinshasa, 2010, en ligne sur [https://www.umoya.org/images/stories/.../ROLE\\_SOCIETAL\\_DE\\_LEGLISE.doc](https://www.umoya.org/images/stories/.../ROLE_SOCIETAL_DE_LEGLISE.doc)
- Mujynya Nimisi Chiri, E., « De l'opposition politique à la politique d'exclusion et de haine interethnique au Nord-Kivu (1962-1966) », in Mpeza, J. et Bucyalimwe, S., *La Tribune de nos Patriarches : En hommage aux patriarches Marcel Bisukiro & Dieudonné Ndeze*, s.l., Ed. Les Virunga 2016.
- Munayi Muntu-Monja, T., « Les vrais mobiles du découpage territorial sous le Congo indépendant (1960-2006) : les objectifs électoralistes et le clientélisme politique », in Obotela Rashidi, N., *Les originaires et non-originaires en République démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2017.
- Obotela Rashidi N., « Ethnicité et régionalisme comme base sociale dans le jeu politique en RDC », in J.Kankwenda Mbaya (dir.), *Le degré zéro de la dynamique politique en République démocratique du Congo, 1960-2018*, Kinshasa-Montréal-Washington, ICREDES, 2018.
- Saillant, F., (dir.), *Pluralité et vivre ensemble*, Presses de l'Université Laval, 2015.
- Van Acker, F., « La "pembénisation" du Haut-Kivu : opportunisme et droits fonciers revisités ». En ligne sur <https://medialibrary.uantwerpen.be/oldcontent/container2143/files/Publications/Annuaire/1998-1999/10-VanAcker>





## **II**

**Du lancement du processus électoral à la tenue  
des élections : leçons et orientations pour une or-  
ganisation sereine**



# La démocratie représentative à l'épreuve du troc électoral en ville de Beni

*Par Minane Mpore Matthieu-Gloire  
Chercheur junior à Pole Institute*

**Résumé :** Ce papier cherche à comprendre ce que pense la population de la ville de Beni de la pratique du troc électoral et, utilise une approche qualitative basée sur des entretiens réalisés avec quelques personnes en âge d'élire. Les résultats des analyses suggèrent que bien que les électeurs de la ville de Beni soient conscients des conséquences néfastes de l'adhésion à la pratique du troc électoral, ils y participent tout de même. Deux raisons expliquent ce paradoxe : la pauvreté des masses ainsi que la déception et le manque de confiance dans les institutions politiques. Il est aussi montré que ces deux raisons rendent les électeurs myopes en les empêchant de voir dans le long terme. Ce qui les amène à échanger leur bien-être futur contre une rémunération présente. Deux pistes de solution sont proposées pour changer cette tendance : la réduction du pouvoir de l'argent lors des campagnes électorales et la sensibilisation de la population sur sa responsabilité dans le processus du choix politique.

**Mots clés :** Troc électoral, électeurs, enjeux électoraux, République démocratique du Congo

## **Introduction**

Depuis la troisième et la quatrième vagues de la démocratisation des années 1970, les élections sont devenues une norme mondiale : plus de 90 % des pays du monde élisent désormais leurs dirigeants dans le cadre d'élections multipartites concurrentielles (Van Ham et Lindberg 2015, Muhtadi 2019). A cette époque, l'on s'accordait à dire que ces vagues de démocratisation allaient se traduire automatiquement en une forme libérale de démocratie à même de promouvoir les libertés civiles et renforcer l'état des droits à travers des élections libres et transparentes (Rose et Shin 2001, Diamond 2002). Malheureusement, comme de

nombreux régimes nouvellement démocratiques n'ont atteint que des normes minimales de concurrence électorale, l'optimisme initial quant à l'essor de la démocratie a considérablement diminué et beaucoup d'anciens enthousiastes se sont rapidement transformés en sceptiques (Muhtadi 2019). Comme le mentionnent Van Ham et Lindberg (2015) : *« l'introduction d'élections multipartites de jure dans de nombreux pays africains n'a pas marqué le moment de la transition vers la démocratie, mais a plutôt indiqué le point de départ des transitions lentes et prolongées aux résultats incertains »*.

En effet, plusieurs nations à travers le monde, en particulier celles du monde en développement, ne sont pas parvenues à améliorer leur façon d'organiser les élections, c'est-à-dire le degré avec lequel les élections doivent être réalisées de manière juste et libre. Les élections dans ces pays sont entachées d'un large éventail d'irrégularités et de malversations électorales qui rendent problématique la qualité des représentants auxquels elles donnent lieu. Parmi ces irrégularités, le troc électoral – compris comme un échange direct de l'argent ou des cadeaux pour ou dans l'attente du vote – est devenu une composante clé de la mobilisation électorale. Ironiquement, au lieu que la démocratisation des pays en développement se soit accompagnée de la modernisation de leur organisation politique et sociale, elle a par contre encouragé des pratiques incompatibles à son fonctionnement efficace à l'instar du troc électoral. La République démocratique du Congo (RDC), tout comme la plupart des pays en développement, ne fait pas exception à ce phénomène. Peu avant la fin du régime dictatorial de Mobutu, la politique congolaise est entrée dans une nouvelle ère : celle du multipartisme. En conséquence, un système multipartite hautement compétitif a vu le jour. Dans la foulée de ce changement inattendu, presque tous les partis politiques étaient néophytes avec peu de crédibilité politique et, surtout ceux ayant vu le jour en 2006. De ce fait, les électeurs, qui aussi étaient en train d'expérimenter leurs premières élections libres dans un contexte de pauvreté et de sous information, ont été incapables d'évaluer les candidats sur base de leurs profils. Dans ces circonstances, ces derniers ont trouvé facile de mener des campagnes centrées sur les relations sociales que sur leur aptitude à représenter le peuple. Ainsi, pour se démarquer

de leurs concurrents, ils n'ont pas hésité à acheter des voix, comme cela s'est produit dans de nombreuses transitions au cours des troisième et quatrième vagues de la démocratisation. Le succès de cette pratique lors des élections de 2006 a malheureusement fait qu'elle prenne une grande ampleur lors des échéances électorales qui ont suivi : celles de 2011 et de 2018.

Actuellement, les candidats aux élections se sont sensiblement éloignés des fondamentaux de leur fonction. La plupart adoptent un comportement qui fait d'eux des auxiliaires du gouvernement en construisant des ponts, des dispensaires ou même en distribuant des intrants agricoles pour gagner la confiance des électeurs. Comme le mentionne Ahadi (2019), ils sont devenus des chasseurs des voix ou des troqueurs des voix par la distribution des appâts électoraux. De façon plus précise, le principe « *un dollar, une voix* » est devenu plus exacte que le principe « *une personne, une voix* » prôné dans les manuels académiques et juridiques. Cette pratique est même devenue ancrée dans la mentalité de l'homme politique congolais que la disposition portant interdiction de distribution des cadeaux et des biens matériels lors des campagnes électorales proposée dans la proposition de loi présentée au parlement dans la session de mai 2023 a été réjetée par la majorité des députés (Muamba et Yakitenge 2022). Ça fait peur de voir comment les élus coopèrent pour perpétuer cette pratique. Cette tendance qu'ils ont à vouloir légitimer à tout prix cette pratique montre la perception réductrice et méprisante qu'ils ont de l'électeur congolais. Manifestement, la formule lancée par Thomas Kanza dans les années 1960, « Congo, pays des surprises ! » est toujours d'application (Obotela 2019).

Depuis l'avènement de la troisième république, plusieurs chercheurs se sont intéressés à l'étude du phénomène de troc électoral en RDC entre autres Weiss (2005), Ahadi (2019), Obotela (2019) ou Ngoma-Binda (2019). Ces chercheurs ont l'avantage d'avoir analysé ce phénomène en profondeur et proposé des pistes de solutions pour y mettre fin. Cependant, à notre connaissance, aucun d'entre eux ne s'est intéressé à analyser ce phénomène pour le cas particulier de la ville de Beni. D'approche qualitative, cet article apporte une compréhension théorique et empirique supplémentaire du phénomène d'achat et de vente des votes

dans la ville de Beni en RDC. Plus précisément, il s'attèle à comprendre ce que pensent les électeurs de la ville de Beni de cette pratique ainsi que les raisons qui les poussent à y adhérer. En effet, à quelques jours des scrutins, il s'observe que, dans la ville de Beni, les candidats déjà confirmés par la CENI multiplient de plus en plus des actions de bienveillance pour attirer la sympathie des électeurs. De leur côté, les électeurs n'affichent aucune résistance à cette pratique et reçoivent volontiers les biens qui leur sont proposés. Le fait paradoxal est de constater que les électeurs de Beni, au lieu d'adopter des pratiques électorales pouvant leur permettre d'avoir une classe dirigeante capable de plaider pour des interventions étatiques en leur faveur, s'adonnent au troc électoral qui ne va en rien les aider à mettre fin au cycle de violence dont ils sont victimes depuis des années. Pour reprendre Phidias Senge Ahadi (2019), ils oublient qu'un choix électoral raisonné est une arme avec laquelle ils peuvent s'impliquer dans la réinvention d'une autre gouvernance (Ahadi 2019). Cet article cherche à répondre aux questions suivantes : Que pensent les électeurs de la ville de Beni de la pratique du troc électoral ? Quels sont les facteurs qui font à ce qu'ils s'adonnent à cette pratique? L'obtention des réponses à ces questions va permettre d'améliorer la qualité des interventions en termes de sensibilisation tant des électeurs que des candidats députés sur la culture démocratique ainsi que sur le rôle et l'importance des élections.

Le reste de ce papier est organisé comme suit. La deuxième section présente un bref aperçu sur le troc électoral et ses déterminants. La troisième section décrit la méthodologie utilisée. La quatrième section est consacrée aux résultats. La dernière section conclut et propose quelques pistes de solution.

### **Les facteurs explicatifs du troc lors des campagnes électorales**

Cette section porte sur l'analyse des déterminants du ciblage des individus lors de l'achat du vote et, fournit un profil complet d'un vendeur de vote typique. Elle développe par ailleurs la théorie de l'achat du vote en référence aux travaux de Schaffer and Schedler (2007), de Nichter (2014), de Bøttkjær (2019) et de Muhtadi (2019).

L'achat du vote est généralement défini comme la distribution des cadeaux matériels aux électeurs exclusivement pendant les campagnes

électorales. Cette définition implique que c'est une transaction économique entre les acheteurs du vote (candidats, partis politiques ou leurs courtiers) et les vendeurs de ce dernier (électeurs) de telle sorte que lorsque les candidats remettent des cadeaux aux électeurs, l'aspect de transaction implique que les électeurs répliquent en votant pour les candidats. Cette définition va à l'encontre de la définition classique qui implique typiquement une relation continue où les politiciens (ou les autres leaders sociaux) assistent ou donnent des cadeaux non seulement pendant les élections (Bobonis, et al. 2017, Kitschelt et Wilkinson 2007a). A ce sujet, Muhtadi (2019) souligne que tous les paiements faits lors des élections ne représentent pas l'achat du vote. A l'exemple de Schaffer et Schedler (2007) et de Muhtadi (2019), l'achat du vote est considéré dans cette étude comme l'effort réalisé à la dernière minute dans un processus électoral, prenant place quelques jours ou quelques heures avant les élections, pour influencer la décision d'un électeur en lui donnant de l'argent, des biens ou même quelques avantages matériels.

La discussion sur les déterminants de l'achat et de la vente du vote se concentre sur la question des cibles ; c'est-à-dire la catégorie d'électeurs ciblée par le candidat qui veut acheter le vote. En effet, étant soumis à une contrainte budgétaire, les candidats aux élections cherchent à utiliser rationnellement les ressources dont ils disposent sur les électeurs qui présentent une forte probabilité de répondre positivement aux tentatives d'achat du vote (électeurs en mouvement ou *swing voters*) (Muhtadi 2019, Bøttkjær 2019). En outre, comme le secret du vote ne permet pas aux candidats ou à leurs courtiers de vérifier si les électeurs auxquels ils ont donné des cadeaux ont réellement voté pour eux, il se trouvent obligés d'identifier le genre d'électeurs qui ne sont pas seulement plus enclins à être influencés par l'achat du vote mais qui sont plus fiables à honorer leurs promesses lors du vote (électeurs de base ou *core voters*). De façon générale, la littérature sur le clientélisme électoral identifie trois facteurs pouvant expliquer pourquoi certains individus sont plus susceptibles que d'autres d'être ciblés par l'achat du vote : les

facteurs démographiques et socio-économiques, le niveau d'engagement civique et l'engagement politique citoyen (Mares et Young 2016, Bøttkjær 2019, Muhtadi 2019).

### *Les facteurs démographiques et socio-économiques*

Le courant qui met au centre les facteurs démographiques et socioéconomiques dans l'explication de l'achat et de la vente du vote est fondé sur un point de vue quasi déterministe en accord avec les arguments des théoriciens de la modernisation. Selon les partisans de ce courant, l'achat et la vente du vote décrit mieux une forme prémoderne des relations politiques et sociales impliquant en grande partie les citoyens de la basse classe (Lipset 1959, Scott 1972). Premièrement, les tenants de ce courant pensent que l'achat du vote cible les pauvres parce qu'ils ont des difficultés d'accès aux nécessités de base et, partant, sont plus enclins que les riches à vendre leurs votes même à des prix réduits (S. Stokes 2005, Kitschelt et Wilkinson 2007a, Nichter 2008, Stokes, et al. 2013, Jensen et Justesen 2014). A ce sujet, Muhtadi (2019) soulève que l'achat du vote est un élément intrinsèque des politiciens du tiers monde et affecte les pays relativement pauvres avec de faibles taux d'alphabétisation. Stockes (2007b) introduit à son tour le modèle du taux d'escompte élevé expliquant que les pauvres ont une grande aversion au risque et que de ce fait, ils évaluent plus un sac de friandises en main aujourd'hui que la promesse d'une politique publique redistributive demain.

La littérature sur l'achat et la vente du vote électoral soulève aussi le rôle de l'éducation en proposant qu'un niveau faible d'éducation rend les citoyens plus vulnérables à vendre le vote (Kitschelt et Wilkinson 2007a). Toujours dans le cadre de ce paradigme de modernisation, certains chercheurs suggèrent que la pratique d'achat et de vente du vote lors des élections peut varier selon le milieu. Par exemple, Hicken (2007a) affirme qu'elle est moins probable dans les zones urbaines, en partie à cause de la diminution du rôle des réseaux traditionnels des candidats et des clients par les biais desquels peuvent s'offrir des avantages matériels. En outre, selon Hicken (2007a), les personnes qui vivent dans les zones rurales sont plus enclines à vendre des voix parce qu'elles ont des revenus et un niveau d'éducation très bas relativement



à ceux des zones urbaines. Même si l'hypothèse du paradigme de modernisation semble être plausible, certains auteurs comme Muhtadi (2019) montrent que les arguments développementalistes ne parviennent pas à expliquer pourquoi des réseaux d'achat et de vente des votes continuent d'avoir une grande influence dans des pays relativement riches et avec des taux d'alphabétisation élevés comme le Japon (Kitschelt, 2007), la Belgique (Kitschelt, 2007), l'Australie (Kitschelt, 2007) ou même l'Italie (Kitschelt, 2007). En plus, dans une étude récente au Malawi, Kao *et al.* (2018) constatent que les pauvres n'apprécient pas les candidats qui offrent des pots-de-vin pendant les campagnes électorales. Ces cas limitent la portée des théories développementalistes dans l'explication du phénomène du clientélisme électoral.

### ***Le niveau d'engagement civique***

L'engagement civique est un argument aussi utilisé pour expliquer quelle catégorie d'électeurs est plus concernée par l'achat et la vente du vote. En effet, pour faciliter les échanges clientélistes, plusieurs politiciens utilisent des organisations formelles et informelles avec un grand nombre de membres. A ce sujet, Cruz (2014) affirme qu'aux Philippines, les électeurs qui sont engagés dans des réseaux sociaux sont plus ciblés pour l'achat des votes. Dans la même veine, Gonzalez-Ocantos *et al.* (2012) trouvent que les Nicaraguayens qui participent activement aux réunions organisées par les associations civiques sont beaucoup plus susceptibles de signaler l'achat de votes que ceux qui n'y assistent jamais. Callahan (2005) explique ce phénomène par le fait que ces organisations sociales fonctionnent sur base des normes de réciprocité pouvant être utilisées pour mobiliser les électeurs lors des campagnes électorales et s'assurer que ceux qui ont reçu les cadeaux des candidats votent pour eux.

### ***L'engagement politique citoyen***

Un troisième camp de chercheurs met l'accent sur un lien potentiel entre le clientélisme électoral et les attitudes politiques. Ces chercheurs se concentrent sur le rôle des préférences partisans des électeurs dans l'explication de l'achat et de la vente de votes (S. Stokes 2005, Stokes,

*et al.* 2013, S. Nichter 2008). En effet, ils suggèrent que les parties politiques ciblent plus les électeurs de leur base (*core voters*) que les électeurs en mouvement (*swing voters*). Ils montrent qu'il est plus facile de cibler les sympathisants de base parce qu'ils sont plus profondément ancrés dans les réseaux partisans. Ainsi, les partis politiques ont tendance à concentrer leurs efforts d'achat des votes sur leurs électeurs partisans et loyaux, dont la participation peut être maximisée. Cependant, d'autres proposent une théorie de ciblage par l'intermédiaire de courtiers où les dirigeants des partis préfèrent acheter les votes des électeurs en mouvement, mais où les courtiers préfèrent cibler les partisans de base qui sont plus faciles à mobiliser (Stokes, *et al.* 2013).

Au niveau de l'engagement politique citoyen, une deuxième dimension qui peut expliquer le ciblage de certains électeurs pour l'achat des votes est l'efficacité politique définie par Muhtadi (2019) comme la capacité des citoyens à influencer les décisions du gouvernement, leur préoccupation que le gouvernement se préoccupe de ce qu'ils pensent et qu'il répondra à leurs demandes. Reef et Knoke (1999) indiquent par exemple que l'efficacité politique est en relation négative avec l'aliénation politique ou l'impuissance politique, qui se réfère à " l'incapacité perçue d'une personne à influencer la politique gouvernementale. Des études indiquent aussi l'existence d'un lien entre les faibles niveaux d'efficacité et l'achat de votes. Banegas (1998) par exemple, trouve qu'au Bénin, les récompenses matérielles offertes par les partis pendant les élections sont considérées comme une expression de l'aliénation politique ; les vendeurs de votes étant plus susceptibles de se sentir impuissants face au gouvernement et de percevoir la politique comme dénuée de sens. Un autre facteur lié à l'efficacité politique est la confiance que les électeurs ont dans le système politique concernent plus généralement l'évaluation par les citoyens des institutions politiques existantes (Manzetti et Wilson, 2009). Manzetti et Wilson (2009) affirment que la politique clientéliste et la confiance dans les institutions politiques sont étroitement liées. Ils trouvent que dans les pays où les institutions politiques et gouvernementales sont faibles et où les relations patron-client sont fortes, les électeurs ont tendance à soutenir des dirigeants ou des partis corrompus dont ils peuvent s'attendre à recevoir des avantages

matériels. Une autre attitude qui peut potentiellement être corrélée avec le clientélisme électorale est l'information politique. Dans ce sens, Grossman et Helpman (1996) suggèrent que les électeurs non informés seront plus susceptibles d'être visés par des campagnes clientélistes stratégiques.

### **Méthodologie**

Cette étude analyse ce que pensent les électeurs de la ville de Beni de la pratique du troc lors des campagnes électorales et les raisons qui font à ce qu'ils y adhèrent. Elle procède par une analyse qualitative basée sur des entretiens collectés auprès de la population de Beni au cours du mois de juillet de l'année 2023. Cette section présente successivement les participants à l'étude, la collecte ainsi que l'analyse des données.

### ***Participants à l'étude***

Voulant comprendre ce que pensent les électeurs de la ville de Beni du phénomène de troc électoral ainsi que les raisons qui les conduisent à y adhérer, les participants à cette étude sont uniquement composés des personnes en âge d'élire ayant déjà élu au moins une fois. De façon plus précise, il s'agit des personnes âgées de plus de 18 ans et ayant été au moins une fois la cible d'une campagne électorale lors de trois dernières échéances électorales (celles de 2006, de 2011 et de 2018). Ce choix méthodologique a permis d'augmenter la capacité de renseigner le plus possible sur le phénomène sous étude. En rapport avec la littérature sur le clientélisme électoral qui suggère que l'achat et la vente du vote, lors des campagnes électorales, peuvent se présenter différemment selon les caractéristiques sociodémographiques ou l'orientation politique des électeurs (Brusco, Nazareno et Stokes 2004, Stokes, et al. 2013, Jensen et Justesen 2014, Muthadi 2019, Bøttkjær 2019), des personnes appartenant à différentes catégories sociales ont été considéré dans la constitution de l'échantillon. Il s'agit : des mères et pères de famille, des membres des associations (associations de jeunes, de femmes et d'agriculteurs), des partisans des partis politiques, des membres des clubs sportifs, des conducteurs des taxis motos ainsi que des agents des services étatiques. L'échantillonnage de convenance a été utilisé pour le choix des premiers participants à l'étude afin d'obtenir une vision d'ensemble du phénomène de troc électoral. Compte tenu de ce principe,

des entretiens ont été initialement réalisés avec cinq participants. Par la suite, l'échantillon a été continuellement remanié en réponse aux besoins soulevés par les analyses. En suivant cette procédure, la saturation sémantique a été atteinte au dixième participant.

### ***Collecte des données et déroulement des entretiens***

La collecte des données s'est déroulée pendant une semaine, soit du 14 au 21 juillet 2023. Afin de faciliter le déroulement de cette phase, un guide d'entretien a été conçu. Ce guide était composé de cinq questions ouvertes portant respectivement sur ce que pensent les électeurs de la pratique du troc lors des campagnes électorales, les raisons qui peuvent les pousser à adhérer à cette pratique, la participation à cette pratique, les conséquences de cette pratique ainsi que les recommandations. Les interviewés ont été rencontrés dans des lieux de leur convenance (leur domicile, leur lieu de travail ou même un terrain de football) et au moment qui leur convenait le mieux.

### ***Analyse des données***

Toutes les entrevues ont été enregistrées à l'aide d'un enregistreur audio, transcrites sous forme des comptes rendus intégraux (verbatim) et anonymisées pour des fins d'analyse. Ensuite, les verbatim ont été soumis à une analyse du contenu manifeste et latent. Tout d'abord, les transcriptions des entrevues ont été relues avec attention en vue d'attribuer un mot ou un concept à l'idée générale qui se dégagait d'une phrase ou d'un paragraphe. Ensuite, ces idées générales ont été regroupées en catégories en établissant des liens entre les différents concepts obtenus à la première étape. Enfin, les différentes catégories obtenues à l'étape précédente ont été intégrées pour ressortir l'idée principale des données. Pour une validation supplémentaire des analyses, les résultats de l'étude ont été comparés avec ceux des recherches antérieures pour identifier les points de ressemblance et de divergence (Strauss et Corbin 1998).

### **Résultats de l'étude**

Cette section présente les analyses des résultats recueillis sur la pratique du troc électoral dans la ville de Beni. Après la présentation de ce que

pensent les électeurs de cette pratique, elle présente aussi les raisons qui les poussent à y adhérer.

***Avis des électeurs sur le troc électoral : une mauvaise pratique aux conséquences néfastes***

Tout comme le suggèrent les théoriciens du clientélisme électoral (Stokes 2007a, Vicente et Wantchekon 2009, Robinson et Verdier 2013), les électeurs interviewés affirment que la pratique du troc électoral est mauvaise d'après les conséquences néfastes qu'elle exerce sur la qualité de la gouvernance, de la représentativité et sur le degré de redevabilité des candidats élus. Tout d'abord, ils considèrent qu'une fois élus, les candidats ayant donné des cadeaux lors de la campagne électorale se comportent comme des agents rationnels à l'exemple d'un *homo œconomicus* en cherchant à tout prix à réaliser un retour sur le capital investi. En effet, pour les électeurs interviewés, lorsque les candidats donnent des cadeaux lors des campagnes électorales, ils considèrent qu'ils ont fait un investissement dont le retour, après être élu, doit non seulement couvrir les coûts supportés mais aussi rapporter un bénéfice. En conséquence, s'ils trouvent une chance d'être élus, ne se considérant plus redevables envers le peuple, ils s'intéressent moins ou pas à leur rôle de représentant en cherchant à maximiser leur revenu par tous les moyens et quel qu'en soit le prix. A ce sujet, un électeur interviewé a déclaré ce qui suit : « *la pratique du troc électoral est mauvaise parce que, le candidat qui a distribué les cadeaux pendant la campagne électorale, une fois élu, ne va pas être redevable envers la population mais va par contre chercher à rembourser à tout prix ce qu'il a dépensé même lorsque cela met en danger le bien-être de la population* ».

En effet, il est largement admis que les pratiques du troc électoral créent des inefficacités économiques en réduisant l'offre de biens publics et en biaisant les politiques publiques en faveur des élites (S. Stokes 2007a, Vicente et Wantchekon 2009, Robinson et Verdier 2013). En outre, l'achat des votes soulève des questions sur la nature de la démocratie du pays : dans un contexte de clientélisme électoral, même si les élections peuvent être libres, elles entrent en conflit avec les normes d'équité car les intérêts de certains électeurs sont achetés par les partis

avant l'élection et peuvent donc être ignorés par les représentants politiques après l'élection (Jensen et Justesen 2014). A ce sujet, Stokes (2007b) montre que la nature biaisée de l'achat des votes découle précisément du fait que : « ... *il empêche les vendeurs des votes d'interpréter et de faire connaître leurs intérêts avec précision, et les rend moins autonomes que les bénéficiaires de programmes publics à motivation politique* » ; ce qui tend à affaiblir, voire à inverser, le lien de responsabilité entre les électeurs et les hommes politiques.

Au-delà du comportement opportuniste des candidats élus, les interviews réalisés mentionnent aussi que la pratique du troc électoral conduit au risque d'anti sélection dans le choix des représentants. Dans la théorie des contrats, l'anti sélection ou la sélection adverse renvoie au risque de sélectionner un mauvais produit ou un mauvais partenaire suite à l'asymétrie de l'information (Buisson-Fenet et Navarro 2018). Ce dernier terme, initié par l'économiste Georges Akerlof (1970) en étudiant le marché des voitures d'occasion (*lemons*), désigne une situation dans laquelle l'information n'est pas uniformément partagée entre deux parties contractantes. Pour les électeurs interviewés, le troc électoral conduit à l'anti sélection dans le choix des candidats ; c'est-à-dire au choix des candidats non convenables parce que disposés à donner des cadeaux matériels ou de l'argent pour être élus au lieu des candidats compétents et susceptibles de porter la cause du peuple. En conséquence, tout comme l'asymétrie de l'information conduit à la mauvaise sélection et à la disparition de bons produits sur le marché, la majorité des candidats avec un bon profil mais qui n'ont pas de cadeaux à distribuer ou qui ne le veulent pas, pour cause de bonne moralité, se trouvent découragés et ne se présentent pas aux élections ; ce qui laisse la place aux candidats avec de mauvais profils. En plus, même lorsque les candidats avec une bonne moralité, c'est-à-dire ceux ne voulant pas distribuer des cadeaux lors des campagnes électorales, se décident de se présenter aux élections, ils sont rarement élus. Cet aspect s'avère être important puisque selon les interviewés, un candidat qui corrompt la population pour être élu peut aussi être facilement corrompu une fois en fonction. Un participant l'a soulevé en ces mots : « *Nous ne pouvons*

*pas nous attendre à de bons dirigeants lorsque nous élisons des personnes qui nous ont corrompus. C'est impossible qu'un avocatier produise des bananes ».*

### ***Raisons d'acceptation du troc électoral par les électeurs : une pratique décriée mais approuvée***

L'acceptation par les électeurs des biens proposés lors des campagnes électorales apparaît comme un fait paradoxal. En effet, les électeurs interviewés sont tous unanimes que la distribution des cadeaux lors des campagnes électorales est une mauvaise pratique à décourager. Cependant, malgré qu'ils soient contre elle, ils ont tous accepté avoir reçu des cadeaux matériels ou de l'argent des mains des candidats au moins lors d'une des échéances électorales passées. Le questionnement des électeurs sur les raisons qui les poussent à se comporter différemment de ce qu'ils pensent de ce phénomène fait ressortir deux raisons : la pauvreté des masses ainsi que la déception et le manque de confiance dans les institutions politiques.

### **La pauvreté des masses**

En conformité avec les penseurs du courant développementaliste (Lipset 1959, Scott 1972), les résultats des analyses révèlent que les électeurs se donnent à la pratique du troc électoral à cause de la misère qui les caractérise. En effet, au-delà du fait que la RDC ne soit pas à mesure d'octroyer un minimum vital raisonnable aux personnes de la basse classe, qui d'ailleurs représentent presque l'ensemble de la population, la situation économique continue à se dégrader du jour au lendemain entraînant avec elle la généralisation de la pauvreté surtout dans les zones en conflit à l'instar de l'est du pays. Dans un tel contexte, le peuple ne sait plus vers qui se tourner et les hommes politiques, en grande partie à la base de cette misère, en profitent pour acheter le pouvoir du peuple contre des cadeaux empoisonnés qui ne peuvent même pas compenser le millième de la souffrance qu'ils endurent. Les données recueillies auprès des électeurs interviewés montrent qu'à force de vivre depuis longtemps en-dessous du minimum vital, ils deviennent trop dépendants des dons jusqu'à arriver au niveau d'échanger leur avenir contre une rémunération présente de piètre valeur. Voici ce qu'en pense un enseignant interviewé : « *Imaginez que vous n'avez rien à la*

*maison et que par exemple un candidat vous amène du savon ou du sel. Dans un tel cas, personne ne peut les refuser». A un autre d'ajouter : « ... les candidats sont mieux informés que dans un milieu caractérisé par la guerre, le chômage et la faim, donner de l'argent et des cadeaux matériels lors des campagnes électorales est un moyen facile pour se faire élire ».*

La pauvreté agit ainsi comme une contrainte qui conduit les électeurs à accepter de recevoir des cadeaux de la part des candidats en échange d'une promesse de vote même aux dépens de leur avenir. Elle les rend ainsi myopes en biaisant leurs préférences pour le présent, c'est-à-dire en les amenant à préférer les avantages immédiats, insignifiants soient-ils, au prix de leur bien-être futur. Les candidats à leur tour se servent de cette vulnérabilité de la population en exploitant ses préférences et ses attentes pour accéder au pouvoir.

### **La déception des électeurs et le manque de confiance dans les institutions politiques**

La déception et le manque de confiance dans le pouvoir politique ressortent aussi des analyses comme des éléments clés qui font à ce que les électeurs s'adonnent à la pratique du troc électoral même s'ils sont conscients de ses limites. Les électeurs n'ont pas confiance dans leur capacité et dans celle des élus à influencer les décisions du gouvernement.

En effet, avec la fragilité qui caractérise l'Etat congolais, le peuple a perdu confiance dans la capacité des candidats élus à le représenter valablement : les électeurs sont convaincus qu'ils peuvent difficilement contribuer à l'amélioration du bien-être collectif et qu'ils vont, dans la majorité des cas, prendre des décisions qui les avantagent pour plus aux dépens de la population. De ce fait, ils considèrent la campagne électorale comme un moyen de faire payer aux candidats, quoiqu'à moindre coût, tout ce qu'ils gagneront s'ils parviennent à être élus. Cette perception devient de plus en plus légitime lorsque les électeurs trouvent que même les candidats pour lesquels ils ont votés lors des échéances électorales passées sans donner aucun cadeau matériel, pensant qu'ils allaient changer les choses une fois élus, ont été décevants. Comme le



soulève un interviewé : « ... nous sommes conscients que nous ne participons pas à la promotion de la bonne gouvernance en acceptant les cadeaux proposés par les candidats lors des campagnes électorales. Cependant, nous savons que s'ils parviennent à être élus, ils vont manger seuls. C'est pour cela qu'ils doivent d'abord nous payer avant que nous leur donnions ce pouvoir ». Un autre interviewé ajoute en disant : « nous savons qu'ils reçoivent 21 000 dollars ou plus chaque mois. Avant qu'ils ne commencent à gagner cet argent, ils doivent nous donner aussi notre part ... ».

Ce comportement revêt un degré élevé d'aversion au risque dans le chef des électeurs. L'aversion au risque représente la tendance pour une personne à préférer des situations ou des choix plus sûrs dans le présent même si la rentabilité à réaliser est plus faible que des choix moins sûrs mais associés à une rentabilité élevée dans le futur (Buisson-Fenet et Navarro 2018). En effet, étant moins sûrs que les candidats élus vont participer à l'amélioration du bien-être collectif, les électeurs préfèrent des candidats qui leur donnent des cadeaux, même de faible valeur, à ceux qui ont un bon profil et qui leur présentent de bons programmes de développement dans le long terme mais incertains. Tout comme la pauvreté, le manque de confiance dans les candidats prétendant au pouvoir et le sentiment d'impuissance des électeurs à influencer les décisions du gouvernement les rendent myopes et les conduisent à préférer la situation présente moins rémunératrice mais certaine à celle future plus gratifiante qu'incertaine.

### **Pour conclure**

S'il est vrai que dans certaines démocraties les élections représentent un moyen par excellence pour le peuple de se choisir les dirigeants responsables et conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans le développement du pays, il n'en demeure pas moins que dans d'autres, les élections, en raison des irrégularités dont elles sont entachées, ne sont restées que des formalités pour justifier leur adhésion au modèle de gouvernance démocratique inspiré d'autres pays. Pour le cas de la RDC, certaines pratiques antidémocratiques, à l'exemple du troc électoral, ont élu domicile et complètement dépouillé le peuple de sa souveraineté primaire. Le troc électoral, qui désormais constitue l'arme ultime des prétendants

au pouvoir pour gagner la confiance des électeurs et se faire élire, a fait que les élections soient dénuées de tout leur sens et contribuent, à chaque fois qu'elles sont tenues, à rendre l'avenir du pays de plus en plus sombre plutôt que de l'éclaircir. Etant depuis longtemps marqués par la misère et délaissés par la classe politique, les électeurs, au lieu de constituer un contre-poids au développement de cette pratique, ils y adhèrent en masse. Finalement, cette pratique s'est accaparée de la conscience collective et le pire se présage à l'horizon. Si le troc électoral reste sans importance aux yeux de la classe politique et de la majorité de la population, il est sans aucun doute qu'il reste dangereux pour le pays. En effet, agit à l'exemple d'un trou sur un navire qui est en train de faire couler tout le système. Le caractère particulier du troc électoral, de par ses enjeux, implique que des solutions particulières soient apportées. Il s'avère ainsi nécessaire de :

- **Réduire le pouvoir de l'argent lors des campagnes électorales**

La démocratie congolaise est en crise et son système électoral fait partie des premiers éléments à la base de cette crise. Le dysfonctionnement de nos mécanismes de vote et de représentation a amplifié celui de tout notre système démocratique. En effet, à force de continuer à tolérer certaines pratiques antidémocratiques lors des élections à l'instar du troc électoral, le vote a perdu tout son sens et ne joue plus son rôle de facteur de changement des orientations programmatiques et des pratiques politiques. Il est plus que jamais important de réinventer la façon dont nous organisons les élections et nous assurer qu'elles s'ancrent avant tout dans les plus hautes valeurs démocratiques. L'une de meilleures façons d'y arriver est de réduire le pouvoir de l'argent lors des campagnes électorales en spécifiant la nature des dépenses qui peuvent être engagées par les candidats. Ces dépenses devraient exclure toute forme de dépense pouvant affecter négativement de quelque manière que ce soit l'issue des élections.

- **Sensibiliser la population sur sa responsabilité dans le processus du choix politique**

Comme il est dit dans sa définition, la démocratie est le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple. En d'autres mots, cela signifie

que c'est le peuple qui gouverne ; ce qu'il fait à travers le choix ses élus dans un système de démocratie représentative. Cependant, pour que le processus électoral soit efficace, sans quoi la démocratie n'aura plus son vrai sens, le peuple doit posséder une certaine *structure de personnalité* ; c'est-à-dire certains traits de caractère tels que la capacité morale d'adopter des pratiques susceptibles de ne pas influencer négativement l'issue des élections comme c'est le cas avec le troc électoral. A ce sujet, Berelson (1952) indique que l'électorat doit posséder un facteur d'intérêt et de participation ; c'est-à-dire prendre une part de responsabilité dans le processus du choix politique. Cependant, tout cela n'est possible que si les électeurs sont suffisamment et correctement informés des enjeux du vote ainsi que des problèmes sur lesquels ils sont appelés à se prononcer en évitant toute décision impulsive.

Il est vrai que le gouvernement a déjà mis en place un cadre d'information destiné à accompagner les électeurs tout au long du processus électoral. Cependant, il s'observe que cette information ne porte que sur le déroulement des opérations électorales et s'intéresse très peu ou même pas à informer les électeurs sur les implications des élections et sur l'importance des choix qu'ils vont opérer. Quelques efforts sont certes fournis par certaines organisations de la société civile mais leurs interventions n'atteignent jusque-là qu'une portion non significative de la population. Il s'avère ainsi nécessaire que des programmes de formation sur l'importance et les enjeux du vote ainsi que sur la responsabilité des électeurs soient mis en place pendant toute la période électorale. Cette formation, comme le suggère Phidias Ahadi Senge Milemba (2019), doit se fonder non seulement sur la connaissance de la personnalité et des qualités supposées du candidat, mais aussi sur la connaissance que l'on a de l'infrastructure cognitive de base sur laquelle on veut fonder tout projet de réussite politique, économique et sociale.

### **Références bibliographiques**

Ahadi, P. «Marché électoral en RD Congo : entre vote raisonné et vote vulgaire ou sauvage.» *Congo-Afrique*, n° 532 (2019): 124-136.

- Akerlof, G. «The Market for “Lemons” : Quality Uncertainty and the Market Mechanism.» *Quarterly Journal of Economics* 84, n° 3 (1970): 488-500.
- Banegas, R. «Marchandisation du vote, citoyennete et consolidation democratique au Benin.» *Politique Africaine* 69, n° 1 (1998): 75-88.
- Berelson, B. «Democratic theory and public opinion.» *The Public Opinion Quarterly* 16, n° 3 (1952): 313-330.
- Bobonis, G., P. Gertler, M. Gonzalez-Navarro, et S. Nichter. «Vulnerability and Clientelism.» *Working Paper 586, Department of Economics, University of Toronto*, 2017.
- Bøttkjær, Louise Thorn. «Vote for sale: Essays on Clientelism in New Democracies.» *Copenhagen Business School [Phd]*, n° PhD series No. 7. (2019).
- Brusco, V., M. Nazareno, et S. Stokes. «Vote Buying in Argentina.» *Latin American Research Review* 39, n° 2 (2004): 66–88.
- Buisson-Fenet, E., et M. Navarro. *La microéconomie en pratique*. 3e édition. Édité par Dunod. Armand Colin, 2018.
- Callahan, W.A. «Social Capital and Corruption: Vote Buying and the Politics of Reform in Thailand.» *Perspective on Politics* 3, n° 3 (2005): 495-508.
- Cruz, C. *Social Networks and Illegal Electoral Strategies*. PhD dissertation, University of California San Diego, San Diego., 2014.
- Diamond, L. «Elections without democracy: Thinking about hybrid regimes.» *Journal of Democracy* 13, n° 2 (2002): 21-35.
- Gonzalez-Ocantos, E., C.K. De Jonge, C. Meléndez, J., Osorio, et D.W. Nickerson. «Vote Buying and Social Desirability Bias: Experimental Evidence from Nicaragua.» *American Journal of Political Science* 56, n° 1 (2012): 202–217.

- Grossman, G.M., et E. Helpman. «Electoral Competition and Special Interest Politics.» *Review of Economic Studies*, 1996: 265-286.
- Hicken. «How Do Rules and Institutions Encourage Vote Buying?» dans In: F.C. Schaffer (ed) *Elections for Sale: The Causes and Consequences of Vote Buying*. Colorado: Lynne Rienner Publisher, Inc., 2007a.
- Hicken, A. «Clientelism.» *Annual Review Political Science*, 2011.
- Jensen, P.S., et M.K. Justesen. «Poverty and Vote Buying: Survey-based Evidence from Africa.» *Electoral Studies* 33 (2014): 220–232.
- Kakuba, S. J. «Voting behaviour in Uganda since 1996: An investigation into the factors likely to determine voters' choices in the 2011 elections.» *African Journal of Political Science and International Relations* 5, n° 1 (January 2011): 21-29.
- Kao, K., E. Lust, et L. Rakner. «Money Machine: Do the Poor Demand Clientelism?» *Working Paper, The Program on Governance and Local Development*, 2018.
- Kitschelt, H., et S. Wilkinson. «Patrons, Clients, and Policies: Patterns of Democratic Accountability and Political Competition.» *Cambridge, UK: Cambridge University Press*, 2007a.
- Lipset, S.M. «Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy.» *The American Political Science Review* 53, n° 1 (1959): 69–105.
- Manzetti, L., et C. Wilson. «Why Do Corrupt Governments Maintain Public Support?» In: C. Blake and S. Morris (eds) *Corruption and Democracy in Latin America*. Pittsburgh: University of Pittsburgh Press., 2009.
- Mares, I., et L. Young. «Buying, Expropriating and Stealing Votes.» *Annual Review of Political Science*, 2016: 267-288.
- Muamba, C., et B. Yakitenge. *Interdiction des cadeaux et biens pendant la campagne électorale : pour le G13, il est temps de ne pas*

*dispenser le gouvernement de sa responsabilité.* 3 mai 2022.  
<https://actualite.cd/2022/05/03/interdiction-des-cadeaux-et-biens-pendant-la-campagne-electorale-pour-le-g13-il-est>.

Muhtadi, B. *Vote Buying in Indonesia : The Mechanics of Electoral Bribery*. Jakarta: Palgrave Macmillan, 2019.

Muthadi, B. «The Determinants of Vote Buying: The Profile of Typical Vote ‘Sellers’.» Dans *Vote Buying in Indonesia: The Mechanics of Electoral Bribery*, de B. Muthadi, 322. Palgrave Macmillan: Jakarta, 2019.

Ngoma-Binda, E.P. «Élections des Sénateurs et Gouverneurs de provinces : Un achat-vente des suffrages aux plus offrants ?» *Revue Congo-Afrique*, 2019: 150-155.

Nichter, S. «Conceptualizing Vote Buying.» .” *Electoral Studies* 35 (2014): 315-327.

Nichter, S.C. «Vote Buying or Turnout Buying? Machine Politics and the Secret Ballot.» *American Political Science Review* 102, n° 1 (2008): 19-31.

Obotela, N. «Elections 2018 en RD Congo : Regard sur la campagne, les affiches et les promesses des candidats à Kinshasa.» *Revue Congo-Afrique*, 2019: 117-123.

Reef, M.J., et D. Knoke. «Political Alienation and Efficacy.» In: *J.P. Robinson, P.R. Shaver, and L.S. Wrightsman (eds) Measures of Political Attitudes*. San Diego: Academic Press., 1999.

Robinson, J., et T. Verdier. «The political economy of clientelism.» *Scandinavian Journal of Economics* 115, n° 2 (2013): 260-291.

Rose, R., et D.C. Shin. «Democratization Backwards: The Problem of Third-Wave Democracies.» *British Journal of Political Science* 31, n° 2 (2001): 331-354.

RTBF. «RDC : plus de 6000 morts à Beni depuis 2013 selon l'épiscopat.» *Radio-télévision belge de la communauté*

française. 2021. <http://www.rtbf.be/article/rdc-plus-de-6000-morts-a-beni-depuis-2013-selon-l-episcopat-10737018>.

Schaffer, F.C., et A. Schedler. «What is Vote Buying? .» *In: F.C. Schaffer (ed) Elections for Sale: The Causes and Consequences of Vote Buying. Boulder: Lynne Rienner., 2007.*

Scott, J. «Patron-Client Politics and Political Change in Southeast Asia.» *The American Political Science Review* 66, n° 1 (1972): 91–113.

Stokes, S., T. Dunning, M. Nazareno, et V. Brusco. «Brokers, Voters, and Clientelism: The Puzzle of Distributive Politics.» *New York: Cambridge University Press, 2013.*

Stokes, S.C. «Is vote buying undemocratic?» *In: Schaffer, F.C. (Ed.), Elections for Sale: the Causes and Consequences of Vote Buying. Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2007b: 81–99.*

Stokes, S.C. «Perverse accountability: a formal model of machine politics with evidence from Argentina.» *American Political Science Review* 99, n° 3 (2005): 315–325.

Stokes, S.C. «Political clientelism.» *The Oxford Handbook of Comparative Politics* (. Oxford University Press), 2007a: 604–627.

Strauss, A., et J. Corbin. *Basics of Qualitative Research*. 2e éd. Édité par Thousand Oaks. Sage Publications, 1998.

Van Ham, C., et S. Lindberg. «Vote Buying Is A Good Sign: Alternate Tactics of Fraud in Africa 1986–2012.» *Working Paper 3*, 2015: 1-34.

Vicente, P.C., et L. Wantchekon. «Clientelism and vote buying: lessons from field experiments in African elections.» *Oxford Review of Economic Policy*, n° 25 (2009): 292–305.

Weiss, H. F. «Voting for Change in the DRC.» *Journal of Democracy* ( Johns Hopkins University Press) 18, n° 2 (April 2007): 138-151.



# Processus électoral 2023 en République démocratique du Congo : défis à relever et opportunités à saisir

*Par Fidèle Muanda Mikiama*

*Membre de Pole Institute*

**Résumé :** En mettant ensemble les différentes tendances qui opposent l'opposition congolaise de la majorité présidentielle, cet article postule que la jeune démocratie congolaise éprouve encore du mal avec élégance et honneur en matière d'organisation démocratique et électorale. Ainsi l'article présente quatre grands défis qu'il convient de relever pour que les élections en cours aident la RDC à décoller. Il s'agit de : la méfiance grandissante de l'opposition sur la crédibilité du processus en cours, la fiabilité du fichier électoral non audité par une firme consensuelle, la nécessité de convaincre l'électorat déçu par une classe politique népotiste et tribaliste et, la maîtrise de la population de plus en plus préparée à plonger dans un nationalisme relativement intégriste.

**Mots-clés :** opinions opposés, élections, RDC, processus électoral, grands défis, opportunités à saisir.

## **Introduction**

Depuis l'annonce de la tenue effective des élections présidentielles, législatives nationales, provinciales, municipales et locales par le pouvoir en place via la commission électorale nationale indépendante, nous vivons deux opinions diamétralement opposées. Le pouvoir en place ne jure que par la tenue des élections le 20 décembre 2023. L'opposition singulièrement le front commun pour le Congo (FCC) quant à elle est très sceptique. Elle crie haut et fort qu'il n'y aura pas des élections cette année. Cette position opiniâtre laisse perplexe certains observateurs avisés qui savent lire les signes du temps.

Toutefois une bonne partie de la population reste optimiste que le bateau RD Congo ne va pas chavirer quelques soient les méandres. L'expérience de la RDC en matière électorale nous prouve que ce n'est pas la première fois qu'une grande franche de l'opposition opte pour la non-participation à un cycle électoral. Mais la grande différence réside à ce qu'au cours des échéances de 2006, la grande opposition politique d'alors (UDPS) se contentait juste au boycott et non s'opposer catégoriquement à l'organisation des élections. C'est à ce niveau que l'analyste social et même politique se pose mille et une question telles que : Existe-t-il un agenda caché en brandissant haut et fort qu'il n'il n'y aura pas des élections le 20 décembre 2023 ? Sur quoi misent ces prophètes des malheurs ? Est-ce ça l'opposition quand il faut chercher à bloquer la tenue des élections qui respectent les clauses de la loi fondamentale ? Dans les lignes qui suivent, nous allons scruter progressivement les défis à relever au cours de cette période électorale et post-électorale. Les défis sont certes nombreux mais pas impossible à relever.

### **La méfiance grandissante de l'opposition politique sur la crédibilité de l'actuelle composition de la CENI**

L'opposition en générale et le « Front Commun pour le Congo » (FCC) en sigle en particulier devenue l'aile dure de l'opposition fustige l'actuelle CENI de monocoleur. Cette CENI pour elle dans sa composition ne reflète pas ce que prévoit la loi électorale sur la composition de cet instrument d'appui à la démocratie. La méfiance a commencé depuis la scission de la plateforme des autorités religieuses de notre nation sur les critères de recrutement de l'animateur de cette structure qui devrait être un produit issu de la société civile et désigné par consensus. L'opiniâtreté du pouvoir en place sur la personne voulue par lui malgré les explications et les interventions des sages de tout bord a fait déborder le vase.

Les politiques ont renforcé cette méfiance en accusant l'actuel animateur de la CENI comme n'étant pas de la société civile. Jusqu'aujourd'hui le Front commun pour le Congo ne se voit pas représenter dans l'actuelle CENI. Pour l'opposition politique, la composition ac-

tuelle de la CENI est acquise à la cause du pouvoir. C'est là que l'observateur avisé est perplexe. Ces préjugés sont des étincelles très inquiétantes pour la situation post-électorale. La CENI devrait être un cadre idoine d'expression de la démocratie consensuelle mais malheureusement pour notre jeune démocratie, elle a toujours été une pomme de discorde à cause d'une classe politique ayant très peu d'hommes d'Etat.

L'homme d'Etat met toujours l'intérêt supérieur de la nation au-dessus de toute autre considération. Il est imbibé d'une mentalité d'ouverture d'esprit. Il vît les valeurs telles que l'altruisme, le dépassement de soi et l'abnégation. Il a l'écoute active et sait avancer dans ses idées et ses positions lorsqu'il voit que la cohésion nationale est menacée.

### **La fiabilité du fichier électoral non audité par une firme consensuelle**

Le cycle électoral actuel va des soupçons en soupçons et des contestations en contestations. Cela peut se comprendre parce que ce qui était au pouvoir savent comment ils sont passés pour occuper ces postes qu'ils avaient à son temps. Depuis 2006, 2011, 2018 les résultats des élections présidentielles et législatives ont toujours fait l'objet d'un rejet des résultats par l'opposition politique. L'audit du fichier électoral est un test très important visant de à sécuriser toutes les parties prenantes.

Il est cependant curieux de voir que la firme consensuelle n'a pas été trouvée. Nous avons l'impression que les maisons internationalement reconnues sont accusées de parti pris soit par les uns, soit par les autres. L'expertise nationale est récusée à cause de la corruption institutionnalisée dans ce pays depuis des décennies.

Ne peut-on pas croire à une exception qui conserverait encore sa probité morale et intellectuelle ? Finalement, il y a lieu de s'interroger sur la situation d'un pays où même les autorités religieuses de toute tendance confondue n'auraient plus la confiance du peuple parce qu'inféodés par les uns ou les autres pour leurs intérêts ?

L'audit du fichier électoral fait par une maison ayant une longue expérience dans ce domaine, sécuriserait toutes les parties prenantes. Cela aurait dû jouer à l'apaisement des esprits. Ceci serait tant soit peu une solution salvatrice pour la période électorale et post-électorale mais hélas ! Jusqu'à maintenant l'opposition qui a accepté d'aller aux élections croît que la CENI est à la solde du pouvoir en place et que tout a déjà été joué pour la victoire de l'union sacrée pour la nation.

La société civile qui devrait être le dernier rempart est aussi bipolarisé. En RDC on peut trouver de gens qui se disent de la société civile mais qui prennent ouvertement des positions partisans et voire être plus zélés que les militants des partis politiques. A quand une véritable refondation de l'Etat congolais au sein duquel l'équilibre des trois pouvoirs reconnus par la loi fondamentale sera réellement reconnue et appliquée. A quand la démarcation positive entre la société politique, la société étatique et la société civile sera-t-elle vécue pour avoir un pays reflétant une jeune démocratie florissante et admirée par d'autres pays ?

Il appartient à la CENI de renforcer les mécanismes pouvant réduire de plus en plus la méfiance sur le fichier électoral notamment en acceptant les observateurs accrédités par la communauté internationale, les observateurs nationaux formés et accrédités par les confessions religieuses et les témoins crédibles des candidats à tous les niveaux pour éviter l'argument de bourrage des urnes et fraudes électorales. Ceci éviterait les procès d'intention.

### **Convaincre l'électorat déçu par une classe politique népotiste, tribaliste et ayant fait de la coterie leur cheval de bataille**

Le grand cancer qui ronge la crédibilité de la classe politique Congolaise dans sa diversité reste le népotisme, le tribalisme et la coterie communautaire. Le pays est politiquement malade. La seule industrie qui paie mieux dans notre pays, c'est dans la politique active.

Combien des consciences n'étaient pas choquées lorsque le parlement avait rejeté l'article qui proposait lors de la révision de la loi électorale qu'un candidat député ne peut pas avoir comme suppléant un membre de sa famille ? La majorité a soutenu le contraire avec comme argument

très sentimentaliste que depuis que ce népotisme a été consacré, le cas d'empoisonnement des députés ont disparu. C'est très facile à confirmer mais presque difficile à démontrer.

Si ces députés savaient qu'une famille nucléaire et même élargie n'est pas capable de donner une majorité à un candidat, ils n'opteraient pas cette option de cette cécité politique. S'ils réalisaient qu'un parti politique est composé des membres des plusieurs tribus, plusieurs ethnies et plusieurs communautés, ils ne tomberaient pas si bas. L'électorat est donc un peu sceptique de croire que les élections est une porte d'ascension sociale. Les électeurs votent pour le bonheur des familles nucléaires et élargies mais pas pour l'ascension juvénile, féminine et la réduction de la misère populaire. C'est phénomène rétrograde risque d'être la cause de l'élévation du taux d'abstention.

Le professeur Kā Mana d'heureuse mémoire « Dans Pouvoir politique et pesanteurs tribales avait totalement raison d'écrire que les tribus, au lieu d'être des lieux d'ouverture politique pour la construction d'une grande nation identité-monde à l'échelle du Congo tout entier et dans l'horizon de l'Afrique et de la planète dans toutes ses dynamiques compétitives, se ratatinent sur elles-mêmes. Elles s'enferment dans les petits intérêts qui créent des violences destructrices. Elles pondent de petites politiques animées par des politiciens de petites carrures. Et elles ne se rendent même pas compte qu'elles se détruisent en détruisant le pays.<sup>68</sup> » Il est très honteux à un certain moment de voir que l'Afrique sub-saharienne en général et la République Démocratique du Congo a trop reculé face à ces pratiques néfastes. C'est même une faiblesse managériale de croire que se faire entourer des membres de sa famille ou de sa tribu peut amener à la production qualitative dans un cabinet ministériel ou dans une entreprise. Cette pratique est un frein aussi bien développement qu'à l'éclosion d'un pays qui veut changer ses indica-

---

<sup>68</sup> Kā Mana, *République Démocratique du Congo : Aux urnes, Citoyens*, Regards croisés, revue trimestrielle, n°31, Goma, Pole Institute, 2011, p. 7.

teurs économiques et administratifs. Les animateurs de l'organe exécutif, législatif et judiciaire sont pour la plupart tombés dans le népotisme, le clanisme et le tribalisme.

Rien n'est plus choquant pour la jeunesse congolaise que l'organisation des parodies de concours pour l'embauche au moment où les examinateurs sont sommés de recruter fils, neveux, frères et sœurs de ministres et de députés. Aujourd'hui, ils ont encore besoin de ces laisser pour compte pour renouveler leur légitimité. Sapristi ! Ça s'appelle se moquer du souverain primaire.

Il est urgent d'éveiller la conscience populaire sur les critères de choix pour les élections en cours. Il faudra savoir que l'appartenance familiale des suppléants et le positionnement, en même temps aussi bien à la provinciale et qu'à la nationale sont un indicateur d'un candidat népotiste et égoïste. Tout candidat doit savoir que l'argent ne peut l'élire sans les hommes qui accompliront le devoir civique d'aller voter. L'argent ne peut être ni au-dessus de la dignité humaine, moins encore au-dessus de l'homme qui doit aller donner le pouvoir à ce dernier par la voix des urnes.

Fort malheureusement, mes rêves d'il y a cinq ans dans « Regards croisés n°36 » lorsque nous écrivions l'article intitulé : Contexte post-électoral en RDC quel avenir politique, économique et socio-culturel ? Nous avons à son temps écrit ceci : « Aucune communauté humaine ne peut vivre longtemps en cohésion sociale sans un esprit de dépassement de soi. Le népotisme, le clanisme et tribalisme doivent être combattus en tenant compte de l'équilibre national, ethnique et tribal dans la répartition des postes stratégiques à tous les niveaux et au sein de toutes les institutions en privilégiant toutefois la méritocratie.<sup>69</sup> » Depuis, les lignes n'ont pas bougé en ce qui concerne le combat de ces fléaux qui consacrent souvent la médiocrité en lieu et place de la méritocratie. Qui

---

<sup>69</sup> F. MUANDA MIKIAMA, « Le contexte post-électoral en RDC : quel avenir politique, économique et socio-culturel ? » in *Après les élections du 30 décembre 2018. Quel avenir politique, économique et socio-culturel pour la RD Congo ? (Regards croisés n°36)*, Goma, Pole Institute, 2019, p.14.

viendra lutter par les actes, pour réduire sensiblement ces phénomènes honteux et rétrogrades ?

### **Maitriser une population de plus en plus préparée à plonger dans un nationalisme relativement intégriste**

Depuis un moment le concept de « de père et de mère » commence à être utilisé abusivement par certains compatriotes. Dans notre mission d'éveilleur des consciences individuelles et collectives, nous plaçons quelques mots sur ce concept dans le cadre de la pro-activité. La conscience nationale Congolaise s'est éveillée positivement ou négativement sur le sentiment d'appartenance à la nation Congolaise. Le peuple congolais dans son for intérieur réalise aujourd'hui dans sa majorité l'importance et l'honneur d'avoir des dirigeants nationalistes. Mais il nous faut prévenir certaines situations scabreuses qui peuvent provoquer l'extrémisme de cette conviction.

Il est vrai qu'au sein de l'humanité, chaque personne est née dans un coin de la planète. Mais il faut une éducation civique responsable pour que le peuple ne puisse pas sombrer dans l'intégrisme. Il faudra éviter le nationalisme d'exclusion. Nous devons avoir une même compréhension sur le fond du concept « de père et de mère ». On peut laisser la conscience individuelle de chaque Congolais acquiescer ou non ce concept mais il faut surtout aider le commun de mortel de ne pas chavirer dans le Xénophobie, dans l'extrémisme en vue d'exclure des personnes pouvant aussi être utiles à certaines responsabilités nécessaires au développement harmonieux de notre pays.

Eveiller le patriotisme dans le chef d'un peuple frustré exige de sérieuses mesures d'encadrement et d'accompagnement. Le contraire risquerait de faire sombrer le peuple dans l'exclusion et dans l'intolérance. Cette boutade « de père et de mère » avec le temps risquera de s'extrapoler contre les personnes venant des autres provinces parce que n'étant pas « de père et de mère » de la province concernée. La province d'origine risquera d'avoir une plus haute considération sur la province de provenance, c'est-à-dire là où habite présentement l'individu.

Lorsque le peuple est paupérisé et la majorité silencieuse croupît dans la misère, le peu des personnes qui vivent dans les conditions relativement meilleures deviennent des boucs émissaires en cas des conflits inter tribaux en lieu et place d'attaquer le mal à la racine.

Il faudra aussi faire comprendre la masse laborieuse que l'humanité aujourd'hui vît dans la complémentarité le monde étant devenu un village planétaire. Aimer son pays ne signifie pas détester et considérer celui qui n'est pas Congolais ennemi juré, celle ou celui qui n'est pas Congolais de père et de mère comme son ennemi. C'est un défi sensible, étant éminemment politique, notre vœu est que notre nationalisme et patriotisme ne nous amène pas à haïr les autres. Leur nous avons besoin de leur expertise pour nous aider à développer ce sous-continent. Que les acteurs tant politiques que ceux de la société civile comme force d'anticipation envisagent une éducation civique sans relâche maintenant et après les élections sur le contenu objectif à donner au concept « de père et de mère » qui risque, si on y prend garde d'embraser d'avantage la cohésion nationale déjà bien fragile en RD Congo.

A côté de ces quelques défis soulevés ci-haut dont la liste n'est pas exhaustive, nous pouvons par la suite parler de quelques opportunités qui peuvent encourager l'apaisement en cette période électorale et voire post-électorale.

### **Les opportunités à saisir**

#### **Multiplier les actes pouvant renforcer la confiance de différentes parties prenantes aux résultats des élections du 20 décembre 2023**

C'était très encourageant de voir la CENI se concerter avec les candidats Présidents, les leaders des partis politiques et les acteurs de la société dans sa diversité. Malgré les quelques échafaudés observés lors de la concertation entre les candidats Présidents et les membres de la CENI spécialement ceux du Bureau, cet exercice a plus rapproché les uns et les autres. La démocratie, c'est le combat d'idées, c'est l'art de convaincre et non de vaincre. C'est aussi l'art de persuader et non d'imposer. Cet exercice a donc ajouté un plus à notre jeune démocratie.



Le fait de promettre l'affichage des résultats directement après le comptage des voix devant chaque bureau garantira tant soit peu la transparence et élucidera les suspicions sur le bourrage des urnes et les manœuvres dilatoires dans les centres de compilations des résultats.

### **Offrir l'égalité des chances dans les espaces d'expression médiatique étatique pour diminuer les frustrations actuelles observées**

Lors du tirage au sort pour élaborer le programme de présentation des projets de sociétés par les candidats Présidents, un point très important était relevé. C'est la place de la radiotélévision nationale au cours de cette période de campagne électorale.

En démocratie, l'utilisation équitable des candidats à la radio publique est un test très important. La RTNC doit jouer réellement son rôle de temple au milieu du village. Elle doit offrir les plages d'heures équitablement à tous les candidats Présidents par exemple. Il n'est pas normal à ce niveau de privilégier un candidat par rapport à un autre. Dès lors que la cour constitutionnelle a validé toutes ces candidatures, il n'y a personne qui peut se prévaloir au-dessus de l'autre. L'organe de régulation des médias publics et privés doit continuer à jouer son rôle de rappel à l'ordre et des suspensions des certaines chaînes et des certains journalistes en cas des dérapages notoires pendant cette période de campagne et même après la proclamation des résultats. Cela vaut le coût lorsque cela s'exerce sans complaisance pour l'intérêt supérieur de la nation.

Comme quatrième pouvoir, la presse dans toute sa diversité doit plus jouer au sapeur-pompier et à l'apaisement. Ceci est même urgent pour elle et impératif pour servir de thermostat en cette période souvent pleine des surprises avec la violence verbale et les voies des faits. C'est dans ce sens que Kā Mana s'interrogea en ces mots « Pourquoi les élections se déroulent sous le mode de compétition féroce, d'anomie implacable, des choix partisans, de combat de gladiateurs où le vainqueur doit tuer le vaincu et de division sans merci entre les partis politiques en guerre ouverte pour la domination de la mangeoire nationale ? »

Les chaînes des radio-télévisées et surtout les journalistes doivent jouer un rôle déterminant pour conserver l'unité et la paix à travers le pays. Si les élections souvent tournent en scène d'escalades de violence, c'est à cause du rôle négatif joué parfois par ce quatrième pouvoir en démocratie censé être l'organe d'apaisement, de rappel à l'ordre et de maintien de la paix sociale.

### **Encourager le vécu de la culture électorale**

En ce moment de la grande campagne électorale, les acteurs politiques et les acteurs de la société civile doivent s'atteler à informer les électeurs sur la sportivité électorale. La non-réussite sera un déboire et une situation difficile à digérer pour nombreux postulants à cause du jus parlementaire accordé aux députés de la législature finissante.

Il est inacceptable de voir que pour 24 sièges à pourvoir au niveau national, le Kongo-Central aligne 1.430 candidats députés. Si dans un pays la politique active devient l'unique voie pour l'ascension sociale, il y a un problème très sérieux. Si au sein d'une nation l'occupation des postes ministériels, l'entrée au parlement devient le chemin de l'enrichissement illicite à cause de l'absence d'une tension salariale rationnelle, il y a lieu de s'inquiéter très sérieusement sur l'avenir du pays.

Le Kongo-central va gérer 1406 candidats aigris, frustrés et révoltés parce qu'il n'y a que 24 députés nationaux qui seront proclamés vainqueurs aux élections législatives. Déjà la méfiance actuelle des candidats députés provinciaux et nationaux envers certains animateurs Provinciale de la CENI du Kongo-Central inquiète fortement la paix sociale de la province. Il est reproché à ces deniers les accointances apparemment fortes avec certains politiques au sommet de l'Exécutif provincial.

### **Garder un dialogue permanent entre les différentes parties prenantes**

Le dialogue est l'ingrédient principal qui rallume le flambeau de la démocratie. Les relations humaines fructueuses sont cimentées par le dialogue et la concertation.

Les politiques Congolais doivent faire un effort de se comporter en homme d'Etat. L'homme d'Etat sait se dépasser devant certaines situations pour l'intérêt supérieur de la nation. Il accepte les compromis fructueux quand il réalise que c'est la nation qui gagne au finish. L'homme d'Etat est imbibé de la mentalité d'ouverture d'esprit. Il n'est pas figé dans son raisonnement mais il est dynamique.

Il faut absolument encourager le dialogue et la concertation pour grandir au cœur des valeurs de la démocratie gage de la tenue des élections apaisées, transparentes et inclusives. La culture démocratique nous convie à s'accepter dans le respect des différences. Dans l'argumentaire démocratique, il faut chercher à convaincre et persuader Jamais chercher à vaincre ou imposer ses idées sans adhésion populaire,

**Saisir l'opportunité de faire asseoir la démocratie à la base avec la tenue des élections municipales et locales.**

L'innovateur de la tenue des élections municipales et locales au cours de ces échéances vient corriger l'existence de la démocratie à la pyramide renversée qui caractérise notre jeune démocratie depuis 2006. Si tout le sérieux sera mis lors de la tenue compte de ses élections à ce niveau et que le plan de développement local (PDL) sera bien appliqué au niveau des communes et des secteurs, cela boostera une nouvelle impulsion en amont car les législatures passées n'ont pas légiféré en prenant l'homme comme épicerie de leur production.

Les programmes des exécutifs aussi n'ont pas tenu du social comme centre de leurs actions gouvernementales. Les gouvernants se servent plus qu'ils ne servent le peuple. Somme toute, la RD Congo passe un cycle électoral de tous les enjeux. Le renforcement de la culture du dialogue permanent avec les différentes parties prenantes jusqu'à la publication des résultats provisoires par la CENI et la proclamation des résultats définitifs par la cour constitutionnelle est le seul gage de la réussite des élections transparentes, inclusives et apaisées. Le déroulement des élections apaisées est inhérent à l'écoute active de la CENI. Les suggestions positives pouvant rassurer d'avantage la transparence, la

crédibilité et l'inclus vite de nos élections méritent d'être pris en compte et dans tout cela, c'est la nation qui y sortira vainqueur.

Les politiques doivent continuer à se considérer adversaires et non ennemis. Ils doivent s'accepter compatriotes sur le champ de la propagande et garder constamment présent à l'esprit que personne n'a choisi à sa naissance de naître en RD Congo. La politique, cette industrie-là mieux payante aujourd'hui en RD Congo compte 910 partis politiques. C'est un fait désolant car les technocrates sacrifient leur savoir pour devenir politiques, souvent sans conviction, car ne se retrouvant pas partout ailleurs ou dans les autres secteurs de la vie nationale.

Les acteurs de tout bord doivent toujours garder présent à l'esprit que quels que soient nos avis partagés, il y a le pays qu'il faut sauver du gouffre et continuer de lutter pour sa prospérité et son rayonnement avec l'homme comme l'épicentre de tous programmes à exécuter et toute loi fédératrice d'un avenir merveilleux pour la RD Congo. La nation, cette perle, est à bien protéger. Donc au-delà des intérêts frénétiquement recherchés pour la survie, il y a l'âme nationale que nous devons tous protéger, sauvegarder et sauver à la rigueur.

# Identification et enrôlement des électeurs dans la ville de Goma : dérives organisationnelles et risques subséquents

*Par Muhamed-Fabien Abdoul-Masilya et Ebilga Sikiri  
Chercheurs à Pole Institute*

**Résumé :** Cette recherche analyse les opérations d'identification et enrôlement des électeurs organisées en République démocratique du Congo en partant, spécifiquement, de l'expérience de la ville de Goma. Elle s'appuie sur le traitement d'un corpus de 35 entretiens semi-directifs et de quelques articles de la presse nationale. Il en ressort le constat selon lequel : l'organisation de ces opérations a été émaillée de nombre de dérives comme les cas de monnayage, de trafic d'influence et du népotisme décriés ainsi que des scènes des violences démotivantes. Aussi, l'analyse constate que ces dérives exposent le devenir électoral congolais à des risques évidents tels que la montée de la démotivation ou du désintérêt des congolais à s'inscrire sur les futures listes électorales et l'abstentionnisme électoral pour les scrutins à venir. Elle plaide alors pour des actions dissuasives de telles dérives à l'instar de la poursuite et sanctions légales contre tout celui qui peut en être responsable et la disponibilisation des numéros verts pour dénonciation de tout vice organisationnel.

**Mots-clés :** *CENIE, Identification, enrôlement, dérives, listes électorales, abstentionnisme*

## **Introduction**

En République démocratique du Congo, le législateur congolais a pris le soin d'encadrer les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs en tant que l'une des étapes importantes d'un processus électoral. En fait, c'est aux termes des textes légaux que leur organisation

est dévolue à la Commission Electorale Nationale Indépendante<sup>70</sup>. De même, la lecture de la loi laisse entendre par enrôlement des électeurs : l'inscription des éléments personnels d'identification des électeurs sur la liste électorale. Et, par identification des électeurs : l'ensemble des opérations de collecte, de transcription et de fichage des données personnelles d'identité permettant d'inscrire sur les listes électorales les personnes remplissant les conditions requises pour être électeur.<sup>71</sup>

Bien plus, la loi va jusqu'à prévoir qu'avant leur entrée en fonction, les membres du centre d'inscription des électeurs nommés par la CENIE doivent prêter serment. A n'en point douter, le contenu de ce serment sous-entend un comportement qui devrait pousser tout membre du centre d'inscription des électeurs à refuser de s'adonner, le long de l'identification et l'enrôlement des électeurs, à toute forme d'antivaleur<sup>72</sup>. Par ailleurs, en raison de l'impératif du respect de la loi, le législateur congolais est allé plus loin en prévoyant des sanctions pénales à l'un quelconque des membres du centre d'inscription qui s'abstiendrait à remplir ses responsabilités requises par la loi<sup>73</sup>.

---

<sup>70</sup> Lire utilement l'article 211 de la constitution de la RDC telle que modifiée à ce jour ainsi que l'article 9 point 1 de la loi organique n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission Électorale Nationale Indépendante, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 13/012 du 19 avril 2013 et la loi organique n° 21/012 du 03 juillet 2021.

<sup>71</sup> Article 2 de la loi N° 04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en République démocratique du Congo, telle que modifiée et complétée par la loi n° 16/007 du 29 juin 2016.

<sup>72</sup> En effet, aux termes de l'article 24 alinéa 2 et 3 de la loi N° 04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en République démocratique du Congo, telle que modifiée et complétée par la loi n° 16/007 du 29 juin 2016, il est prévu ce qui suit. Les membres du centre d'inscription sont nommés par la Commission Electorale Nationale Indépendante. Avant d'entrer en fonction ils prêtent, par écrit ou solennellement, devant le président du Tribunal de Grande Instance du ressort ou son délégué, le serment suivant : « Je jure de travailler loyalement et en toute honnêteté et de garder le secret des opérations d'identification et d'enrôlement.

<sup>73</sup> A ce titre, l'article 53 de la loi la loi N° 04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en République démocratique du Congo, telle que modifiée et complétée par la loi n° 16/007 du 29 juin 2016, prévoit : « est puni d'une servitude pénale principale de sept jours à deux mois et d'une amende n'excédant pas 200.000 Francs congolais ou d'une de ces peines seulement, le membre du centre d'inscription qui, volontairement s'abstient d'accomplir les tâches requises par la présente Loi.»

Cependant, en dépit d'un tel cadre normatif encadrant ces opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs, il continue à s'observer qu'en République démocratique du Congo, leur organisation semble condamnée à des dérives troublantes. En fait, depuis l'avènement de la troisième République, avec la constitution de 2006, la République démocratique du Congo est parvenue à organiser trois cycles électoraux. Cependant, le long de ce parcours électoral, les processus électoraux congolais ont toujours été ponctués de nombreuses anomalies qui, du reste, ont continuellement motivé des remises en cause de leur régularité. A ce sujet, les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs dans ce pays ont souvent été suivies d'avalanche des critiques en raison de nombreux dysfonctionnements ayant entouré leur organisation. Ainsi, il se dégage que, pour le processus électoral en cours dans le pays, le scénario n'a pas été autre.

En effet, en marche vers sa 4<sup>e</sup> expérience électorale, la République démocratique du Congo projette d'organiser ses élections à partir de décembre 2023. Pour ce faire, du 24 décembre 2022 au 24 avril 2023, il y a été procédé à l'identification et à l'enrôlement des électeurs, toutes les aires opérationnelles comprises. Ainsi, il ressort qu'à l'instar des processus électoraux passés, ces opérations se sont aussi déroulées dans un contexte émaillé des écueils organisationnels décriés. Dès lors, en République démocratique du Congo, tout devient comme si les cafouillages demeurent inhérents au déroulement de ces opérations et ce, en dépit du fait qu'il revient légalement à la CENIE de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir leur bon déroulement.<sup>74</sup>

Au demeurant, ces dérives accompagnant l'organisation des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs comportent un certain nombre des risques qu'il convient d'analyser. Dans une telle perspective, l'objectif de ce papier est, d'un côté, de ressortir les dérives organisationnelles ayant entouré les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs avec un regard porté sur l'expérience de la ville de

---

74 Article 33 de la loi N° 04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en République démocratique du Congo, telle que modifiée et complétée par la loi n° 16/007 du 29 juin 2016

Goma – prise ici comme cas d'étude. De l'autre, il s'agit d'analyser les risques possibles qui se déduisent de ces dérives sur l'avenir électoral en République démocratique du Congo.

Le reste du papier est organisé de la manière suivante. La deuxième partie présente une brève revue de littérature en lien avec l'importance de l'identification et enrôlement des électeurs. La troisième partie présente la démarche méthodologique suivie. Quant à elle, la quatrième partie présente les résultats de l'étude en relevant les dérives observées dans le déroulement des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs dans la ville de Goma ainsi que leurs risques subséquents. Pour sa part, la cinquième partie formule quelques recommandations. *In fine*, la sixième partie conclue le papier.

### **Importance de l'identification et enrôlement des électeurs**

Dans une logique démocratique, les élections demeurent très cruciales pour la participation de la population à la vie politique et, partant, à la définition de la marche à suivre par leur nation. C'est par le biais de celles-ci que le peuple décide de qui seront ses dirigeants et ce, à tous les niveaux de la gouvernance. A ce sujet, un rapport du groupe des sages de l'Union africaine revient sur le fait que les élections constituent la caractéristique principale de la démocratie représentative ; elles permettent au peuple de régulièrement choisir leurs dirigeants et leurs programmes politiques [...]. [Dès lors], avec l'avènement de la nouvelle vague de démocratisation en Afrique au début des années 1990, les élections sont devenues un élément central de la participation populaire au processus de gouvernance démocratique<sup>75</sup>. Dans le même ordre, Hervé Pourtois renseigne que ;

« En démocratie, ceux qui font les lois et disposent d'un pouvoir de commander, de gouverner les citoyens, ne peuvent en disposer

---

<sup>75</sup> Groupe des Sages de l'Union africaine, Les conflits et la violence politique résultant des élections : consolider le rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, La collection Union africaine, New York : International Peace Institute, décembre 2012, p.1.



que moyennant le consentement de ceux-ci. L'élection des gouvernants est souvent vue comme l'expression paradigmatique, voire le garant exclusif, de ce consentement. En élisant une assemblée (un député), les citoyens autorisent, habilitent celle-ci (celui-ci) à prendre, en leur nom, des décisions contraignantes auxquelles ces citoyens électeurs devraient se conformer.<sup>76</sup> »

Ceci donne à penser qu'aucun pays, qui se veut démocratique, ne peut se passer des élections comme mécanisme de légitimation de ses gouvernants. A ces propos, Diallo relève qu'il est aujourd'hui inadmissible de penser la démocratie sans l'organisation d'élections, qui en sont même le symbole. Les démocraties modernes vivent au rythme d'élections qui leur donnent leur vitalité. Périodiquement, les citoyens sont invités à faire un choix. Ce vote devient un instrument de participation à la disposition des citoyens qui leur confère le pouvoir de sanctionner positivement ou négativement le mode de gestion de la Cité<sup>77</sup>.

De ce point de vue, déposer un bulletin dans l'urne le jour du vote est crucial pour un citoyen. Une telle grille de lecture des élections illustre, à juste titre, combien il est nécessaire, pour quiconque se trouvant dans les conditions légales de voter, de revêtir de la qualité d'électeur en étant inscrit sur la liste électorale. En fait, cette qualité ne peut s'obtenir que par le biais des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs. A cet effet, Richard L. Klein et Patrick Merloe observent que l'enregistrement des électeurs consiste premièrement à identifier tous ceux qui remplissent les critères pour voter lors d'une élection avant le jour du scrutin. Deuxièmement, l'enregistrement des électeurs implique de faire une liste de noms et autres informations pertinentes de toutes les personnes identifiées comme admissibles au vote lors d'une élection donnée (une liste électorale). Toutefois, ces auteurs reconnaissent qu'il

---

<sup>76</sup> H. Pourtois, « Les élections sont-elles essentielles à la démocratie ? », in *Philosophique*, Vol. 43, N° 2, automne 2016, pp. 441-439. Disponible aussi en ligne sur <https://www.erudit.org/fr/revues/philoso/2016-v43-n2-philoso02859/1038213ar.pdf>, consulté 21.06.2023 à 21H41.

<sup>77</sup> Amadou Moctar Diallo, « Penser la démocratie au-delà des élections », in *Éthique publique*, vol. 13, n° 2 | 2011, disponible en ligne sur <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/782>, consulté le 5.07.2023 à 15H)

s'agit là des tâches difficiles. D'où, selon eux, les fonctionnaires électoraux doivent développer, gérer et mettre en œuvre des plans complexes dans des délais multiples et interdépendants pour identifier avec succès la liste des électeurs admissibles<sup>78</sup>.

Il reste que, en dépit de l'importance de ces opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs dans un processus électoral, la littérature ressort un certain nombre d'irrégularités qui les ont souvent accompagnées, du moins, en ce qui concerne leur organisation en République démocratique du Congo. A titre illustratif, il convient de porter un regard sur le rapport de la Synergie des missions d'observation citoyenne des élections (SYMOCEL). En fait, dans son rapport préliminaire d'observation des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs au cours de la période allant du 27 janvier au 28 février 2017 – ayant notamment concerné la province du Nord-Kivu –, SYMOCEL épinglait comme faits saillants de ces opérations, entre autres : le mauvais aménagement de certains centres d'inscription pour un enrôlement fluide ; la récurrence des pannes des kits électoraux ; le monnayage de l'inscription des personnes sans pièces d'identités ; le favoritisme de la part des membres des centres d'inscription dans la gestion des files d'attente<sup>79</sup>.

Ce papier vient ainsi compléter cette littérature existante en ce sens qu'il analyse, spécialement, les récentes opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs qui ont eu lieu en RDC. A cet effet, il ressort les anomalies qui, dans une certaine mesure, ont entaché ces opérations en partant, singulièrement, de l'expérience de la ville de Goma. Au surplus, notre démarche complète cette littérature en ce qu'elle met en relief les conséquences possibles qui se déduisent de tout ce qu'il y a

---

<sup>78</sup>L. Richard Klein et P. Merloe, Développer la confiance dans le processus d'enregistrement des électeurs : un guide de surveillance du NDI pour les partis politiques et les organisations citoyennes, Washington, D.C, L'Institut national démocratique pour les affaires internationales, 2001, p.10.

<sup>79</sup> Lire utilement, SYMOCEL, « Rapport préliminaire sur l'observation des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs dans les aires opérationnelles 1 et 2, Kinshasa, Mars 2017, disponible en ligne sur <https://www.eisa.org/pdf/drc2017symocel8.pdf> consulté le 23.09.2023, à 11H20.

comme dérivés qui, telle une habitude, s'attachent aux opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs.

## **Méthodologie**

Ce papier repose sur une approche qualitative. Ainsi, il procède par l'analyse des articles de la presse nationale, des données de terrain et de l'observation directe du déroulement des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs. Dans l'ensemble, il a été procédé à l'organisation de 35 entretiens semi-directifs. Pour y parvenir, les interviewés ont été sélectionnés dans la ville de Goma. Il s'agit des individus qui se sont enrôlés dans la même ville. Chaque entretien pouvait durer 30 à 45 minutes.

Les entretiens se sont réalisés sur la base d'un guide d'entretien à 5 thèmes : bonne ou mauvaise expérience vécue lors de récentes opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs ; les dysfonctionnements auxquels les interviewés ont personnellement assistés ; les conséquences de tous ces dysfonctionnements sur les prochaines opérations ; carte d'électeur servant d'une pièce d'identité provisoire ; les recommandations pour l'amélioration de prochaines opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs en RDC.

La collecte des données sur le terrain n'a concerné que la ville de Goma. Elle s'est déroulée au cours de la période allant du 11 au 16 Septembre 2023. Par après, les données collectées ont été transcrites. Ensuite, il a été procédé à leur traitement tout en se basant sur l'analyse de contenu<sup>80</sup>. En ce sens, les verbatims issus des entretiens menés ont été encodés. Ensuite, ces verbatims ont été classés en catégories et parfois en sous-catégories selon qu'ils représentaient une même idée.

---

<sup>80</sup> Suivant la définition donnée par Laurence Bardin, l'analyse du contenu est un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des énoncés, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces énoncés ». L. Bardin, *L'Analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977, p. 43.

Après, ces différentes catégories ont été regroupées en thèmes et sous thèmes suivant la spécificité des idées ressorties dans les verbatims.

## **Présentation des résultats**

D'un côté, l'analyse des données ressort un portrait des anomalies ou dérives observées lors de l'organisation des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs. De l'autre, elle révèle les risques possibles qui se déduisent de ces dérives.

### ***Portrait des anomalies observées lors des opérations d'identification et enrôlement des électeurs dans la ville de Goma***

Dans la province du Nord-Kivu, les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs ont été organisées au cours de la période allant du 16 février au 11 Avril 2023. Pour rappel, cette province était alignée sur la 3<sup>e</sup> aire opérationnelle. Au cours de cette période, dans la ville de Goma, l'on pouvait aisément observer une effervescence indescriptible à l'égard de ces opérations. Cette effervescence s'illustre notamment par des foules abondant les différents centres d'inscription, mis en place par la Commission Electorale Nationale Indépendante. Quoique la mobilisation ait été aussi éblouissante, il ne reste pas moins qu'il se dégage nombre de dérives inquiétantes qui ont, au surplus, subverti la conduite de ces opérations. Ainsi, dans cette partie, l'analyse met en lumière quelques-unes de ces dérives. C'est le cas du monnayage des opérations (i) ; du trafic d'influence et du népotisme décriés (ii) et des scènes des violences démotivantes (iii).

#### ***1. Le monnayage des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs***

Alors que tout citoyen congolais s'attendait à ce que son enrôlement ne soit conditionné par aucune forme de rétribution, pour plus d'une personne, la surprise a été désagréable d'assister à ce que l'on qualifierait du monnayage du droit d'être électeur. En fait, il est de principe que la carte d'électeur est un droit pour un citoyen congolais. De ce fait, en tout état de cause, elle ne devrait s'obtenir que gratuitement. En revanche, il se dégage largement de l'analyse des données le fait que la

pratique sur le terrain, lors des récentes opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs, témoignait le contraire. A ce titre, bien des voix laissent entendre que certains requérants de la carte d'électeur préféreraient des « raccourcis » plutôt que de suivre les files d'attentes.

Pour ces derniers, il fallait obtenir sa carte d'électeur sans coup férir. Ainsi, dans certains cas, les jetons<sup>81</sup> ont fait l'objet de marchandage. Dans ce cas de figure, un extrait d'un électeur, acteur humanitaire de son état, renseigne ce qui suit. *Au niveau de mon centre d'enrôlement, j'ai vécu une mauvaise expérience. Bien que je sois venu vers 7h du matin pour m'enrôler, je suis rentré à la maison vers 16h sans avoir obtenu ma carte d'électeur. La cause en est que nous observions des personnes venir et payer à la porte 5000fc ou plus afin d'être servi sans passer par la file d'attente. D'où, on était à tout moment devancé.*<sup>82</sup>. C'est tout aussi l'expérience d'une femme ménagère pour qui son enrôlement constitue un mauvais souvenir. Elle indique qu'en tout, il lui aurait fallu une semaine pour obtenir sa carte d'électeur. Et pour cause, à chaque fois qu'elle arrivait au centre d'enrôlement, elle subissait ce qu'elle qualifie d'une injustice. C'est en tout cas ce qui ressort de son récit qui suit. *Nous étions toujours là chaque jour pour tenter d'avoir la carte d'électeur. On arrivait toujours de bon matin au centre. Mais l'agent de l'ordre y commis nous demandait d'établir des listes selon l'ordre de notre arrivée. C'est ce qu'on faisait pourtant. Cependant, ces listes n'étaient pas respectées parce qu'il y avait ceux-là qui payaient de l'argent pour qu'ils passent vite sans beaucoup attendre. Et pendant une semaine, moi qui ne pouvais pas me payer ce service, je rentrais sans obtenir ma carte*<sup>83</sup>.

Par ailleurs, c'est à la suite d'un tel état de fait que la Radio Okapi rapportait que plusieurs requérants de la carte d'électeurs, rencontrés dans

---

<sup>81</sup> Ces jetons donnaient un droit d'accès au bureau d'enrôlement selon l'ordre d'arrivée des requérants de la carte d'électeur.

<sup>82</sup> Entretien à Goma en date du 12.09.2023 avec un acteur humanitaire, enrôlé dans la commune de Goma.

<sup>83</sup> Entretien à Goma en date du 11.09.2023 avec une femme ménagère, enrôlée dans la commune de Karisimbi.

certains centres d'inscription de la Commission électorale nationale indépendante, dénoncent le monnayage des opérations d'enrôlement par des agents de l'ordre ou membres de la CENI commis pour la sécurisation de ces opérations<sup>84</sup>. Sur le même registre, l'on peut aussi mettre en évidence les accusations de cette déviation par l'ASVOCO (l'association des volontaires du Congo), qui est une organisation de la société civile. En effet, en date du 29 mars 2023, cette association invitait les requérants de la carte d'électeur à refuser toutes les manœuvres visant à les pousser à déboursier de l'argent pour se faire enrôler. En ce temps, cette organisation pointait le fait que le monnayage de la carte de l'électeur devenait un phénomène tendant à se généraliser dans les centres d'enrôlement de la ville de Goma.<sup>85</sup>

S'il convient d'entendre par dérive le fait de s'écarter d'une bonne voie, mieux, ce qui relève de l'anormalité, alors, à tout point de vue, il s'agit ici de l'un de ses cas de figure. Il en est ainsi d'autant que, dans le cas d'espèce, ce qui relève de la norme c'est la gratuité de la carte d'électeur. En conséquence, tout acte qui consiste à monnayer ce droit, quel qu'en soit le motif, traduit une dérive tant dans le chef de celui qui paie que dans celui de la personne qui reçoit le paiement.

## *2. Du trafic d'influence et du népotisme*

Il est de principe constitutionnel inaliénable que tous les congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection des lois<sup>86</sup>. A lui seul, ce principe suffirait à démotiver toute tentative de trafic d'influence ou de népotisme chez toute personne dotée d'un mandat public. Tant s'en faut, cette égalité constitutionnelle entre congolais n'est pas parvenue à un tel idéal. Dès lors, il ressort que le tableau des anomalies

---

<sup>84</sup> Radio Okapi, « monnayage des électeurs : la CENI attend des preuves », disponible en ligne sur <https://www.radiookapi.net/2023/01/19/actualite/politique/monnayage-de-lenrolement-des-electeurs-la-ceni-attend-des-preuves>, consulté le 07.07.2023 à 12H30.

<sup>85</sup> Disponible en ligne sur <https://www.radiookapi.net/2023/03/30/actualite/societe/goma-lasvoco-appelle-la-population-ne-pas-encourager-le-monnayage-des> consulté le 23.09.2023 à 20H00.

<sup>86</sup> Article 12 de la constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi N°11/002 du 20 janvier 2011.

des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs, en ville de Goma, s'illustre tout aussi par des cas de trafic d'influence et de népotisme décriés. Ainsi, certains privilèges accordés à des requérants de la carte d'électeur, aux dépens des autres, ne pouvait que sous-tendre quelques agacements.

De ce point de vue, il est à noter les remous de bien des électeurs émergeant du fait que certaines personnalités, au nom de leur positionnement social, politique voire de l'influence économique, auraient été permis de s'enrôler sans suivre les files d'attente comme d'autres personnes. De même, il ressort que nombre de requérants de la carte d'électeur se trouvaient offusqués par le fait que des acteurs politiques, se présentant dans des bureaux d'enrôlement accompagnés par des grandes masses de personnes, étaient enrôlés avec toutes leurs délégations sans suivre le même protocole que tous les autres requérants.

C'est dans ce sens qu'un jeune étudiant enrôlé à Goma déclare : *A notre centre, nous avons assisté à une certaine légèreté [négligence] de la part des agents de la CENIE à l'égard des personnes qui n'avaient pas assez de moyens. C'est-à-dire, les personnes qui venaient accompagnés des politiciens ou escortés par des policiers, voire ceux qui étaient véhiculés, avaient un accès facile bien qu'ils soient venus après les autres et d'autres sans qu'ils ne soient en possession des jetons. Cela frustrait d'autres personnes qui s'étaient présentées de bon matin pour suivre la file d'attente.*<sup>87</sup>

Sur la même lancée, une électrice, enseignante de son état, garde en mémoire le fait *qu'il semblait plus aisé de venir dans une délégation d'un acteur politique connu de la place ou d'un notable de la contrée qui va user de son influence pour être servi dans quelques minutes et*

---

<sup>87</sup> Entretien à Goma en date du 13.09.2023 avec un étudiant, enrôlé dans la commune de Goma.

*repartir vaquer à d'autres obligations. Cela déplaisait d'autres personnes qui avaient déjà enregistré plusieurs jours passés au niveau des centres sans être servi*<sup>88</sup>.

Cet état des choses ressort comme une figuration du trafic d'influence en ce sens que, en s'en tenant à la définition de l'OCDE, le trafic d'influence a lieu quand une personne qui a une influence réelle ou supposée sur la prise de décision d'un agent public échange cette influence contre un avantage indu.<sup>89</sup>

Dans cette considération, l'indu dans le cas d'espèce se traduirait par le fait de s'enrôler sans suivre le protocole préétabli pour ce faire (disposer d'un jeton selon son ordre d'arrivée et suivre la file d'attente comme les autres) à la suite de l'usage de telle ou telle autre influence. Quant au népotisme, il ressort des données le fait que, dans certains cas, il suffisait d'être un proche d'un agent du centre d'inscription pour ne pas s'adonner à l'acrobatie des files d'attente. Ainsi, un électeur donne son expérience : *il m'a fallu passer la nuit au centre d'enrôlement juste pour être parmi les dix premiers sur la liste de ceux qui devaient obtenir leurs jetons à 4h du matin. Cependant, j'ai dû passer toute la journée à attendre que les amis, connaissances et membres des familles des agents de la CENI soient d'abord enrôlés. J'ai quitté le centre à 16h*<sup>90</sup>.

C'est dans cette même logique qu'un article de presse de Tazama-RDC relevait ceci : Certains requérants rencontrés dans des centres d'enrôlement de la ville tôt le matin de ce mardi 11 Avril, parlent du népotisme et de la corruption qui caractérisent les agents de la CENI dans ce processus, étant à la base du mauvais déroulement de l'opération d'enrôlement des électeurs à Goma<sup>91</sup>. A ce niveau, on peut déjà relever le fait

---

<sup>88</sup> Entretien à Goma en date du 12.09.2023 avec une enseignante enrôlée dans la commune de Karisimbi.

<sup>89</sup> Ocdé, « corruption : glossaire des normes pénales internationales », disponible en ligne sur [www.oecd.org/fr/corruption/anti-corruption/41194464.pdf](http://www.oecd.org/fr/corruption/anti-corruption/41194464.pdf) consulté le 24.09.2023 à 23H00.

<sup>90</sup> Entretien à Goma en date 14.09.2023, avec un étudiant enrôlé dans la commune de Goma.

<sup>91</sup> Disponible en ligne sur <https://tazamardc.net/2023/04/11/processus-electoral-les-populations-de-goma-et-nyiragono-contre-la-cloture-de-lenrolement-des-electeurs/> consulté le 09.07.2023 à 11H30



que ce népotisme est à même de décourager le goût de l'effort (ici, la patience des requérants de la carte d'électeur en suivant la file d'attente). Cela est d'autant plus certain que, comme l'indique Nsia Pepra, le népotisme et le favoritisme entravent le goût de l'effort par le biais des pratiques organisationnelles et abaissent les comportements au travail et la productivité.<sup>92</sup> C'est ainsi qu'une commerçante trouve que *cette expérience a appris à plusieurs personnes qu'il est important d'avoir des bonnes relations avec les préposés de la CENIE pour s'enrôler sans beaucoup de gymnastique*<sup>93</sup>.

### ***3. L'identification et l'enrôlement des électeurs plombés par des scènes des violences démotivantes***

A n'en point douter, le déroulement des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs dans la ville de Goma a, tout aussi, été émaillé des désordres désolants. Dans certains cas, ces désordres ont débouché sur des funestes scènes de violence. A cet égard, il convient, pour s'en convaincre, de relever le fait qu'en date du 04 mars 2023, en réaction d'un désordre à l'institut Faraja de Goma, un agent de l'ordre a été obligé d'ouvrir le feu et ce fut une panique inquiétante. Pis, en date du jeudi 6 avril 2023, il eut mort d'un jeune requérant de la carte d'électeur, abattu par un policier au centre d'enrôlement de Byahi, dans le quartier Bujovu, en ville de Goma. Le tollé qu'a provoqué ce dernier cas a conduit à une prise à partie de ce centre par les jeunes et qui, par la même occasion, avait été vandalisé.

Ces scènes de violence sont alors comptabilisées comme des dérives déclenchées aussi bien par le fait de certains agents de l'ordre commis à la surveillance des centres d'inscription que par le fait des certains requérants de la carte d'électeur. A ces termes, un activiste des droits de l'homme relève ce qui suit. *Il n'est un secret pour personne que l'enrôlement des électeurs a été conduit dans un contexte marqué par des désordres. Et on ne peut pas seulement taxer les agents de l'ordre. En*

---

<sup>92</sup> K. Nsia Pepra, « une démocratie imparfaite ? : le point noir de la lutte anticorruption au Ghana », in *ASPJ Afrique et francophonie*, 2<sup>e</sup> trimestre 2017, pp. 68-86.

<sup>93</sup> Entretien avec une femme commerçante à Goma en date du 12.09.2023.

*effet, il y avait aussi des requérants de la carte d'électeur qui ne voulaient pas respecter les files d'attentes, voulant passer de force. Ceci imposait les policiers à recourir aussi à la force pour dissuader cela. Mais aussi, dans certains centres, des agents de l'ordre entretenaient ces désordres. Lorsqu'ils voulaient frauder en faisant passer certaines personnes sans suivre l'ordre établi, la masse s'enflammait. Alors, il s'en suivait un usage de la force par ces agents pour imposer leurs actions aux requérants. »*

*C'est aussi l'avis d'un jeune électeur, étudiant de son état. Selon lui, la violence a été effective. Parfois les agents de l'ordre étaient dépassés par les inconduites de certains requérants. Ils étaient alors obligés de réagir par la force. Malheureusement, souvent leur réaction était disproportionnée, comme l'usage d'arme à feu ayant conduit à la mort d'un jeune au centre Byahi situé dans le quartier Bujovu. Il y avait aussi des bousculades décourageantes qui ont poussé plusieurs personnes à rentrer sans carte d'électeur ».*

Tout bien considéré, rien ne peut justifier que l'accès à un droit, comme celui d'être électeur, soit précédé des violences. Pour autant, tout devrait être entrepris pour que l'accès à ce droit se passe dans des conditions apaisées, confortables et dignes pour la personne humaine. Faute de ce qui précède, il devient aisé de comprendre que ces scènes de violences observées lors de ces opérations soient identifiées comme des dérives organisationnelles.

### ***Des risques sur l'avenir électoral en République démocratique du Congo résultants des dérives enregistrées dans la conduite des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs***

La lecture de diverses dérives dénombrées dans l'organisation de l'identification et l'enrôlement des électeurs à Goma – pour ne se limiter qu'à notre cas d'étude – dégage un éventail des risques possibles auxquels peut, fâcheusement, se heurter l'avenir électoral congolais. Parmi tant d'autres risques, cette analyse n'en relève que deux. Il s'agit, d'une part, de la montée du désintérêt pour l'inscription sur les futures listes électorales (i) et, d'autre part, de l'absentéisme électoral (ii).

### 1. *De la montée du désintérêt pour l'inscription sur les futures listes électorales*

Au regard des diverses perceptions sur les récentes opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs, il est de mise que les dérives identifiées sont susceptibles de façonner autrement l'habitude électorale de bien des citoyens congolais. Dans ce sens, tout indique en clair que les dysfonctionnements observés dans l'identification et l'enrôlement des électeurs font émerger, dans le chef de plus d'un congolais, un découragement voire un désintérêt pour la participation future à l'inscription sur les listes électorales. Et, on s'en doute, ce risque prend plus forme lorsque l'on admet que, dans l'avenir, la carte d'électeur cessera de faire office d'une pièce d'identité pour les congolais. En fait, en République démocratique du Congo, pour l'heure, la carte d'électeur qui s'obtient à la suite de l'identification et l'enrôlement des électeurs ne sert pas uniquement pour des fins électorales. *De facto*, elle sert aussi provisoirement de pièce d'identité nationale. Ce faisant, il devient facile de comprendre le fait que tout congolais voudrait s'en rassurer l'obtention.

En elle, cette vue explique la ruée des requérants de la carte d'électeur vers des centres d'inscription mis en place par la CENIE. C'est en tout cas ce qu'observent aussi Paule Bouvier et Jean Omasombo Tshonda comme explication à l'engouement de la population observé lors des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs pour les élections congolaises de 2011. Pour eux, l'engouement manifesté par la population congolaise pour l'opération d'enregistrement est dû en grande partie, bien que non quantifiable, au fait que la carte d'électeur n'est pas seulement indispensable pour pouvoir voter, mais fait aussi, à titre provisoire, fonction de carte d'identité. Elle est donc aujourd'hui le docu-

ment qui permet de prouver son identité, d'obtenir un passeport, d'intenter une action en justice, ou même de procéder à des actes en matière d'état civil...<sup>94</sup>

A cet effet, dans les circonstances où cette carte d'électeur ne sert plus de pièce d'identité, il est évident que l'intérêt pour s'enrôler s'amenuisera. Au pire, au fil du temps cet intérêt disparaîtra, s'il faudra, pour obtenir sa carte d'électeur, s'adonner continuellement à des acrobaties dans un cortège des dysfonctionnements organisationnels. Ceci conduira, *stricto sensu*, au découragement à l'inscription sur les futures listes électorales congolaises.

Pour se convaincre de ce qui précède, l'on peut mettre en lumière les propos d'une électrice, étudiante de son état. Selon elle, *si cette carte d'électeur n'était pas utilisée comme pièce d'identité, très peu de gens iraient se faire enrôler dans ces conditions dégradantes. Ainsi, lors de l'enrôlement on pouvait entendre les gens se plaindre de tout ce qu'il y avait comme dérive au point de dire que si la carte d'électeur n'était pas conditionnelle pour leurs différentes activités, telle une pièce d'identité, ils ne passeraient pas leur temps aux centres d'inscription*<sup>95</sup>. Dans une même lancée, une électrice, bénévole dans l'humanitaire, considère qu'*il sera difficile pour les congolais, à l'avenir, d'avoir une motivation d'aller se faire enrôler si cette carte d'électeur ne sert plus comme pièce d'identité. Nombreux perdent le courage d'aller s'enrôler sachant que cela se fait dans un contexte dangereux. Personne ne risquerait sa vie, voire son intégrité physique juste pour aller prendre une carte dont la validité prendra fin après les élections.*<sup>96</sup>

---

<sup>94</sup> P. Bouvier et J. Omasombo Tshonda, « Les élections de 2011 en République Démocratique du Congo », in *Conjonctures congolaises. Chroniques et analyses Congo en 2011*, Tervuren, Cahiers Africains, n°80 - Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 30-57.

<sup>95</sup> Entretien à Goma en date du 14.09.2023 avec une étudiante enrôlée dans la commune de Goma.

<sup>96</sup> Entretien à Goma avec une femme bénévole en date du 15.09.2023, enrôlée dans la commune de Goma.

## 2. *De l'abstentionnisme électoral*

L'analyse donne lieu aussi à entrevoir, comme risque subséquent des dérives organisationnelles de ces opérations, une montée de l'abstentionnisme dans le paysage électoral congolais. L'on comprend ici le refus pour une personne, bien qu'inscrite sur la liste électorale, d'aller voter. Autrement dit avec Diangitukwa, le taux d'abstention est calculé en comptant le nombre d'électeurs qui n'ont pas voté par rapport au nombre d'électeurs qui pouvaient effectivement voter. Ce taux est décrit par rapport au taux de participation qui correspond au nombre d'électeurs effectifs, c'est-à-dire les gens qui ont effectivement voté, par rapport au nombre d'électeurs potentiels, c'est-à-dire le nombre de personnes qui étaient en droit de voter<sup>97</sup>.

Parlant de l'avenir électoral congolais, le risque d'abstentionnisme procède du fait que, en raison des dérives connues lors de l'identification et l'enrôlement, la tendance est de se décourager d'aller voter. Dans cette logique, l'on pouvait, au niveau des centres d'enrôlement, entendre des jérémiades des électeurs fatigués et qui se disaient découragés d'aller voter par crainte de subir les mêmes difficultés que lors des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs. Bien plus, ce risque d'abstentionnisme devient plus évident d'autant que, de ces dérives, émergent diverses perceptions d'une incompétence politique. A ces propos, un acteur humanitaire renseigne ce qui suit. *Il est certain que ces dysfonctionnements découragent. Ils illustrent davantage de l'incompétence à divers niveaux de gouvernance. Sous d'autres cieux, ces opérations se passent dans la quiétude pour tous. Lorsqu'on a à l'idée qu'on peut se mobiliser le jour de vote et aller subir les mêmes difficultés que lors de l'enrôlement, du coup, on se dit, à quoi bon. Je pense que plusieurs personnes n'iraient pas voter, surtout que ce qui était important pour nombreux, c'était l'acquisition de la carte d'électeur*<sup>98</sup>. Partageant la même idée, une commerçante indique ceci : *Pour*

---

<sup>97</sup> Fweley Diangitukwa, Les élections en Afrique : analyse des comportements et pistes normatives de gestion des conflits, Globethics.net, African Law, No. 11, 2022, p.79

<sup>98</sup> Entretien à Goma en date du 12.09.2023 avec un acteur humanitaire, enrôlé dans la commune de Goma

*moi, il sera difficile de retourner voter si on continue à faire des choses dans l'incompétence. Et cet avis est partagé par beaucoup de gens que je connais. On aura du mal à aller se faire boussculer ou bien violenter juste parce qu'on doit voter. Mieux vaut rester chez soi.*<sup>99</sup>

En considération de ces points de vue, largement ressortis de l'analyse des données, le scénario de l'abstentionnisme électoral se préfigure davantage. Il en est ainsi partant du fait que, pour reprendre Blaise Kouamen, quoiqu'il en soit, les électeurs qui dans leur intime conviction éprouvent le sentiment d'une incompétence politique sont davantage portés vers l'abstentionnisme à la différence des électeurs qui pensent le contraire. Le sentiment de l'incompétence politique induit en effet un indifférentisme politique qui peut conduire à l'abstentionnisme électoral<sup>100</sup>.

De toute évidence, ce risque d'abstention est aussi pernicieux pour le droit à la participation politique des citoyens congolais, nécessaire à l'idéal démocratique. Tout d'abord, il convient de noter que la voie la plus accessible de participation politique de la population reste les élections. A cet égard, l'on peut dire avec Pourtois que l'acte de voter lors d'une élection est accessible à tous les citoyens sans condition et les associe à une décision politique importante : celle du choix des gouvernants<sup>101</sup>. Cela dit, toutes les conditions devraient être réunies pour se rassurer de la pleine jouissance de ce droit par tout congolais qui en réunit les conditions légales requises. Pour autant, il devient clair que tout désintérêt pour l'inscription sur les listes électorales tout comme

---

<sup>99</sup> Entretien à Goma en date du 15.09.2023 avec une femme commerçante enrôlée dans la commune de Karisimbi.

<sup>100</sup> Blaise Kouamen, « La dynamique évolutive des paradigmes de l'abstentionnisme électoral en France: Proposition du concept du déficit d'intérêt esquisse d'une lecture rationnelle ( thèse) », université Lille 2- Droit et Santé, , janvier 2009, p.15, disponible en ligne sur <https://theses.hal.science/tel-00377887/document>. Consulté le 26.09.2023 à 22H.

<sup>101</sup> Hervé Pourtois, « Les élections sont-elles essentielles à la démocratie ? », in *Philosophique*, Vol. 43, N° 2, automne 2016, pp. 441-439. Disponible aussi en ligne sur <https://www.erudit.org/fr/revues/philoso/2016-v43-n2-philoso02859/1038213ar.pdf>, consulté 21.06.2023 à 21H41.

l'abstention à aller voter sont de nature à ébranler ce droit de participation politique à travers les élections.

Dans ce cas de figure, la conséquence demeure une crise de participation politique en République démocratique du Congo, dont le reflet est la faible participation au processus électoral. A cet égard, Mu-Lumabati Ngasha, indique que la crise de participation politique est perceptible par le taux d'abstention aux élections de plus en plus élevé, qu'il s'agisse des élections municipales, législatives ou présidentielles.<sup>102</sup> Il est aussi de tout intérêt de ne pas perdre de vue les inconvénients de cette crise de participation politique par le biais des élections. Dans ce sens, Beuve nous renseigne que, ceux qui ne votent pas ne peuvent faire entendre leur voix, et les élus n'ont aucune incitation à tenir compte de leurs intérêts...<sup>103</sup> A cet effet, il convient de noter que la crise de participation politique par les biais des élections, découlant de l'abstentionnisme électoral, est aussi de nature à fragiliser le devoir de redevabilité incombant aux gouvernants congolais. Ils ne se gêneront donc pas à se sentir redevables à l'égard d'une population dont ils ne sont pas l'émanation. Dès lors, on comprend que les dérives qui ont l'habitude d'accompagner les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs en RDC –somme décourageantes– pourront négativement impacter l'avenir électoral congolais que.

## **Recommandations**

Il va sans dire que le tableau des dérives observées dans l'organisation des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs et leurs risques subséquents, que propose cette analyse, illustre combien l'avenir électoral congolais est exposé notamment à une démocratie sans électeurs, pour reprendre Luc Rouban.<sup>104</sup> A ces propos, persister dans

---

<sup>102</sup> Mu-Lumabati Ngasha A, *Sociologie politique*, Lubumbashi, 2ème éd. Arica, 2005, p. p243.

<sup>103</sup> Jean Beuve, Étienne Fize et Vincent Pons, *Les absents ont toujours tort : Une analyse économique de l'abstention et de ses remèdes*, Paris, Conseil d'analyse économique, N°085-2022, juin 2022, p. 1.

<sup>104</sup> L. Rouban, « Une démocratie sans électeurs », *Constructif*, 2022/1 (N° 61), p. 25-28. DOI : 10.3917/const.061.0025. URL : <https://www.cairn.info/revue-constructif-2022-1-page-25.htm>

une logique des dysfonctionnements dans les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs demeure de nature à empêcher nombre de congolais à prendre part aux expériences électorales à venir en République démocratique. Vu sous cet angle, il va de soi qu'il soit urgent de prendre des actions à même de prévenir l'avenir électoral congolais d'un tel scénario.

Dans une telle visée, il nous semble indiqué de rappeler que, comme condition *sine qua non* pour la participation aux élections, l'organisation du processus d'enrôlement et d'identification des électeurs devra se passer dans le strict respect des lois du pays. Ainsi, pour les opérations à venir, il sera convenable de mettre en place des actions dissuasives de toute dérive des agents chargés de leur organisation. Pour ce faire, l'on peut suggérer que, lors de la conduite de ces opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs, que les Officiers de Police Judiciaires, soient déployés dans les centres d'inscription afin d'y rechercher les infractions à la loi selon qu'elles sont commises aussi bien par des agents de la Commission Electorale Nationale Indépendante que par l'un quelconque requérant de la carte d'électeur. Dans la foulée, il reviendra au parquet de poursuivre avec l'instruction et, le cas échéant, déférer les infracteurs devant leur juge naturel. A ce niveau, un procès public permettra, à l'avenir, à ce que toute personne soit découragée à s'adonner à des dérives dans la conduite des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs. Ce procédé judiciaire est nécessaire d'autant que moins il y aura des sanctions légales contre de tels errements, on en est convaincu, plus ils persisteront.

Au surplus, toujours dans ce lot des mesures ou actions dissuasives, il conviendrait que le Bureau de la Commission Electorale Nationale Indépendante reste dans la dynamique de prévision des numéros destinés aux dénonciations des vices observés dans les centres d'enrôlement. Néanmoins, ces numéros devront être rendus disponibles en amont de ces opérations. Aussi, ils devront faire l'objet des sensibilisations intensifiées pour que tout requérant de la carte d'électeur en ait connaissance.

Par ailleurs, le pays doit doter la Commission Electorale Nationale Indépendante des moyens conséquents pour que les prochains processus



disposent à suffisance aussi bien des centres d'enrôlement, des machines que des agents électoraux afin d'endiguer le spectre des files d'attente insuffisantes. Tout compte fait, tout doit être mis en œuvre pour éviter au pays de revivre ces dérives dont l'habitude nuit, à petit feu, à la démocratie en RDC.

## **Conclusion**

Ce papier tente d'analyser les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs en relevant des dérives observées lors de leur organisation. Il en découle que l'avenir électoral congolais est exposé, d'une part, au risque de démotivation ou désintérêt de plus d'un citoyen congolais à s'inscrire sur les futures listes électorales et, d'autre part, à une légion de cas d'abstention à aller voter les jours des scrutins à venir. En conséquence, l'analyse suggère, dans la conduite de ces opérations, que les faits infractionnels soient surveillés et légalement punis aux fins de dissuasion. Elle plaide tout aussi pour une habitude de disponibilisation, en amont de ces opérations, des numéros verts pour des éventuelles dénonciations des dysfonctionnements organisationnels observés. Cette analyse s'appuie sur le traitement des données collectées sur terrain ainsi que des récits de la presse nationale congolaise en suivant l'analyse de contenu. En dépit de l'importance des résultats obtenus par cette recherche, il ne reste pas moins qu'elle présente une limite dès lors que les données de terrain n'ont été collectées que dans une partie de la République démocratique du Congo, en l'occurrence, la ville de Goma. Les recherches à venir peuvent alors prendre en compte l'ensemble du territoire national congolais où ont été organisés les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs afin, notamment, d'enrichir les recommandations pour l'amélioration de leur future organisation.

## Bibliographie

- Barlin, L. (1977), *L'Analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Beuve, J., FIZE, E. et PONS, V. (2022), *Les absents ont toujours tort : Une analyse économique de l'abstention et de ses remèdes*, Paris, Conseil d'analyse économique, N°085-2022.
- Bouvier, J. et Omasombo, T. (2012), « Les élections de 2011 en République Démocratique du Congo », in *Conjonctures congolaises : Chroniques et analyses Congo en 2011*, Tervuren, Cahiers Africains, n°80 - Paris, L'Harmattan, pp. 30-57.
- Diangitukwa, F. (2022), *Les élections en Afrique : analyse des comportements et pistes normatives de gestion des conflits*, Globethics.net, African Law, N°. 11.
- Groupe des sages de l'union africaine. (2012), *Les conflits et la violence politique résultant des élections. Consolider le rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits*, La collection Union africaine, New York, International Peace Institute.
- Klein, R.L. et Merloe, P. (2001), *Développer la confiance dans le processus d'enregistrement des électeurs : un guide de surveillance du NDI pour les partis politiques et les organisations citoyennes*, Washington, D.C, L'Institut national démocratique pour les affaires internationales.
- Kouamen, B. (2009), « La dynamique évolutive des paradigmes de l'abstentionnisme électoral en France : Proposition du concept du déficit d'intérêt esquisse d'une lecture rationnelle (thèse) », université Lille 2- Droit et Santé, disponible en ligne sur <https://theses.hal.science/tel-00377887/document> consulté le 09.07.2023. Consulté le 22.06.2023 à 22H.
- Moctar Diallo, A. (2011), « Penser la démocratie au-delà des élections », in *Éthique publique*, vol. 13, n° 2, disponible en ligne sur <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/782>, consulté le 5.07.2023 à 15H).

- Nsia Pepra, K. (2017), « une démocratie imparfaite ? : le point noir de la lutte anticorruption au Ghana », in *ASPJ Afrique et francophonie*, 2e trimestre 2017, pp. 68-86.
- Mu-Lumabati Ngasha, A. (2005), *Sociologie politique*, Lubumbashi, 2ème éd. Arica.
- OCDE, *corruption : glossaire des normes pénales internationales*, disponible en ligne sur [www.oecd.org/fr/corruption/anti-corruption/41194464.pdf](http://www.oecd.org/fr/corruption/anti-corruption/41194464.pdf) consulté le 24.09.2023 à 23H00
- Pourtois, H. (2016), « Les élections sont-elles essentielles à la démocratie ? », in *Philosophique*, Vol. 43, N° 2, pp. 441-439.
- Radio Okapi, monnayage des électeurs : la Ceni attend des preuves, en ligne sur <https://www.radiookapi.net/2023/01/19/actualite/politique/monnayage-de-lenrolement-des-electeurs-la-ceni-attend-des-preuves> consulté le 07.07.2023 à 12H30.
- Radio Okapi, « Goma : l'ASVOCO appelle la population à ne pas encourager le monnayage des cartes d'électeur », disponible en ligne sur <https://www.radiookapi.net/2023/03/30/actualite/societe/goma-las-voco-appelle-la-population-ne-pas-encourager-le-monnayage-des> consulté le 23.09.2023 à 20H00.
- Rouban, L. (2022), « Une démocratie sans électeurs », in *Constructif*, N°61, pp. 25-28. Disponible en ligne sur <https://www.cairn.info/revue-constructif-2022-1-page-25.htm>: consulté le 27.09.2023 à 10H :



# **Acteurs politiques congolais en quête d'alternance démocratique : Quelle leçon tirée des élections de 2018 ?**

*Par Gahagamo Bahati Gloire*

**Résumé :** Cette étude jette un regard rétrospectif sur quelques stratégies utilisées par les acteurs politiques lors des élections de 2018 en République démocratique du Congo (RDC) et leur impact sur le vécu quotidien des citoyens. Ces élections, au départ, étaient porteuses d'espoir, prises pour levier d'un changement de régime et du système politique au profit du souverain primaire. Néanmoins, elles ont façonné une sorte d'« alternance politique négociée », jetant les bases à l'instabilité des institutions de la République, avec comme corollaire : une perte de temps et de ressources censées être consacrés à la réalisation de l'intérêt général. En dépit du ferme engagement des mouvements citoyens, des organisations de la société civile, des partis politiques de l'opposition, la mise en œuvre d'une l'alternance démocratique n'a pas été effective, elle reste encore une nouvelle notion en RDC, un chantier à reconstruire sur des bases solides dans l'univers politique congolais.

**Mots clés :** système politique, culture politique, gouvernance, alternance politique négociée, jeu démocratique.

## Introduction

Les régimes démocratiques, contrairement aux régimes totalitaires, reposent sur le postulat selon lequel « la gestion de la cité exige des gouvernants la réalisation de l'intérêt collectif au nom et pour le compte du [souverain primaire] ». En Afrique, depuis les années des indépendances, près de 8 pays sur 10 sont dirigés ou ont été dirigés au moins pendant vingt ans par des dictateurs<sup>105</sup>. Bon nombre de leaders africains n'ont pas digéré la notion de l'alternance au pouvoir qui est l'un de principes fondamentaux de la notion de la République. Ils montent des stratégies pouvant leur permettre de se pérenniser au pouvoir le plus longtemps possible en bafouant le contenu clair et précis de leurs constitutions respectives<sup>106</sup> ; ce qui freine et rend utopique l'application effective de l'alternance démocratique. Les cas de l'Ouganda de Yoweri Museveni, du Congo-Brazzaville de Denis Sassou et du Rwanda de Paul Kagame demeurent plus éloquents pour expliciter cette situation. Une crise d'hommes de hauteur, au regard clair et perçant comme l'aigle se vit en Afrique. Des hommes supposés capables de redonner le sourire aux exclus de la société, des hommes avec cerveau, dont les ambitions seraient loin de se limiter à monter des dispositifs de pérennisation au pouvoir, sans se soucier de la production des évolutions démocratiques et socioéconomiques notables<sup>107</sup>.

Après le premier vent démocratique de 1957<sup>108</sup>, les élections de l'ère de la décolonisation [1960-1965], les élections des années du règne sans partage de Mobutu [1970-1984] et celles de la III<sup>e</sup> République [2006,

---

<sup>105</sup> E. Amouzou., *Pouvoir et société : les masses populaires et leurs aspirations politiques pour le développement en Afrique noire*, Paris, Harmattan, 2009, p.55

<sup>106</sup>J-C Ngoy Mwanabwanga et M. Mbala Londa., « Politiques Africains et impasse de la stratégie de l'ange Bleu de la communauté internationale : Un regard prospectif du devenir de l'Afrique » In *International Journal of Innovation and Scientific Research*, vol 24 n°2, juin 2016. pp.407-416

<sup>107</sup> P. Ahadi Senge. « Marché électorale en RD Congo : entre vote raisonné et vote vulgaire ou sauvage », In *Revue Congo-Afrique*, N°532, 2019, pp. 134-135

<sup>108</sup> En cette année, fut organisées les premières consultations électorales pour la constitution de conseils communaux. C'est à travers le décret du 10 mai 1957 qu'on a constitué l'amorce d'un système représentatif dans les nouvelles « circonscriptions indigènes ». Cette première expérience marque un point de départ dans l'histoire électorale de la RDC.

2011, 2018], la RDC peine encore dans sa lutte pour l'instauration d'un régime où la notion d'alternance démocratique serait une revendication évidente. Depuis l'accession de la RDC à sa souveraineté internationale, 5 chefs d'Etat se sont succédé, passant tantôt par la voie des élections démocratiques de façade et autoritaires pour accéder à la magistrature suprême. Ces différents régimes ont toujours recherché le soutien et l'accompagnement de la population pour gouverner.

L'instauration de la démocratie dans un Etat, longtemps sous l'emprise d'une gestion autoritaire reste et demeure un processus graduel. De ce fait, il ne suffit pas de se borner aux textes constitutionnels pour affirmer naïvement qu'un Etat applique tel ou l'autre régime politique. Au-delà des textes, il convient de focaliser l'attention sur des faits réels, des indicateurs objectivement vérifiables susceptibles d'apprécier le niveau d'application de la démocratie, perçue comme un idéal, selon que le perçoit Robert Dahl en ces termes : *il n'est pas une seule démocratie qui ait totalement satisfait à tous les critères de la démocratie*<sup>109</sup>. Ces indicateurs conduisent à déterminer le niveau d'application du pouvoir exercé par le peuple [soit directement ou par l'intermédiaire de ses représentants], notamment l'organisation périodique des élections, le pluralisme politique, l'Etat de droit et constitutionnalisme, le respect des droits humains et libertés fondamentales, ...

La démocratie, contrairement à l'idée reçue, n'est toutefois pas ni l'unique forme de régime politique, ni la forme de régime idéale la plus souhaitée et la plus satisfaisante, ni non plus la forme la plus répandue dans l'histoire de l'humanité. Il y a donc plusieurs régimes politiques à travers le monde entre lesquels il faudrait choisir. Cette remarque implique qu'on les observe sans les condamner au nom de leur écart à la norme démocratique. Ces mesures<sup>110</sup> varient selon la position dans laquelle on se trouve sur le curseur : quand on est proche du pôle de

---

<sup>109</sup> R. Dahl., *De la démocratie*, Paris, Nouveaux horizons, 1998, p.97

<sup>110</sup> Y. Schemeil, cité par J. Otemikongo Mandefu., *Elections et changements politique en République démocratique du Congo : six décennies perdues pour le développement*, Paris, Harmattan, 2021, pp.333-334

l'autoritarisme que du pôle du pluralisme, il s'agit de décisions restituant aux gouvernés leurs droits fondamentaux et leurs libertés publiques et reconnaissant à chacun le droit d'être en désaccord ouvert avec leurs gouvernants, ce qui inclut le droit suprême de les remplacer, que l'on nomme alternance, souvent par les élections libres au suffrage universel.

Dans la sphère politique congolaise, l'alternance démocratique reste encore une nouvelle notion à ancrer dans la mentalité collective pour sa véritable mise en œuvre. Les élections organisées en 2011 et les plus récentes, tenues en décembre 2018, initialement prévues en 2016, ont été entachées d'irrégularités. Elles n'ont pas permis aux citoyens congolais de tirer satisfaction de l'exercice de leur droit civique, celui d'apporter un changement à partir du sommet de l'État jusqu'à l'échelon local, à travers des élections libres, transparentes et apaisées. Les résultats des élections de décembre 2018 résulteraient d'un compromis politique, d'un accord entre acteurs politiques passés sous l'œil impuissant de la population et, de ce fait, ne pouvaient qu'offrir à cette dernière une « *alternance politique négociée* » en lieu et place d'une alternance démocratique crédible. Cette manière visant la privation des droits aux citoyens à se choisir librement les dirigeants de leurs choix, renforce davantage la culture politique de sujétion dans l'univers politique congolais, pourtant contraire aux règles du jeu démocratique.

### **Démarche méthodologique et approche conceptuelle**

Cette réflexion s'inspire de la théorie biopolitique, rendue célèbre par Michel Foucault qui, dans ses écrits sur celle-ci, centre son analyse sur les problématiques inhérentes à la démocratie même<sup>111</sup> « le passage de l'ancien régime aux nouvelles techniques de pouvoir s'effectue par une prise en compte majeure de la vie ». Elle s'appuie sur la méthode systémique. Cette dernière a coordonné une triangulation de différentes techniques alliant l'observation extérieure dite désengagée, la documentation et l'entretien non-structuré. Les contributions des auteurs,

---

<sup>111</sup> M. Muhle., « Biopolitique et pouvoir souverain » In <https://www.cairn.info/revue-ligues1-2002-3-page-178.htm>, consulté le 13 novembre 2023



des acteurs politiques, des activistes de mouvements citoyens, des étudiants ainsi que des agents de la profession libérale ont rendu féconde l'analyse de la thématique sous examen.

Cette étude vise à : démontrer en quoi l'engagement des citoyens constitue un enjeu majeur dans le développement politique du pays (1) ; passer au peigne fin quelques stratégies des partis politiques à l'épreuve d'une alternance démocratique en RDC (2) ; tirer des leçons à l'issue de cette première expérience en matière d'alternance, *i. e.*, « passation de pouvoir au sommet de l'Etat en RDC » (3). Se faisant, cette étude s'articule sur trois axes de réflexion ci-après :

### **I. L'engagement citoyen dans la gestion de la chose publique, socle du développement politique en RDC**

Aujourd'hui, le pouvoir ne s'exerce plus uniquement dans les lieux conventionnels moins encore dans les institutions officielles. On constate un déplacement, un transfert de la politique vers des nouveaux sites, des nouvelles avenues. On voit se développer de nouveaux modes populaires d'actions politiques, de nouvelles formes de contestation et de revendication ainsi que de nouveaux foyers de délibération et de discussion autre que ceux classiques.

La gouvernance de la cité exige, qu'au sein d'un système politique donné, les acteurs tant étatiques, du secteur associatif que du secteur privé interagissent, et dans la mesure du possible, selon que les conditions les permettront, se contrôlent, s'évaluent, pour faire face aux problèmes socio-économiques qui minent leurs quotidiens. Cela implique une socialisation politique réussie de la part de ces acteurs afin d'adopter une attitude et un comportement visant un changement positif au profit de tous au sein du système et non plus de contestations sans fondement, nourries à dessein par des ambitions politiciennes égocentriques. Ces attitudes et comportements susceptibles d'apporter un changement au profit de tous marquent une évolution passant de la culture politique de sujétion vers une culture politique de participation.

Les citoyens congolais participent à la vie politique de leur pays depuis la veille de l'indépendance. Seulement, leur niveau de participation n'a

pas encore produit des effets escomptés. Cette participation reste encore étouffée, n'est plus à même de contourner les stratagèmes politiques en vue de leur permettre de jouir pleinement d'une souveraineté réelle et de tirer gain de causes aux ressources que regorge le territoire national.

L'implication active des mouvements citoyens pro-démocratie tels que la Lucha, Filimbi, et des organisations de la société civile trouve sa justification dans la mesure où les autorités congolaises, pour d'innombrables cas, ne répondent pas aux exigences et attentes des citoyens notwithstanding les soutiens de ces derniers en leur faveur. Cela entraîne comme corollaire la précarité des conditions de vie des paisibles citoyens. Il s'observe également une restriction des libertés publiques et politiques, notamment les libertés de manifester, bien que la liberté d'expression soit garantie à quelques exceptions près. En RDC, il s'est aussi développé, passant du règne de Mobutu à celui de J. Kabila, une culture de banalité des règles constitutionnelles, torpiller les textes constitutionnels en vue de répondre aux aspirations politiciennes égo-centriques demeure une préoccupation essentielle des gouvernants.

Gabriel Almond et B. Powell nous présentent trois attitudes politiques qui s'expriment sous forme d'opinion ou de comportement vis-à-vis du système dont : l'attitude cognitive, se rapportant à l'ensemble de connaissances vraies ou fausses que le citoyen a du système, l'attitude affective, qui coïncide avec le niveau d'attachement du citoyen au système politique et enfin, l'attitude évaluative, qui permet au citoyen de porter un jugement aux actions des gouvernants, des membres du système politique<sup>112</sup>.

Tout semble lié au niveau de connaissance. Comme l'a si bien dit Joseph de Maistre, *la nation a le gouvernement qu'elle mérite*, et Fred Bauma d'ajouter qu'*une jeunesse consciente et un peuple exigeant sont le meilleur garde-fou démocratique*<sup>113</sup>. C'est par cette prise de cons-

---

<sup>112</sup> G. Almond Et G.B. Powell., *Analyse comparée des systèmes politiques, Théorie nouvelle*, Paris, Les éditions Inter-nationales, 1972, p.102

<sup>113</sup> Clément HUT., « RDC : Fred Bauma et la lucha (portrait) », In <http://www.grip.org/ft/rode/2170>, consulté le 16 mai 2017, pp. 1-5

cience collective que les jeunes doivent agir afin d'améliorer les conditions de vie de la génération présente tout en préservant les ressources nécessaires à l'épanouissement des générations futures. Plus un citoyen est informé des réalités politiques (de la nécessité de la relation gouvernant-gouverné ou commandement-obéissance, des règles de bonne gestion économique, politique et sociale, des instructions et de règles de la démocratie, des pratiques frauduleuses ou manipulatrices, etc.), plus il sera amené à s'intéresser et participer avec efficacité aux affaires publiques<sup>114</sup>.

Aux quatre coins du continent africain, les mouvements citoyens sont parvenu à embrasser la société civile, jusqu'à faire tomber des pouvoirs en place. Symbole d'une nouvelle génération, leur leitmotiv était celui du respect de l'alternance démocratique comme pilier de la démocratie.

En 2012, « Y'en a marre » au Sénégal avait craqué l'allumette en s'engageant contre la troisième candidature du président Abdoulaye Wade. Deux ans plus tard, c'était au tour du « Balai citoyen » Burkinabè de prendre part au soulèvement populaire qui a chassé le Président Blaise Compaoré, après 27 ans au pouvoir<sup>115</sup>. Si ces mouvements ont particulièrement parlé d'eux, la société civile s'organise aussi ailleurs, notamment en RDC et au Congo voisin.

La lucha, jeune et audacieux collectif citoyen créé en mai 2012, est un mouvement des jeunes conscients de leur présent et qui agissent pour influencer positivement le futur du congolais<sup>116</sup>. La vision derrière ses actions est de former les personnes dignes vivant dans une société où règne la justice sociale. Cette organisation entend promouvoir un « *Congo de liberté, un Congo de justice, un Congo de paix, un Congo*

---

<sup>114</sup> P. Ngoma-Binda., *La participation politique : Ethique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, Kinshasa, IFEP, 2005, p.154

<sup>115</sup> L. Rimondi., « RDC : Filimbi, la nouvelle génération de citoyens qui ébranle le pouvoir » In <http://grip.org/fr/node/1809>, consulté le 10 mars 2017

<sup>116</sup> MWENDIKE.M., « Des jeunes de Goma se mobilisent et se manifestent » In *Revue trimestrielle de Pole institute, Regards croisés*, n°32, mai 2013, pp.89-101

*prospère, un Congo véritablement indépendant... ».* Pour cela, les jeunes activistes de la Lucha se sont investi à :

- Identifier les défis majeurs que connaît la RDC : le taux de chômage élevé estimé à plus de 70%, l'insécurité grandissante à l'Est du pays, la corruption, le détournement de deniers publics, ... ;
- Veiller à l'amélioration de la situation socio-économique par une plus grande redevabilité des gouvernants ;
- Dénoncer les cas de violations ou de restriction des libertés publiques et politiques ;
- Dénoncer les irrégularités ;
- Organiser des marches pacifiques et sit-in ;
- Réclamer la tenue des élections libres, crédibles et transparentes ;
- Exiger des autorités le respect strict des règles constitutionnelles ;
- Etc.

Ces actions ont été parfois l'occasion de confrontation avec les autorités publiques et même d'arrestations. Les manifestations réprimées avec véhémence se sont soldées par de pertes en vies humaines dont Rossy MUKENDI<sup>117</sup> et bien d'autres compatriotes congolais sont victimes. Des arrestations arbitraires, des coupures d'internet, s'en sont également suivies. Lorsqu'on veut se maintenir au pouvoir en violation des règles du jeu démocratique<sup>118</sup>, on ne peut que commettre des abus : tripatouillage de la constitution, fraudes électorales, épurations des forces de défense et de sécurité, persécution des opposants et des journalistes, confiscation des libertés, répressions sanglantes, exécutions sommaires, etc.

C'est dans le cadre d'un atelier avec les mouvements Balai citoyen et Y'en a marre, à l'occasion du lancement d'un autre collectif, Filimbi

---

<sup>117</sup> L'un des membres très actif des mouvements de jeunesse pro-démocratie, abattu par la police lors d'une manifestation pacifique à Kinshasa en date du 25 février 2018.

<sup>118</sup>A. Fodjo Kadjo., *La pratique de la terreur au nom de la démocratie*, Paris, Harmattan, 2009, p.58

« sifflet, pour exprimer le dernier coup de sifflet au mandat de Joseph Kabila » qui regroupe plusieurs associations, que Fred Bauma, accusé d'avoir comploté contre la vie et la personne du chef de l'Etat, est arrêté le 15 mars 2015, puis relâché le 29 août 2016 sous la pression des chancelleries Nord-Américaines et européennes. A travers ses actions de lutte non violente depuis 2012 à nos jours, la Lucha est parvenue d'une certaine manière à influencer l'agenda politique tant national qu'international.

A mesure qu'approchait la date du 19 décembre 2016, signifiant la fin du second et dernier mandat constitutionnel du président Joseph Kabila, Fred Bauma, activiste des droits humains et militant au sein du mouvement citoyen Lutte pour le changement (LUCHA), était plus actif que jamais. Avec une dizaine de mouvements citoyens, dont la Lucha et Filimbi, il s'est investi dans la campagne de la dernière chance « Bye Bye Kabila » lancée le 26 novembre 2016, qui invita le président à quitter son poste bien qu'il était acquis que les élections seraient reportées pour de nombreux mois. La Lucha continua de marteler sa volonté de voir Kabila quitter ses fonctions selon le délai prévu dans la constitution du 18 février 2006 telle que modifiée en 2011. Cependant, les stratégies stratégiques du pouvoir en place ont conduit à un glissement ayant abouti à une transition, repoussant la tenue des élections en décembre 2018.

Cette lutte, menée principalement par les acteurs politiques de l'opposition et le peuple à travers les mouvements citoyens, à laquelle s'est adjoint la pression de la communauté internationale exercée sur le régime Kabila, a par la suite été couronnée par le désengagement du Président de la République à participer activement aux élections présidentielles de décembre 2018, une pression qui le poussa à désigner « un dauphin » parmi ses proches à sa propre succession conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur. Cette décision prise par le président Kabila semblait salutaire et faisait preuve de grandeur d'âme. Mais en réalité, elle n'a en aucun cas réduit sa sphère d'influence dans la gouverne de l'Etat, faisant de son successeur une sorte de président sans pouvoir réel.

Nous estimons que malgré le progrès enregistré en matière de renforcement de la culture politique participative, l'éveil de la conscience collective, et d'une certaine manière la capacité d'influencer l'agenda politique tant au niveau national qu'international, les organisations de la société civile telle que l'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice, le Comité Laïc de Coordination, la Lucha ainsi que bon nombre de mouvements citoyens congolais pro-démocratie, dans leurs luttes, s'attaquent davantage au régime qu'au système politique, et semblent cautionner les actions de l'opposition. Pourtant, il y a de quoi présenter en termes d'incohérences de la part des acteurs de cette dernière. Retenons à titre exemplatif : l'absence de cohésion en leur sein, la crise d'un leadership, d'une vision concrète, la poursuite des intérêts partisans et privés au détriment de l'intérêt collectif, la perte de l'originalité de l'opposition à cause de la manducation politique de ses acteurs ,... sont autant de matières qui pourraient retenir, au moins, l'attention de ces organisations d'éveils de la conscience collective, et faire que ses opinions soient neutres, sans penchants sur un camp au détriment de l'autre.

Mais également, les mouvements citoyens, tel que la Lucha, dix ans après sa création, devraient s'évertuer à former un laboratoire de l'élite dirigeante plutôt que de se contenter de critiquer les politiques publiques qui rencontrent de loin et/ou ne riment pas avec les attentes populaires.

## **II. Quelques stratégies des partis politiques à l'épreuve de l'alternance démocratique en RDC**

Dans un combat politique, comme dans tous les combats complexes, chacun agit suivant un plan préconçu, plus ou moins élaboré, où il prévoit non seulement ses propres attaques, mais aussi les ripostes de l'adversaire et les moyens d'y faire face. Ce plan de combat, constitue une stratégie<sup>119</sup>.

---

<sup>119</sup> M. Duverger., *Introduction à la politique*, Paris, Gallimard, 1964, p.241

Les Partis constituent pour tout ambitieux politique l'un des tremplins susceptibles de permettre une participation active à la gestion de la chose publique. La majorité de ceux qui gouvernent, proviennent des partis politiques. Ces derniers les façonnent, les outillent non seulement des stratégies pour accéder au pouvoir, mais et surtout, les préparent à exercer les hautes fonctions au sein des institutions du pays<sup>120</sup>. Néanmoins, ces stratégies peuvent faire obstacle aux principes du jeu démocratique en fonction de l'intention malveillant des acteurs impliqués dans le processus.

Peu avant les élections de décembre 2018, initialement prévues en 2016, quelques stratégies ont été mobilisées tant par quelques partis politiques de la majorité au pouvoir que ceux de l'opposition aux visées multiples.

A ce titre, les partis ont agi par des jeux d'alliances, la justification par des contraintes d'ordre budgétaire, temporelle et logistique pour la tenue des élections crédibles dans le délai constitutionnel. Les partis de la majorité au pouvoir ont fait aussi usage des stratégies de persuasion de la couche sociale et politique congolaise en vue de conserver le pouvoir au sommet de l'Etat le plus longtemps possible, grâce au soutien de certains opposants politiques ayant fléchi au débauchage et à la manuduction politique. Cette situation a engendré la perte de l'originalité de l'opposition en RDC<sup>121</sup>. Certains partis de l'opposition ont aussi agi sur la masse, profitant des ardeurs de la rue, doublée de l'appel à la communauté internationale pour le règlement de la crise électorale en

---

<sup>120</sup> G. Gahagamo Bahati., « Participation politique féminine en compétition électorale au Congo-Kinshasa. Expérience électorale du territoire de Walikale de 2006-2018 » In *International Journal of scientific research and engineering development*, 3(5), Sep-oct 2020, pp.94-113

<sup>121</sup> Dans une lutte pour le partage du pouvoir, l'opposition perd son originalité, et n'aurait de sens que si elle ne participe pas activement à l'élaboration et à l'exécution du plan gouvernemental. Un gouvernement résultant d'une imbrication d'acteurs politiques venant d'une part, de l'opposition et d'autre part de la majorité, afin de former un gouvernement de cohésion, une cohabitation politique, conduit à la perte de l'originalité de l'opposition.

vue de l'application de l'alternance démocratique dans le délai constitutionnel. Cette mobilisation s'est concrétisée par des marches « pacifiques », journées villes mortes, meetings populaires, etc.

L'absence d'une cohésion et d'un leadership prompt au sein de la classe politique congolaise, particulièrement l'opposition, la passivité et un soutien diffus de la part du peuple ainsi que ses représentants ont entraîné un glissement de pouvoir du régime Kabila au-delà du délai fixé par la constitution, empêchant ainsi l'application effective de l'alternance démocratique dans le délai.

En outre, les partis de l'opposition ont mobilisé quelques stratégies, en l'occurrence : la défense du respect strict de la constitution de la RDC telle que modifiée en 2011, la formation des blocs unis dont le front national pour le respect de la constitution, le Rassemblement des forces sociales et politiques acquises au changement, l'organisation des marches, des journées villes mortes et la présentation d'un candidat unique à l'élection présidentielle prévue fin 2016.

La présentation d'une candidature unique de l'opposition n'ayant pas fait l'unanimité de tous les acteurs clés de cette classe politique, les efforts se sont dispersés et ont permis au bloc uni autour du Président Kabila d'accroître ses marges de manœuvre dans le processus électoral.

En vue de conserver le pouvoir politique le plus longtemps possible au-delà de 2016, les partis politiques de la majorité au pouvoir « mouvance kabiliste » ont mis en œuvre un certain nombre de stratagèmes stratégiques. Ces stratégies sont visibles à travers ces indicateurs non exhaustifs, à savoir :

**1. *L'instrumentalisation de l'appareil de justice*** : la classe politique congolaise s'est divisée au sujet de la fin du deuxième et dernier mandat du président Kabila. La position de la majorité présidentielle était que le président de la République, arrivé à la fin de son mandat, demeure en fonction en attendant l'installation effective de son successeur élu. L'opposition quant à elle, trouvait que la fin du mandat non suivie de l'installation effective du nouveau président



élu créerait la vacance de la présidence de la République, conformément aux articles 75 et 76 de la constitution, auquel cas la fonction du président de la République est assurée par le président du Sénat. Pour trancher ce conflit de lois, la cour constitutionnelle a rendu son arrêt (R. Const 262) daté du 24 avril qui s'est borné à répéter le contenu de l'article 70 alinéa 2 qui, selon la cour, ne nécessite pas d'interprétation en y ajoutant un principe : celui de la continuité de l'Etat : « *le président de la République, arrivé fin mandat (peut) demeurer en fonction, en vertu du principe de continuité de l'Etat, jusqu'à l'installation effective du nouveau président élu*<sup>122</sup> ». Aux termes de l'article 158 de la constitution du 18 février 2006 telle que modifiée en 2011, sur 9 membres qui composent la cour constitutionnelle, trois sont désignés par le président de la République, trois autres par les deux chambres du parlement réunies en congrès et les trois derniers viennent du conseil supérieur de la magistrature. S'il est bien clair que les deux premiers tiers relèvent des organes politiques dominés par la majorité au pouvoir, le dernier tiers à l'organe technique, le conseil supérieur de la magistrature, n'échappe certainement pas à l'influence du pouvoir de nomination qui n'est pas là pour favoriser l'ascension des adversaires politiques<sup>123</sup>. La cour constitutionnelle, au lieu d'agir en toute indépendance, s'est déguisée en instrument au service des dirigeants pour leur permettre de se maintenir au pouvoir au-delà du délai fixé par la constitution.

2. ***La justification du report des élections par des contraintes d'ordre budgétaire, techniques et temporelles*** : les élections de 2011 qui ont plongé le pays dans une crise de légitimité ont été en grande partie financées par le gouvernement de la RDC. S'agissant des élections prévues fin 2016, l'organisation de ces dernières n'a pas été rendue possible comme prévu car le gouvernement central n'a

---

<sup>122</sup> RFI, « RD : la cour constitutionnelle publie enfin l'arrêt polémique » In <https://www.rfi.fr/afrique/2016>

<sup>123</sup> F. Kalala Mupingani., « La constitution congolaise du 18 février 2006 et la responsabilité pénale du chef de l'Etat : un édifice constitutionnel fictif ? » In *Revue africaine de la démocratie et de la gouvernance*, volume I, n°2, 2014, pp. 27-42

pas, dans le délai, fourni à la machine électorale les fonds nécessaires à l'organisation des élections. En 2015, trop peu d'argent a été décaissé par le gouvernement congolais pour financer les premiers scrutins mais également la cour constitutionnelle elle-même a demandée à la CENI de réviser son calendrier surchargé<sup>124</sup>. Un budget global de 1,142 milliards de dollars américains a été annoncé par la CENI<sup>125</sup> alors que le gouvernement ne prévoyait que 580 millions de dollars (6,4% du budget 2016) dont 40,7 millions de dollars proviendraient des partenaires. Ce qui par la suite a engendré une situation rendant impossible la tenue des élections dans le délai constitutionnel et en même temps consacré le maintien du régime en place.

3. *La tenue des dialogues nationaux « inclusifs »* : deux dialogues ont été organisés à l'initiative du président Kabila sous la facilitation d'Edem Kodjo (dialogue de la cité de l'Union Africaine) et celle de la CENCO (Accord de la saint Sylvestre) afin de trouver un consensus au sujet du processus électoral 2015-2016 controversé en vue de la décrispation de la crise politique et l'organisation des élections dans le délai raisonnable, c'est-à-dire un délai qui va au-delà de celui fixé par la constitution. Notons que le dialogue de la cité de l'UA n'a pas connu la participation des partis politiques ténors de l'opposition et de la société civile, d'où violation du critère d'inclusivité tel que voulu par l'esprit et la lettre de l'accord. Ce dernier, signé le 18 octobre 2016, n'avait pas précisé que le président Kabila ne pouvait pas se représenter ou soumettre la constitution au référendum en vue de lever la limite du nombre des mandats et prévoyait la tenue des élections en avril 2018. Voulant pallier les insuffisances de l'accord précité, dans le but de le rendre inclusif afin de trouver un consensus sur la tenue des élections dans un délai raisonnable, la CENCO a organisé un deuxième dialogue, qui a débouché à la conclusion de l'accord politique du 31 décembre 2016,

---

<sup>124</sup> [www.rfi.fr/Afrique-rdc](http://www.rfi.fr/Afrique-rdc), Budget-2016 et l'organisation des élections

<sup>125</sup> Un budget colossal d'une augmentation de près de 57% par rapport au budget de 2011, ce montant est presque 3 fois supérieur au budget des élections de 2006.

« Accord de la Saint-Sylvestre ». Celui-ci a abouti aux résultats ci-après :

- *La décrispation du climat politique à travers l'obtention d'un compromis sur l'organisation des élections en décembre 2017 ;*
- *L'interdiction formelle au Président de la République en exercice de briguer un troisième mandat ;*
- *L'interdiction aux parties prenantes au dialogue de ne soutenir aucune initiative de la révision constitutionnelle et de référendum pendant la transition ;*
- *Le partage du pouvoir entre les signataires de l'accord et le rassemblement ainsi que la société civile ;*
- *L'assignation au gouvernement de transition, issu du rassemblement, à l'instar des institutions à mandat électif, la mission prioritaire d'œuvrer pour l'organisation des élections crédibles, transparentes et apaisées dans le délai convenu au point III. 2. (décembre 2017).*
- *Etc.*

Cependant, la majorité présidentielle a eu du mal à se conformer à certaines dispositions de l'accord du 31 décembre. La désignation des premiers ministres Bruno Tshibala et Samy Badibanga par exemple n'est qu'un fruit d'un débauchage provoqué par la majorité présidentielle au sein du camp du rassemblement de l'opposition. Pour rappel, les élections ont été organisées en décembre 2018, soit une année après si l'on s'en tient aux clauses de l'accord de la Saint-Sylvestre.

**4. *Le recours aux attitudes souverainistes sceptiques à toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures*** : les élections organisées en décembre 2018 ont été financées par le gouvernement congolais. Ces élections ont eu la particularité de n'avoir pas connu d'accompagnement technique ou soutien financier de la communauté internationale pour leur organisation. Les observateurs internationaux étaient quasiment exclus du processus électoral. La Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) a déployé des observateurs dans l'ensemble des bureaux de vote le 31 décembre 2018. Les

résultats publiés par la commission électorale nationale indépendante (CENI) ont contredit de loin ceux obtenus par 40 000 observateurs de la CENCO portant sur 43 % des votes mais aussi sur celles issues d'une fuite de la base de données de la CENI portant sur 83 % de ceux-ci. Ces deux sources révélaient que le gagnant serait en fait Martin Fayulu, avec 59 % des voix selon les données de la CENCO et 62 % selon celles fuitant de la CENI. Félix Tshisekedi n'aurait lui obtenu qu'entre 15 % (CENCO) et 19 % des voix (CENI) et Emmanuel Shadary environ 18 %. La corrélation quasi-parfaite entre les résultats issus de ces deux sources ainsi que l'analyse de leurs données respectives par des experts indépendants laissent peu de doute quant à une véritable victoire de Tshisekedi par les urnes et par là, quant à l'exactitude de l'ensemble des résultats annoncés par la CENI<sup>126</sup>.

L'introduction de la machine à voter dans le processus électoral ainsi que l'instrumentalisation de la CENI et de la cour constitutionnelle à travers un pouvoir de contrôle exercé sur ces organes par le régime Kabila, ne pouvaient qu'entacher les résultats des urnes. Paradoxalement, la victoire surprise du candidat de Cap pour le changement a été légitimée. Les langues se sont déliées entre acteurs politiques au sujet de la vérité des urnes, la publication des résultats par la CENI et la confirmation des résultats par la cour constitutionnelle a fait l'objet d'intenses contestations tant au niveau interne qu'en dehors du pays. Néanmoins, à la suite d'un rapport de forces disproportionné, la communauté internationale, par le biais de l'Union africaine et de puissances occidentales, a fini par reconnaître l'issue des résultats publiés par la CENI dans la nuit du 9 au 10 janvier 2019 et confirmés par la cour constitutionnelle le 20 janvier 2019.

Face à un détournement des processus électoraux d'une gravité inédite, les diverses composantes de la communauté internationale sont demeurées inertes. Camouflées derrière l'excuse de la non-ingérence ou du

---

<sup>126</sup> L. Sidney., « Elections en République Démocratique du Congo : victoires(s) politiques (s), défaite démocratique, alternance symbolique ? » Volume .4, n°5, Bulletin Francopaix, Mai 2019, pp.1-9

principe de subsidiarité, de la préservation du *statu quo* ou des intérêts économiques, elles ont honteusement déserté le front de la défense des principes démocratiques. Certaines ont même félicité Félix Tshisekedi en arguant de l'avènement d'une alternance politique prometteuse pour l'avenir du pays ou d'un heureux « compromis à l'africaine », comme si mensonge et mépris du peuple pouvaient constituer les principes fondateurs d'un renouveau démocratique et d'une amélioration de la gouvernance.<sup>127</sup>

Ces stratégies, ci-haut épinglées, ont abouti à la pérennité du pouvoir de régime de Kabila au-delà du délai constitutionnel, à la persistance de son influence dans la sphère politique après les élections de décembre 2018, à l'anéantissement du pouvoir de son successeur à travers un contrôle qu'il exerce dans les ministères clés et services publics. Ceux-ci présentent comme corolaire majeur la désorientation du pouvoir public dans l'accomplissement des exigences du peuple. L'amélioration du climat politique tendu entraîne les gouvernants dans une perte de temps et de ressources qu'on aurait dues mobiliser pour servir à des fins utiles, notamment répondre à l'intérêt général.

Contre toute attente, s'est tenue en décembre 2018, les élections à l'issue desquelles un candidat de l'opposition a été sacré victorieux, mais ne disposant pas d'une marge de manœuvre élaboré pour lui permettre d'exercer de plein droit son pouvoir. Cette « alternance à la congolaise » présente quelques inconvénients ainsi que quelques avantages qu'il importe de reconnaître et de mettre à profit.

### ***III. Quelques leçons apprises de la première passation de pouvoir au sommet de l'État « alternance politique négociée »***

Fin 2018 et début 2019 marquent un tournant décisif dans l'histoire politique de la RDC. Pour la toute première fois, on assiste à la tenue des élections à l'issue desquelles une passation de pouvoir entre deux présidents sortants et entrants est rendue possible. Cette date du 24 janvier

---

<sup>127</sup> G. Gerold., « RDC : la communauté internationale doit sortir d'un silence complice », In [https:// www.jeuneafrique.com/740442/politique/tribune-rdc-la-communautaire-internationale-doit-sortir-dun-silence-complice/](https://www.jeuneafrique.com/740442/politique/tribune-rdc-la-communautaire-internationale-doit-sortir-dun-silence-complice/), consulté le 14 avril 2021

2019 restera encrée dans les annales de la République et mérite qu'on y accorde une attention particulière.

En principe, cette passation de pouvoir devrait déboucher à l'alternance démocratique. Néanmoins les enjeux ayant concouru à la publication des résultats des urnes par les institutions habilitées, au service du régime, ont jeté un discrédit à ce processus électoral car, non seulement, la majorité présidentielle a réussi à anéantir les forces de l'opposition, notamment la coalition « Cap pour le Changement » en lui faisant part des concessions politiques, mais et surtout, s'est arrogé le pouvoir de décider sur le sort de milliers d'électeurs congolais en procédant au placement politique de la personne qui répond au mieux à leurs attentes que de se fier aux vérités des urnes. Cette stratégie murement développée a apaisé les tensions populaires, malgré le fait que des contestations de la part des acteurs politiques de la coalition « LAMUKA » s'en sont suivies mais qui, faute d'un soutien populaire de taille, ont été réduits au silence.

Cependant, les relations entre les deux forces politiques en coalition, notamment le FCC et CACH s'envenimèrent rapidement, créant une instabilité des institutions de la République et un recul démocratique.

En plus, cette « alternance politique négociée » qui naquit à la suite de cette coalition n'a pas permis au peuple congolais de jouir véritablement aux ressources du pays dans la mesure où les intérêts partisans primaient davantage sur l'intérêt supérieur de la nation. Les dirigeants cooptés se sont trouvés dans une situation les rendant impuissants pour faire face aux préoccupations majeures des citoyens pour lesquels ils ont, en principe, des comptes à rendre. Cette asphyxie, doublée d'un marasme politique viole en douceur le principe de redevabilité des dirigeants vis-à-vis du souverain primaire. Cette alternance de façade, réduit et/ou rend paralytique l'autonomie de gestion et l'indépendance des institutions ainsi que ses animateurs.

Les instruments clés de la démocratie majoritaire comme le suffrage universel ou la liberté de la presse sont minés par les fraudes électorales, les intimidations, les manipulations de tout genre, le tribalisme en sorte

que, dans la plupart des pays, le jeu démocratique semble par avance tronqué<sup>128</sup>. Nous estimons que le peuple reste l'arbitre central à même de donner à l'Etat la forme d'une gouvernance qui convient au mieux à ses attentes et intérêts primordiaux. Une conscience nationale, un sens du devoir élevé s'avèrent d'une cruciale importance en vue de l'instauration d'une culture politique participative propice à l'alternance démocratique.

Au cours des élections de décembre 2018, à travers lesquelles le peuple congolais avait massivement voté pour l'opposition<sup>129</sup> afin de tourner la page au régime Kabila, le mandant n'a pas retrouvé son compte. Ce dernier, animé par le souci d'un changement mais n'ayant pas tenu compte du caractère incertain que celui-ci présente, et des garde-fous qu'impose son effectivité ainsi que son maintien, a fini par tomber dans le piège du politique congolais, façonné des manipulations politiciennes. Rappelons qu'il ne peut y avoir alternance démocratique qu'à l'issue d'élections libres, crédibles et transparentes traduisant la volonté unanime du souverain primaire.

Beaucoup de promesses ont été tenues pendant les récentes campagnes électorales de 2018 en RDC, dont les plus frappants sont en l'occurrence : Mettre fin à la guerre de l'Est du pays en installant l'Etat-major des forces publiques à Beni, longtemps meurtri par les massacres à répétition des civils, la création d'emplois pour les jeunes, l'élévation du niveau de vie du congolais moyen pour ne citer que ces cas. Néanmoins, sur terrain, il y a un énorme hiatus, et les efforts des autorités semblent briller par une vivace inefficacité. Chacun étant porté à sacrifier l'intérêt de la communauté au sien, plus il a le pouvoir, plus le risque est grand. Le bon gouvernement veille au plus grand nombre, tandis que le mauvais gouvernement ne se préoccupe que de la minorité détentrice du pouvoir<sup>130</sup>.

---

<sup>128</sup> E. Amouzou., Op cit, p.171

<sup>129</sup> R-C. LIWANGA., « RDC : Kabila et la tactique du Salami », In <https://www.jeuneafrique.com/746601/politique/tribune-rdc-kabila-et-la-tactique-du-salami/> consulté le 12 novembre 2023

<sup>130</sup> J. Bentham., *La logique du pouvoir*, Paris, Harmattan, 2007, p.109

Le social du congolais n'a pas changé. La RDC est l'une des cinq nations les plus pauvres du monde. En 2022, environ 62% de la population du pays, soit 60 millions de personnes vivaient avec moins de 2,15 dollars par jour<sup>131</sup>. Le congolais moyen peine à nouer les deux bouts du mois, l'insécurité à l'Est, en Ituri, le chômage, la corruption... refassent toujours surface. La fameuse politique de la gratuité de l'école primaire reste une utopie d'autant plus que les mesures d'accompagnement de cette politique semblent être inefficaces. Sur terrain, son application effective est incertaine, la corruption, le népotisme rayonnent toujours dans le fonctionnement de nos institutions. Bref, le même système se maintient et se développe davantage en lieu et place d'un changement tant attendu et voulu par le peuple. Chercher à bâtir une démocratie sur une base fragile expose au risque d'instauration d'une démocratie.

Au vu de ces décalages entre les options et les réalités, on a l'impression que les déterminations sont lettres mortes et la course au pouvoir est ce qui caractérise les gouvernants africains qui, après les campagnes électorales ne font pratiquement pas grand-chose ; les actions promises pour être menées sont au point mort<sup>132</sup>. Les partis sont rarement porteurs de projets de société, ils ne brandissent le plus souvent qu'un catalogue d'intentions qui ne se réaliseront pas, car ici, l'objectif essentiel de la politique est la conquête du pouvoir pour soi et les siens, c'est-à-dire pour la « famille ». La politique est devenue un métier, le chemin le plus court vers la prise en main de l'État, donc vers une richesse matérielle rapide. Ainsi, l'on ne sera pas surpris que des hommes tenant un certain discours quand ils sont dans l'« opposition » se comportent de manière opposée, une fois qu'ils ont accédé au pouvoir<sup>133</sup>. Cet état de chose ne doit qu'interpeller les citoyens, les pousser à mettre le cœur à l'ouvrage en participant activement à la gestion de la Res Publica, en donnant à l'État la forme de gouvernance qui convient au mieux à ses attentes et besoins pressants.

---

<sup>131</sup> <https://www.banquemondiale.org/fr/country/rdc/overview>, consulté le 10 novembre 2023

<sup>132</sup>E. Amouzou., *Op Cit.*, p.183

<sup>133</sup> Moussa Konate., *L'Afrique noire a-t-elle été maudite ?* Paris, Fayard, 2010, p.91



Il a fallu attendre deux ans pour qu'enfin, le successeur de Kabila soit à même d'asseoir peu à peu son pouvoir en ayant la majorité des acteurs politiques acquis à sa vision et sa politique sous le label de « l'union sacrée pour la République ». Mais faudra-t-il attendre combien de temps pour l'application d'une gouvernance de proximité, à même de résoudre tant soit peu cette série de problèmes auxquels font face les citoyens congolais ? Chaque acteur a un rôle à jouer.

La racine du mal congolais se trouve au cœur même de son système politique. En effet, un des plus grands problèmes auquel le système politique congolais est confronté est la « crise de l'idéologie politique » pour expliquer au peuple congolais où l'on veut le mener, guider son comportement, prescrire les solutions et évaluer les politiques publiques<sup>134</sup>.

## **Conclusion**

Le pouvoir est un bien. Comme tout bien économique, il est rare et fait l'objet de compétition. Dans l'espace africain, principalement dans la région de grands lacs, le pouvoir politique demeure une denrée à la base des controverses entre ceux qui, à tout prix veulent le conserver au mépris des règles du jeu démocratique d'une part, et ceux qui veulent le conquérir en vue de faire valoir les acquis de la démocratie, d'autre part. Cette dynamique constitue assez souvent, l'opportunité de démonstration de forces entre parties prenantes.

En République Démocratique du Congo par exemple, en dépit du ferme engagement des mouvements citoyens, des organisations de la société civile, des partis, la mise en œuvre de l'alternance démocratique n'a pas été effective. Les récentes élections de décembre 2018, initialement prévues en 2016, au lieu qu'elles permettent aux citoyens, « souverain primaire », de tirer satisfaction de leur droit civique, celui de désigner les dirigeants de leur choix à tous les niveaux, ont au contraire été l'occasion pour les acteurs politiques de duper le peuple, de passer de deals opaques sous l'œil impuissant de ce dernier. Cet état de chose a déformé

---

<sup>134</sup> J. Otemikongo Mandefu., Op cit , p.380

l'alternance démocratique, faisant naître une sorte d'« alternance politique négociée », débouchant à la passation de pouvoir entre deux présidents sortant et entrant, respectivement J. Kabila et Félix Tshisekedi. Dans ce pays, l'alternance démocratique reste encore une nouvelle notion à ancrer dans la mentalité collective, un chantier à reconstruire sur une base solide, en ce sens qu'elle est bâtie sur une fondation assez fragile, faute d'un support, d'un soutien rigide, et/ou un large consensus.

Cette alternance à la congolaise bien qu'elle ait apaisée les tensions populaires après les élections de décembre 2018, a entretenu une instabilité des institutions de la République, réduit et rendu paralytique l'autonomie de gestion ainsi que l'indépendance des institutions. Cette instabilité détourne l'attention des dirigeants, entraîne une perte de temps et de ressources, foulant au pied les préoccupations majeures de citoyens. L'insécurité à l'Est de la RDC et en Ituri, le chômage, le coulage de recettes publiques, la corruption, demeurent des maux sans issues dans le vécu au quotidien des citoyens. La plupart des dirigeants se butent aux problèmes du contact avec la réalité. Etant flatté par leur entourage, ils s'éloignent de la réalité et cela entraîne en conséquence une désillusion et une déformation de la réalité<sup>135</sup>.

Le peuple, les organisations d'éveils citoyens, les acteurs politiques, ont chacun en ce qui le concerne, la charge de faire valoir les acquis de la démocratie en vue d'asseoir une gestion cohérente et participative tenant compte des besoins réels des communautés. Cette participation et l'implication active des citoyens à tous les niveaux du processus décisionnel, constitue une étape cruciale dans la démystification des fonctions au plus haut niveau de la Res Publica.

---

<sup>135</sup> M. Grawitz et J. Leca., *Traité de science politique : l'action politique*, Paris, PUF, 1985, p.60

## Notes bibliographiques

- Clément Hut., « RDC : Fred Bauma et la lucha (portrait) », In <http://www.grip.org/fr/rode/2170>, consulté le 16 mai 2017 ;
- Essè Amouzou., *Pouvoir et société : les masses populaires et leurs aspirations politiques pour le développement de l’Afrique noir*, Paris, Harmattan, 2009 ;
- Fodjo Kadjo Abo., *La pratique de la terreur au nom de la démocratie*, Paris, Harmattan, 2009 ;
- Gabriel Almond et Powell. G.B., *Analyse comparée des systèmes politiques, Théorie nouvelle*, Paris, Les éditions Inter-nationales, 1972 ;
- Gérard GEROLD., « RDC : la communauté internationale doit sortir d’un silence complice », in <https://www.jeu-neafrique.com/740442/politique/tribune-rdc-la-communaute-internationale-doit-sortir-dun-silence-complice/>; consulté le 20 mai 2019
- Gloire Gahagamo Bahati., « Participation politique féminine en compétition électorale au Congo-Kinshasa. Expérience électorale du territoire de Walikale de 2006-2018 » in International Journal of scientific research and engineering development, volume 3-issue 5, Sep-oct 2020 ;
- Jean Otemikongo Mandefu., *Elections et changements politique en République démocratique du Congo : six décennies perdues pour le développement*, Paris, Harmattan, 2021 ;
- Jean-Claude Ngoy Mwanabwanga et Moïse Mbala Londa., « Politiques Africains et impasse de la stratégie de l’ange Bleu de la communauté internationale : Un regard prospectif du devenir de l’Afrique » in International Journal of Innovation and Scientific Research, vol 24 n°2, juin 2016 ;
- Jérémie Bentham., *La logique du pouvoir*, Paris, Harmattan, 2007 ;
- Laurène Rimondi., « RDC : Filimbi, la nouvelle génération de citoyens qui ébranle le pouvoir » in <http://grip.org/fr/node/1809>; consulté le 10 mars 2017
- Leclercq Sidney., « Elections en République Démocratique du Congo : victoires(s) politiques (s), défaite démocratique, alternance symbolique ? » Volume .4, n°5, Bulletin Francopaix, Mai 2019 ;

- Madeleine Grawitz et Jean Leca., *Traité de science politique : l'action politique*, Paris, PUF, 1985 ;
- Maurice Duverger., *Introduction à la politique*, Paris, Gallimard, 1964 ;
- Michel Muhle., « Biopolitique et pouvoir souverain » In <https://www.cairn.info/revue-ligues1-2002-3-page-178.htm>, consulté le 13 novembre 2023
- Micheline Mwendike., « Des jeunes de Goma se mobilisent et se manifestent » in revue trimestrielle de pole institute, Regards croisés, n°32, mai 2013 ;
- Moussa Konate., *L'Afrique noire a-t-elle été maudite ?*, Paris, Fayard, 2010 ;
- P. Ngoma-Binda., *La participation politique : Ethique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, Kinshasa, IFEP, 2005 ;
- Phidias Ahadi Senge. « Marché électoral en RD Congo : entre vote raisonné et vote vulgaire ou sauvage », In *Revue Congo-Afrique*, N°532, 2019 ;
- Robert Dahl., *De la démocratie*, Paris, Nouveaux horizons, 1998 ;
- Roger-Claude LIWANGA., « RDC : Kabila et la tactique du Salami », in <https://www.jeuneafrique.com/746601/politique/tribune-rdc-kabila-et-la-tactique-du-salami/>. Consulté le 12 novembre 2023

# Le jour baisse et, le soir approche : décembre 2023, des élections qui n'augurent pas la clarté

Par Emmanuel Luvu<sup>136</sup>

**Résumé :** Cette réflexion porte sur les dérives pré-électorales susceptibles d'entraver l'organiser des scrutins libres, transparents et apaisés. Les élections en cours, aux yeux de plusieurs acteurs de la société civile, de l'opposition ainsi que des certains observateurs, n'augurent pas la clarté. La nomination douteuse et contestée du Président de la CENI, la fin tragique d'identification et d'enrôlement d'électeurs, l'oppression de l'opposition et son étouffement, l'état de siège, le contrôle de certains territoires par les rebelles, etc., sont là les prémices tragiques qui pourraient influencer négativement l'issue des élections en cours. Pour éviter le chaos, la CENI devrait choisir la voie de l'éthique comme levier et socle pour offrir à la nation des élections crédibles.

**Mots-clés :** *dérives préélectorales, élections libres et démocratiques, transparence, politique, éthique.*

## Introduction

Des questions importantes ne cessent d'être posées sur la légitimité des élections dans notre pays depuis les présidentielles de 2006, 2011<sup>137</sup> et 2018. Que ce soient la société civile, les opposants et l'ensemble des candidats, les organisations religieuses, les observateurs tant nationaux qu'internationaux, tous s'inquiètent sur les dérives du process électoral en cours. Dans notre pays, il a toujours été observé que « la situation est telle que, quand il arrive un moment historique et délicat de choisir son avenir et de se donner les dirigeants pour son destin, tout déraile vite, par la présentation et la proclamation des résultats fabriqués de toutes pièces. Des résultats toujours contestés par la majorité des citoyens. Les

---

<sup>136</sup> Diplômé en Philosophie à l'UOB, l'auteur est un chercheur indépendant.

<sup>137</sup> KIZITO MUSHIZI, « Elections et légitimité : Leçon à tirer des élections de 2011 » in *Acte du colloque internationale tenue à Goma*, Juin, Goma, Pole Institute, 2012.

processus électoraux sont ainsi vécus sur le mode de tricherie organisée, de fraudes massives, de manipulations des esprits et d'achats de consciences dans une culture politique sans normes régulatrices crédibles.<sup>138</sup> »

Les élections en cours ne présagent pas non plus un climat d'élections libres, apaisées et transparentes suite à la nomination contestée du président de la CENI, à la fin tragique d'identification et enrôlement des électeurs, à l'oppression des manifestations, etc. Tout comme dans le passé, le processus électoral actuel est semé d'embûches résultant de la volonté des dirigeants actuels à vouloir conserver à tout prix le pouvoir. Les signes sont nombreux et visibles pour n'espérer que des résultats illusoires et apparents lors de prochains scrutins : la controverse dans le processus d'identification et d'enrôlement des électeurs, la répression des manifestations et l'arrestation arbitraire de certains membres de l'opposition, l'état de siège encore présent dans une partie du pays, l'occupation des certaines localités du pays par les Rebelles du M23, FDLR et l'ADF-NALU, et la misère économique qui ronge actuellement la population, etc.

Tous les problèmes ci-haut évoqués ne présagent aucune sérénité pour des élections de décembre et rendent victime le peuple comme c'est souvent le cas lors de l'organisation des élections en RDC. Dans de telles circonstances, il est important d'alerter la population sur les possibles problèmes qui pourraient résulter de ce processus électoral et de penser à certaines pistes de solution pour les contourner. Ce papier procède de façon critique à l'analyse sociologique, philosophique, et éthique sur du processus électoral en cours.

### **Prémices tragiques de bases**

Comprendre d'entrée de jeu les défis majeurs des élections de décembre 2023 en RDC, c'est élever la question à la clarté de la raison pour dégager les signes qui se présentent aujourd'hui comme obstacles pour des élections libres, transparentes et apaisées. Ces signes pré-électoraux

---

<sup>138</sup>KÄ MANA, *Je m'interroge. Rêves, tribulations et espérances de notre pays sous Joseph Kabila*, Goma, Pole Institute, 2007.

se sont souvent présentés quand le peuple congolais veut entrer dans une phase importante de son histoire pour se choisir ses dirigeants.

- **Denis Kadima au chevet de la CENI : une nomination douteuse et contestée**

La politisation de la CENI ne cesse d'être dénoncée par plusieurs organisations et observateurs électoraux quand il s'agit de la préparation des élections en RDC. La nomination et l'investiture de Denis Kadima à la tête de la CENI a fait éclore les œufs des éperviers. C'est le premier signe tragique. Son profil fut jugé problématique par la CENCO et l'ECC. C'est la position des opposants, de la société civile et d'autres observateurs. C'est aux yeux de l'opposition une nomination qui frise la non transparence des élections et la proclamation de faux résultats. L'opposition s'est insurgée pour dénoncer la proximité de Denis Kadima avec l'actuel chef de l'Etat, écrit Christophe Rigaud<sup>139</sup>. Pour lui, la dépolitisation de la CENI semble être plus que jamais une nécessité aujourd'hui. Les tensions actuelles démontrent donc à l'envie que la CENI n'est pas neutre dans les élections<sup>140</sup> ; « Qui contrôle la CENI gagne les élections ».

- **Une fin tragique d'identification et d'enrôlement des électeurs**

Les récentes identifications et enrôlements d'électeurs ont posé plusieurs inquiétudes. Il s'agissait d'un processus d'identification et d'enrôlement semé d'embûche comme le fait remarquer le Rapport<sup>141</sup> de MOE, CENCO, ECC, pour la première et la deuxième aire opérationnelle. Dans ce rapport, on note : pannes des machines, vol, corruption qui découle (à mon avis), du non-paiement des agents de la CENI, qui pour survivre, tracassent les paisibles citoyens pour s'enrôler. Il s'agit d'un « processus électoral biaisé », selon l'expression des évêques

---

<sup>139</sup>RIGAUD, C, « Commission électorale en RDC : L'impossible consensus » in *Africarabia*, du 03. 08. 20121. <https://africarabia.com/wordpress/comission-electorale-en-rdc-impossible-consensus/>.

<sup>140</sup>*Idem*

<sup>141</sup>MOEC CENCO-ECC, *Rapport d'étape d'observation électorale sur l'inscription des électeurs en République Démocratique du Congo. Première Aire opératoire*, Mars, 2023.

membres de la CENCO. A ce sujet, l'opposition dénonçait l'existence de centres fictifs et par ricochet, la détention des kits d'enrôlement par des groupes armés ou encore des particuliers. Toujours dans ce rapport, encore le 17 mars 2023, soit trois semaines avant la fin d'enrôlement, seulement 29% des électeurs de la troisième zone avaient pu s'inscrire, 22% de ceux du Nord-Kivu, 24% en Ituri et pour certains territoires comme le Masisi et le Rutshuru, même pas 10% du corps électoral avaient été enrôlés. La question reste de savoir si malgré les quinze jours de prolongement pour l'enrôlement, la CENI aurait pu atteindre 90% des citoyens identifiés. A ceci s'ajoute les lamentables cartes livrées par la commission électorale indépendante, des cartes de mauvaises qualités dont les écrits s'effacent facilement. A cette fin tragique s'ajoute, le meurtre d'un jeune homme par un policier au centre de Byahi à Goma. Au Nyabyungu, à l'ouest de la ville de Goma, des balles avaient crépité et une situation similaire a été vécue le même jour au centre situé à l'institut Faraja, dans la commune de Karisimbi<sup>142</sup>. Des signes qui ne montrent pas clairement ce que cache réellement les élections prochaines.

- **Lobbying extérieur et différentes déclarations qui frisent la transparence**

Les intérêts s'entremêlent entre les acteurs nationaux et internationaux, comme si les élections étaient devenues un gros business. Les intérêts géostratégiques et les lobbyings qui se jouent d'un côté entre les tenants du pouvoir et les grandes puissances, et d'un autre côté entre les opposants et « le colonisateur économique », comme dirait le Pape François<sup>143</sup>. Romain Gras, l'envoyé spécial de Jeune-Afrique<sup>2</sup> à Washing-

---

<sup>142</sup> <https://actualite.cd/2023/07/rdc-un-centre-denrolement-des-electeurs-vandalise-goma-les-machines-detruites-loperation>.

<sup>143</sup> Au sujet des prédateurs internationaux, le Pape François n'hésitait pas d'interpeller avec force les criminels économiques : « Retirez vos mains de la République démocratique du Congo, retirez vos mains de l'Afrique ! Cessez d'étouffer l'Afrique : elle n'est pas une mine à exploiter ni une terre à dévaliser. Que l'Afrique soit protagoniste de son destin ! ». Pour plus d'information : <https://www.vatican-new.va/fr/pape/news/2023-01/page-francois-kinshasa-discours-aux-autorites-congo-rdc.html>. Consulté, le 11 juin 2023 à 18h06.



ton, se demande : « La présidentielle en RDC se joue-t-elle à Washington ? ». Comme lors de la dernière présidentielle, constate-t-il, « les poids lourds de la politique congolaise se sont roués sur les firmes de lobbying de Washington pour les scrutins prévus à la fin de l'année 2023. Et se livre depuis plusieurs mois une guerre d'influence par procuration. »<sup>144</sup>. Il s'agit pour l'enquêteur de Jeune-Afrique d'un, « monde opaque et lucratif dont les activités et l'impact réel sont bien souvent fantasmés ». Qu'il s'agisse des tenants du pouvoir ou des opposants, il sied de signaler que le peuple est vigilant pour des élections transparentes et libres.

Les différentes déclarations au sujet de l'organisation des élections ne laissent sans inquiétudes sur les présidentielles prochaines. Lors de la 52eme session du conseil des droits de l'homme des Nations-Unies à Genève, le président de la République notait : « Les élections sont très frileuses de l'insécurité. Si aujourd'hui, moi, j'ai ma carte et qu'on me dit qu'il y a des coups de feu quelque part, nous devons nous y rendre, et du coup, quand les gens ne se rendent pas aux lieux de vote, les élections sont hypothéquées, même la légitimité d'une telle élection peut être mise à l'épreuve »<sup>145</sup>. Une position jugée logique par le président de la CENI. Mais que cache ce discours dans son essence comme dans sa profondeur ? Nulle n'ignore que les élections de 2018 se sont presque passées dans les mêmes conditions d'insécurité dans la partie Est du pays. Cette situation a servi de prétexte aux politiciens pour écarter certains compatriotes d'élire leurs dirigeants, comme s'il n'existait pas d'autres démarches à mener pour que chaque citoyen s'acquitte de son devoir surtout dans ce temps qui fut crucial.

Dans le même contexte, beaucoup de localités sont occupées aujourd'hui par le M23, mouvement pourtant dissous par l'armée nationale en 2013 et d'autres groupes locaux (FDLR, Mai-Mai, Mbororo

---

<sup>144</sup>Romain Gras, « La présidentielle de la RDC se joue-t-elle à Washington ? » in *Jeuneafrique*, Mars, 2023, <https://www.jeuneafrique.com/1417079/politique/la-prsidentielle-en-rdc-se-joue-t-elle-a-washington>. Consulté, le 09 juin 2023 à 11h20'.

<sup>145</sup>Cfr Discours du président Felix Tshisekedi lors de la 52<sup>ème</sup> Session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève, février 2023. <https://www.presidence.cd/actualite-detail/actualite/>. Consulté le 08juin2023 à 20h15'.

etc). Dès lors, on se demande si certaines mesures sont prises pour que les citoyens se trouvant dans les zones occupées par les rebelles profitent de ce moment crucial pour élire leurs représentants. Qu'est-ce qui se cacherait derrière la résurgence M23 ? Quel accord le gouvernement ou le *Prince* aurait signé avec les rebelles ? Pourquoi, malgré les accords signés, les tables rondes et les différentes médiations faites, aucune solution décisive n'a été prise pour une paix durable dans la région des grands lacs africains ?<sup>146</sup> Comme l'hydre de la légende, les rébellions naissent et renaissent. Les multiples accords de paix n'arrivent pas à maîtriser les conflits de façon décisive et irrémédiable. Ceux qui luttent pour la paix sont obligés d'entrer eux-mêmes dans la logique de la guerre. On arrive ainsi à une étrange situation où la guerre devient une route de la paix, comme s'il n'était pas possible de penser un chemin de paix par les moyens de paix, c'est-à-dire de rompre définitivement avec la spirale des violences meurtrières et la culture de la destruction<sup>147</sup>. Et que deviennent les élections dans ces zones conflits armés ?

On a l'impression qu'au lieu d'être une occasion positive de prise de conscience de l'état réel de la société en vue de construire le présent et l'avenir d'une communauté historique, les élections sont maintenant des orages et des ouragans dans l'espace social.<sup>148</sup> On se rend compte que les stratégies mises en place par le pouvoir actuel ne montrent pas clairement la nature des élections prochaines. On dirait que tout l'espace social est bien balisé par des subterfuges pour truquer les élections.

#### - **Les territoires sous état de siège assiégés par des rebellions**

La question des élections prochaines dans les provinces sous état de siège demeure également troublante et inquiétante. Il y a lieu de se demander sur l'influence que les autorités militaires nommées par le pouvoir en place pourraient avoir sur le processus électoral, un état de siège

---

<sup>146</sup>Lire à ce sujet mon ouvrage, *Inquiétante, la République Démocratique du Congo. Juguler les barbaries pour penser les conditions de possibilités d'une paix durable à l'Est du Congo*, St Ouen, Edinet, 2022.

<sup>147</sup>Kä Mana (Dir), *Identités traumatiques et mémoires humiliées dans la région des Grands Lacs*, Goma, Pole Institute, 2017.

<sup>148</sup>Kä Mana, *Je m'interroge. Rêves, tribulations et espérances de notre pays sous Joseph Kabila*, Goma, Pole Institute, 2007.

à maintes reprises contesté et non voulu par la société civile et l'opposition. Malgré cet état de siège, les attaques contre l'armée et les civiles se sont multipliées, et l'insécurité bat record sous un regard impuissant des gouverneurs militaires de deux provinces. Au lieu de réimposer l'autorité de l'Etat comme dirait Egard Mateso<sup>149</sup>, l'état de siège a plutôt été assiégé par les groupes armés étrangers et locaux (M23, ADF, Mai mai, mbororo, FDLR etc.) et le déploiement de la force régionale de l'EAC (qui ne fait que circuler dans la ville de Goma oubliant sa mission principale).

### **Du déjà-vécu, du déjà-là et du pas-encore**

Par le déjà-vécu, il faut comprendre l'histoire des élections de 2018 après lesquelles notre pays a vécu une nouvelle expérience politique, celle de la passation pacifique du pouvoir. Il s'agissait d'attendre un nouveau *Moïse* pour venir instaurer l'ordre et assurer la sécurité sociale et économique du pays. On attendait, un nouveau messie pour instaurer l'état de droit rongé par la corruption et la pollution de l'espace politique. Mais comprendre d'emblée le contexte de cette alternance d'hier<sup>150</sup>, c'est nous remémorer les crises politiques qui ont eu lieu avant les élections de 2018. Il s'agissait d'une tentative, pour le régime sortant, de briguer le troisième mandant aux prescrits de la constitution. Nous allons nous rappeler, cela créa un climat tendu qui, à ce moment, pourrait conduire le pays dans la guerre civile. Forcé de céder à la pression civile, le régime avait choisi une autre voie des négociations se-

---

<sup>149</sup>Pour Egard Mateso, vice-président de la société civile du Nord-Kivu, « les animateurs de l'état de siège ont triplement été assiégés. Premièrement, les groupes armés locaux et étranger ont plutôt gagné du terrain, de l'espace géographique au lieu d'être anéantis. Les zones que contrôlent les FARDC sont en train de se rétrécir de plus en plus. Deuxièmement, les territoires de Rutshuru, Masisi et Nyirangongo sont passés sous le contrôle de l'armée rwandaise. Et même les militaires qui assuraient l'administration ont fui au même titre que les civils. Troisièmement, le gouvernement a fait recours à l'armée des pays voisins, de l'EAC, signe de l'échec de l'état de siège ». <https://7sur7.cd/index.php/2023/05/06/>. Consulté le 05 Juin 2023, à 14h20. Nous comprenons par-là cet état de siège a inéluctablement failli à sa mission et n'a plus les raisons d'être.

<sup>150</sup> Lire, Eurac, *Election de 2023 en République Démocratique du Congo : rectifier les erreurs du passé pour consolider la démocratie*, 10 avril 2022.

crêtes avec le pouvoir en place au profit de son avenir politique. D'ailleurs les résultats du scrutin qui nous ont conduit à cette alternance ont été contestés et par les observateurs internationaux et nationaux, et par la majorité des congolais. *Des vieilles outres peut-on tirer le vin nouveau ?*

Pour le nouveau régime, nous avons assisté à la déconstruction de l'ancien système pour instaurer dit-on, un règne au service du peuple, le *peuple d'abord*. Un peuple, qui selon ce slogan, serait remis dans son droit. C'est ce qu'ils ont appelé *état de droit*. Malheureusement, un Etat qui n'a pas été et qui n'est pas à la hauteur des espérances. La corruption, l'injustice, la misère économique continuent à ronger cet Etat. La déconstruction de l'ancien système a donné naissance à une coalition politique en rupture avec l'ancien régime pour réaliser la vision du Chef de l'Etat, c'est l'Union sacrée de la nation. La situation socio-économique et la situation sécuritaire se détériorent au jour le jour, sous les promesses farfelues du pouvoir en place. La misère a partout élu domicile. Dans un pays potentiellement très riche et vanté à l'extérieur comme *pays solution*, les infrastructures routières sont délabrées, impraticables dans bien des cas ; ce qui condamne les provinces à l'enclavement, à l'insécurité, à l'isolement et à la paupérisation<sup>151</sup>.

L'axiome selon lequel, *dans les mêmes conditions les mêmes causes produisent les mêmes effets* nous plonge dans le déjà-là de la situation politique actuelle de notre pays. Comme dans l'obscurité politique du régime précédent, le régime actuel commence à appliquer les mêmes méandres électoraux. Dernièrement, nous avons assisté à la répression violente de la marche de l'opposition, une répression, *ignoble et sauvage que les forces de l'ordre et leur milice ont infligés sur le chemin*<sup>152</sup>, d'après le communiqué de la CENCO du 22 mai 2023. A ceci s'ajoute l'arrestation de certains membres proches des candidats de l'opposition à la présidentielle, tendance qui risque d'hypothéquer les processus

---

<sup>151</sup>Messages des évêques de l'Assemblée Episcopale Provinciale de Bukavu (AS-SEPB), Bukavu, le 28 Mai 2023.

<sup>152</sup><https://l'interview.cd/la-cenco-condamne-fermement-la-repression-brutale-de-la-marche-de-lopposition-en-rdc/>?. Consulté le 7 juin 2023 à 23h05. La récente assassinat de l'opposition Cherubin Okende n'en dit pas long ?

électoraux. Le principe de Montesquieu selon lequel le pouvoir doit avoir la vocation d'arrêter le pouvoir en cas de conflit, donne abusivement un tableau pratique de détournement du pouvoir judiciaire par les dictateurs gouvernants et régnants. On lui substitue une justice de classe, fondamentalement répressive au service des réformes profondément injustes, avec pour seule vocation d'obtenir des faveurs du gouvernement.

« Le sens d'une élection, c'est sa fonction critique : celle qui permet aux gouvernants de s'évaluer et de défendre publiquement leur action pendant que l'opposition les attaque sur leur gestion du pays et cherche à mettre en lumière les faiblesses, les tares, les incapacités, les impuissances et les incohérences de leur mode de gouvernance. Tout cela de la manière la plus civilisée et la plus respectueuse de l'humain qui soit, pour éviter que les enjeux du changement social dont la politique sert de moteur soient gauchis par la violence meurtrière ou galvaudés par les manipulations destructrices<sup>153</sup>. Dans la même veine, la programmation de la loi sur la "Congolité" dans les prochaines sessions parlementaires pose problème cherchant à écarter certains opposants de la course à la présidentielle. Cette politique risque de conduire le pays dans la division et la guerre civile si rien n'est envisagé à ce sens. Dès lors l'on se demande par quel miracle les élections réussirons dans un tel contexte de violence et d'étouffement.

Nous trouvons contradictoire les propos du président français Emmanuel Macron lors de son passage à Kinshasa, dans son échange avec le président congolais pendant que la question des « compromis à l'africaine » était soulevée. Il faut se donner, souligne le président français, les moyens et la confiance. Il faut qu'il ait un processus loyal, une commission nationale qui suive le processus avec les personelles incontestables d'un point de vue politique et neutre. Il faut qu'il ait des systèmes d'enregistrement et d'organisation de vote qui soient aux meilleurs standards, et qu'il ait des observateurs régionaux et internationaux dé-

---

<sup>153</sup>Kä Mana, *Je m'interroge. Rêves, tribulations et espérances de notre pays sous Joseph Kabila*, Goma, Pole Institute, 2007.

ployés partout avec peut-être une association des communautés religieuses pour que, de manière très loyale, il puisse y avoir des observations dans chaque bureau de vote et qu'il ait un processus de confiance qui soit mise en place. Et d'ajouter, « j'ai confiance en cela et je sais combien le président Tshisekedi, qui est le fruit de l'alternance politique, est attaché à la clarté démocratique. Il n'y a aucune raison pour que les choses ne se passent pas dans de meilleures conditions. Et le rôle de la communauté internationale, c'est d'y aider en fournissant des moyens et une bonne gouvernance »<sup>154</sup>.

L'herméneutique de ces propos montre à notre avis un cynisme politique dans le contexte clair des rapports de force entre le pouvoir en place, la société civile et l'opposition. Il croit à l'alternance démocratique à la quelle est attachée le président de la République, alors que la situation politique actuelle se détériore pour biaiser les processus électoraux en cours. Une crise dirions-nous voulue et entretenue par le pouvoir en place. Nous l'avons-dit, les répressions des marches pacifiques et les arrestations arbitraires des opposants en disent long. Au fond, Emmanuel Macron sait que la France et la communauté internationale ont contribué et continuent à imposer aux nations africaines des dirigeants, des labradors à leur service. Notre rôle face à ce comportement, « c'est de dire clairement aux puissances du néocolonialisme et à leurs représentants que leur acharnement à vouloir nous imposer les dirigeants ne nous conduira qu'au désordre et à la guerre. Leur rôle n'est pas de choisir à notre place, mais d'amener nos forces internes à savoir où sont les vrais intérêts de notre pays aujourd'hui, pour qu'il devienne une nation respectée dans le concert des nations »<sup>155</sup>.

Pour le président français, il n'y a aucune raison pour que les élections libres et transparentes ne se fassent alors qu'il sache qu'une partie du pays est occupée par le M23. Or il est clair que, « si le pays va aux élections en étant otage des bandes armées et de leur capacité de nuisance,

---

<sup>154</sup> <https://actualite.cd/2023/03/04/rdc-les-elections-dans-un-climat-de-confiance-le-voeu-demmanuel-macron>. Consulté le 04 juin 2023, à 14h00.

<sup>155</sup> Kä Mana, *Je m'interroge. Rêves, tribulations et espérances de notre pays sous Joseph Kabila*, Goma, Pole Institute, 2007.

nous aurons voté en vain. Le pays ne bénéficiera d'aucune réconciliation en profondeur. Il sera toujours divisé contre lui-même, il s'effondrera une fois de plus dans la misère, la violence et la désespérance »<sup>156</sup>. Il parle du rôle de la communauté internationale dans les processus électoraux, alors que depuis 2006, cette communauté n'a jamais été à la hauteur de sa mission et on dirait qu'elle est même complice du torpillage depuis l'organisation des élections en RDC. Bref, le président français n'a fait qu'un discours de surface, vide, creuse et dénué de tout sens car dit-on *un texte sans contexte, c'est un prétexte*. Mais qu'est ce qui reste à faire dans une telle situation politique tendue avant les élections de décembre 2023 ?

Face aux échecs manifestes des institutions électorales pour des élections prochaines et la tendance politique actuelle à perturber le processus électoral en cours ; face au prétexte financier qu'avance le gouvernement pour ne pas organiser les élections dans le délai constitutionnel, il y a urgence que différentes organisations, différents groupes de pression et la société civile s'organisent pour barrer la route au torpillage préparé. La société civile doit être dynamique et engagée en faveur d'un système de gouvernance démocratique. Il n'est plus question d'imposer au peuple des gouvernants. Le peuple congolais est un peuple souverain et il ne doit plus subir des sorts funestes comme ce fut le cas dans des années précédentes. Il est urgent que le peuple se lève comme un seul peuple pour dire non au processus électoral biaisé. Les actions citoyennes à mener dans ce sens, seraient de s'approprier les processus électoraux, organiser les dynamiques de suivis des résultats dans chaque centre de vote et dénoncer par les manifestations garanties par la constitution. Bref toute irrégularité. Il est temps de désobéir à une politique injuste, une politique qui ne garantit pas la transformation sociale pour le bonheur collectif car, « la désobéissance est un moyen puissant pour permettre aux peuples (...) de repousser des élections mercantiles et reconstruire des véritables institutions célèbres, les plus

---

<sup>156</sup>*Ibid.*

avancées dans l'organisation et dans l'intégration »<sup>157</sup>. Les organisations religieuses à travers leurs structures d'observateurs, doivent s'engager davantage dans ce processus électoral en cours. Il se veut un processus semé d'embûches d'après les prémices tragiques de bases que nous venons de poser. Ainsi, face aux échecs du passé et pour une paix durable, la voie éthique devient le socle et le levier sur lequel il convient de bâtir la démocratie en RDC et en Afrique.

### **Face aux échecs du passés, la voie éthique**

Comment la RDC peut-elle organiser des élections transparentes, bâtir des institutions démocratiques fiables et relever les nouveaux défis éducatifs, économiques, éthiques, politiques et géostratégiques auxquels elle est confrontée ? Comment la voie éthique des élections serait-elle le levier et le socle pour bâtir une véritable politique de changement en RDC et en Afrique ? La bonne gouvernance comme la gestion des questions électorales rime avec les valeurs éthiques. Organiser des élections libres, apaisées et transparentes nécessite une nouvelle vision de l'éthique des élections en RDC et en Afrique. Quoi qu'il en soit, les élections en Afrique ne devraient pas sortir du paradigme constitutionnel comme dirait Nsonsissa<sup>158</sup>.

La question des élections, soutient Marcel Ngubi, « est multiforme, polysémique et surdimensionnée par le relativisme culturel qui sous-tend l'expérience éthique et politique africaine. Elle pose à nouveaux frais la question de nos institutions, de leur valeur, du respect que nous avons pour elles, c'est-à-dire l'instauration de l'Etat de droit »<sup>159</sup>. En RDC, les valeurs n'irriguent pas suffisamment l'Etat dans ses fondations comme dans ses institutions. La décomposition morale dans l'espace politique ne permet plus d'avoir des personnalités dotées des valeurs d'humanité pour une société digne. Et lorsque qu'on fait l'analyse des

---

<sup>157</sup>MANKESSI Emile, *Comment Organiser des élections libres et transparentes en Afrique ?* Paris, L'Harmattan, 2020.

<sup>158</sup>NSONSISSA Auguste « Sur l'éthique et les élections », inédit, 2020.

<sup>159</sup>Céline Yolande COFFIE-BIKO et Amée-Danielle LEZOU COFFI (Dir), *Considérations sociales, culturelles et politiques sur les élections en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2021



élections organisées en Afrique, on n'ignore pas les rapports de force et diverses tendances politiques pour conserver le pouvoir. On se rend compte qu'« on organise pas des élections pour les perdre » comme aimait le dire le président Pascal Lissouba. Les élections presque partout en Afrique « sont devenues de simples rituels de routine permettant aux dirigeants de se maintenir au pouvoir, au-delà des mandats constitutionnels. Plus les pays africains organisent des élections, mieux le business se porte. Cette instrumentalisation a pour causes l'ignorance, la corruption et l'insuffisance professionnelle des magistrats »<sup>160</sup>.

En Afrique, le spectre du changement de la constitution prend corps et forme souvent à l'aube de l'organisation des élections. De ce point de vue, souligne, Nsonissa, « les élections sont envisagées et organisées sur fond de misère de la démocratie, puisque les passions se déchirent d'un *public meeting* à l'autre, d'une conférence débat à une autre, sur fond des déclarations politiques sans mesures. La presse, en tant que quatrième pouvoir, s'en mêle. L'argent circule de part en part. La corruption des esprits les plus fragiles au grand jour est mise en avant. Le clientélisme prend le pas sur l'adhésion librement consentie des citoyens. La majorité dite présidentielle s'excite et tend à imprimer la cadence aveuglante soit par intimidation, soit par l'imposition de sa volonté en vue de faire passer ses aspirations. Le fanatisme militantiste l'emporte sans fausse honte sur le sérieux de la campagne électorale. Qui plus est, c'est aussi la couardise intellectuelle des uns et des autres qui reprend service. Dans ces conditions, l'honnêteté technocratique prend l'eau, la ruse politicienne et partisane prend le dessus sur la sérénité citoyenne. L'argument de l'enveloppe ainsi la force de l'argument »<sup>161</sup>. Ainsi, s'étouffe le principe des valeurs à promouvoir. On cherche le pouvoir pour le pouvoir. Chaque parti politique combat pour son intérêt et son avenir politique. L'espace politique se pollue et les principes moraux des processus électoraux digne d'un Etat démocra-

---

<sup>160</sup> MANKESSI Emile, *Comment Organiser des élections libres et transparentes en Afrique ?* Paris, L' Harmattan, 2020.

<sup>161</sup> NSONISSA, *Op.cit.*

tique, s'effondrent inéluctablement. On ligote les opposants et les manifestations pacifiques des civiles sont réprimées violemment, comme c'est le cas actuellement au Sénégal<sup>162</sup>.

L'expérience de la RDC de le prouver suffisamment : lors des campagnes électorales, l'on amène des cadeaux piégés et des dépenses sont exécutées alors que le pays croupit dans une crise économique. C'est dès lors qu'on comprend qu'on peut construire des routes, mettre des lampadaires les longs des routes et des quartiers, approvisionner de l'eau, comme si cela ne relève pas des droits des citoyens. Et la population tombe pour ainsi dire, dans les subterfuges de la pollution politique. Dans le fond, les citoyens sont commis à ces cadeaux qui ma-traquent leur conscience face au choix qu'il convient de faire. Ils deviennent ainsi esclaves devant leur maître, clame-t-on : honorable, excellence. A ce sujet Rigobert Kabamba note :

Les cadeaux des politiciens en période pré-électorale sont ceux qui rendent la population plus esclave de ces derniers. Ces cadeaux ne sont pas généralement gratuits mais une façon de faire pression ou de ligoter la conscience et d'acheter les voix indirectement. On ne peut pas comprendre que l'infantilisation braque surtout une sorte de vulnérabilité au point qu'on sert par les cadeaux, on leur tend le micro et cela le pousse à juger l'acte que vient de poser le politicien et généralement on demande à Dieu de le bénir oubliant que l'argent qu'il a utilisé pour les cadeaux n'est pas toujours une origine propre. Le deuxième niveau c'est une sorte de mépris que l'on constate au niveau de la population qui met en place une sorte de lexique : honorable, excellence, papa, etc.. ». Et de renchérir : « Toute chose qui indique que nous sommes esclaves des politiciens, normalement excellence devrait être réservé aux titres académiques puisqu'en RDC, il n'y a jamais eu un excellent moins encore un honorable puisqu'ils n'ont pas réussi leur mission.<sup>163</sup>

---

<sup>162</sup>A quelques mois des élections présidentielles au Sénégal, il s'est observé des manifestations meurtrières déclenchées par la condamnation du leader de l'opposition, Ousmane Sonko, à une peine de prison. La tentative par le président de briguer le troisième mandat contrairement à la constitution a été cause majeure des soulèvements populaires. Quelle leçon la RDC peut-elle tirer du Sénégal ?

<sup>163</sup>KABAMBA R. « Le rôle de l'Ethique en politique à la veille des élections en RDC » in, *Matinée philosophique*, PIB, Janvier 2023.

Dans le contexte global qui fait du Congo une société sans repères moraux solides ni principes collectifs de régulation sociale crédible, il n'est pas possible d'imaginer une transformation positive des esprits, des comportements et des pratiques sociales sans une éducation éthique en profondeur en vue d'une politique ambitieuse de construction d'une nouvelle société. Sans une dynamique de formation humaine qui vise à construire une société sensible aux impératifs d'une destinée commune fondée sur des normes d'un être-ensemble, d'un vivre-ensemble, d'un agir-ensemble et d'un rêver-ensemble féconds et créatifs. Des normes qui protégeraient la société contre la loi du plus fort, assureraient la solidité d'un état de droit nourri par des valeurs de vie pleine, de liberté garantie à tous et toutes, de justice et de solidarité dans l'ensemble du champ social<sup>164</sup>. Pour ce faire, il convient de former comme dirait le philosophe congolais Ngoma Binda, « un leadership vertueux, dynamique sur une application intelligente et rigoureuse des valeurs, des ressources et forces matérielles, morales et intellectuelles »<sup>165</sup> capable de consolider les institutions électorales par des valeurs démocratiques à réactualiser et à réactiver pour une vision nouvelle de la gouvernance démocratique à promouvoir.

Concrètement pour la RDC en particulier et en vue des élections libres et transparentes prochaines et futures, la voie éthique des élections pourrait s'opérationnaliser de la manière suivante :

- Création urgente d'un comité national d'éthique de surveillance électorale (CNESE) doté du pouvoir de contrôle, de validation ou contestation des résultats électoraux en cas de fraude. Il est indépendant et composé par les membres des confessions religieuses et la société civile. Il est doté d'un statut juridique et soutenu par la communauté internationale et d'autres ONG<sup>166</sup> en cette matière.

---

<sup>164</sup>Kä Mana, *Et si la RDC s'éveille. Réflexion sur l'invention, la refondation et l'avenir de l'Etat en République Démocratique du Congo*, Goma-Yaoundé, Pole Institute/AIS éditions, 2012, p.133.

<sup>165</sup>Ngoma-Binda, *Principes de gouvernance politique éthique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2009.

<sup>166</sup>Selon les normes de droit de l'homme. A ce sujet, lire, Droits de l'homme et élections. Manuel des normes internationales relatives aux droits de l'homme applicables aux élections, Nations-Unies, 2022.

Pour cela, l'assemblée nationale pourrait voter une loi pour cette fin.

- Création d'une sous-commission (CNESE) pour la Sécurisation des urnes et des résultats contre les manipulations. Il est question de l'utilisation de technologie<sup>167</sup> de pointe de suivi des bulletins de vote, des dispositifs de sécurité pour les urnes et des mécanismes de vérification. Proclamation des résultats par Le président de la CENI, après la comparaison des résultats Obtenus par la CNESE.
- Organisation des débats contradictoires pour le projet de société et interdiction par la CENI et le CNESE des candidats à offrir les cadeaux, sous peine d'être invalidés.
- Nécessité des tribaux électoraux indépendants et des sanctions pour les actes de fraude.
- Proclamation des résultats bureau de vote par bureau sur les médias et les réseaux sociaux, par ce comité.
- Nécessité d'une éducation civique à l'éthique des élections. Sensibilisation dans les écoles, les universités et les marchés sur l'importance des valeurs électorales. D'où la nécessité d'une éducation à la désobéissance civile face à la fraude, l'une des vertus majeures pour des élections justes et transparentes.

### **En guise de conclusion**

Les élections législatives et présidentielles de décembre 2023 n'augurent pas de clarté suite à des prémices tragiques de bases qu'affichent déjà le début du processus électoral. Face à ces prémices, il est temps que le peuple congolais désobéisse à l'organisation des élections injustes, vides, biaisées et mercantilistes qui seraient en train de se préparer. Le peuple congolais est souverain, libre et, mérite de choisir ses propres dirigeants. Ainsi, la voie éthique devient le levier sur lequel nous devons inscrire le processus électoral en RDC. Il convient aujourd'hui de développer la force de volonté citoyenne, la capacité d'action personnelle et collective ainsi que des institutionnelles bâties sur des valeurs sociales sûres. C'est l'une des tâches les plus urgentes dans

---

<sup>167</sup> *Protéger l'intégrité électorale à l'ère du numérique*. Rapport de la commission Kofi Annan sur les élections et la démocratie à l'ère du numérique, Janvier 2020.

notre vie politique maintenant, pour éviter les orages et les tourbillons qui peuvent hypothéquer la construction harmonieuse et dynamique de notre destinée congolaise.<sup>168</sup> Il est urgent que les valeurs humaines et démocratiques riment avec les institutions électorales.

## Références Bibliographiques

- Céline Yolande COFFIE-BIKO et Amée-Danielle LEZOU COFFI (Dir), *Considérations sociales, culturelles et politiques sur les élections en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2021.
- Emmanuel Luvu, *Inquiétante, la République Démocratique du Congo. Juguler les barbaries pour penser les conditions de possibilités d'une paix durable à l'Est du Congo*, St Ouen, Edinet, 2022.
- Kä Mana (Dir), *Identités traumatiques et mémoires humiliées dans la région des Grands Lacs*, Goma, Pole Institute, 2017.
- Kä Mana, *Et si la RDC s'éveille. Réflexion sur l'invention, la refondation et l'avenir de l'Etat en République Démocratique du Congo*, Goma-Yaoundé, Pole Institute/AIS éditions, 2012.
- Kä Mana, *Je m'interroge. Rêves, tribulations et espérances de notre pays sous Joseph Kabila*, Goma, Pole Institute, 2007.
- KIZITO MUSHIZI, « Elections et légitimité : Leçon à tirer des élections de 2011 » in *Acte du colloque internationale tenue à Goma*, Juin, Goma, Pole Institute, 2012.
- KABAMBA R. « Le rôle de l'Ethique en politique à la veille des élections en RDC » in, *Matinée philosophique*, PIB, Janvier 2023.
- MANKESSI Emile, *Comment Organiser des élections libres et transparentes en Afrique ?* Paris, L' Harmattan, 2020.
- Messages des évêques de l'Assemblée Episcopale Provinciale de Bukavu (ASSEPB), Bukavu, le 28 Mai 2023.
- MOEC CENCO-ECC, *Rapport d'étape d'observation électorale sur l'inscription des électeurs en République Démocratique du Congo. Première Aire opératoire*, Mars, 2023.

---

<sup>168</sup>Kä Mana, *Je m'interroge. Rêves, tribulations et espérances de notre pays sous Joseph Kabila*, Goma, Pole Institute, 2007.

- Ngoma-Binda, *Principes de gouvernance politique éthique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2009.
- NSONSISSA Auguste « Sur l'éthique et les élections », inédit, 2020.
- Eurac, *Election de 2023 en République Démocratique du Congo : rectifier les erreurs du passé pour consolider la démocratie*, 10 avril 2022.
- *Protéger l'intégrité électorale à l'ère du numérique*. Rapport de la commission Kofi Annan sur les élections et la démocratie à l'ère du numérique, Janvier 2020.
- The Senty, *Elections en RDC : reports et signaux d'alarme*, Septembre 2018.
- GRAS, R., « La présidentielle de la RDC se joue-t-elle à Washington ? » in *Jeuneafrique*, Mars, 2023, <https://www.jeuneafrique.com/1417079/politique/la-prsidentielle-en-rdc-se-joue-t-elle-a-washington>.
- GRAS, R « Denis Kadima désigné pour prendre la tête d'une CENI déjà controversée » In *Jeune Afrique* du 16 Octobre 2021. <https://www.jeuneafrique.com/>.
- Droits de l'homme et élections. Manuel des normes internationales relatives aux droits de l'homme applicables aux élections, Nations-Unies, 2022.

# Processus électoral en République démocratique du Congo et préfiguration des crises post élections de décembre 2023

*Par Muhamed-Fabien Abdoul-Masilya  
Chercheur à Pole Institute*

**Résumé :** Se basant sur l'analyse de quelques articles de presse, rapports de recherche et un corpus de 30 entretiens individuels semi-directifs, cette réflexion ressort un portrait du processus électoral en cours en RDC comme prédisposant le pays à une énième expérience des crises postélectorales. Ainsi, il en ressort un diagnostic de ces crises en ce sens que le processus est parti sur des bases non consensuelles, est plombé par des controverses autour du fichier électoral et fragilisé par des perceptions d'une crispation politique. Enfin, le papier plaide pour un processus électoral consensuel, dans un contexte politique décripé et régulé par une justice constitutionnelle indépendante.

**Mots-clés :** *Processus électoral, élections, RDC, crises post-électorales.*

## **I. Introduction**

L'histoire électorale en Afrique renseigne que les élections ont généralement été suivies de crises de diverses natures. En ce sens, Diangitukwa (2022 : p. 223) observe que les mauvaises pratiques électorales se manifestent encore dans de nombreux pays du tiers-monde où les crises postélectorales sont très courantes entraînant la mort des manifestants. Cet auteur (2022 : p. 252) note que dans certains pays, principalement dans les pays d'Afrique centrale, les élections créent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. Les violences postélectorales qui causent des centaines de morts et des violations de droits humains en sont la preuve évidente. C'est sur ce même chapitre qu'un rapport du groupe des sages de l'Union Africaine (2012 : p.8) revient sur le fait que pour certains

États membres de l'Union Africaine (UA), les élections ont contribué à jeter les fondements solides de la gouvernance démocratique ; pour d'autres, par contre, elles ont conduit à des conflits violents entre les acteurs politiques et à la contestation des résultats [.....]. Les efforts visant à consolider la démocratie sont compromis lorsque les résultats sont contestés et lorsque de tels différends peuvent dégénérer en violence politique.

Le passé électoral de la RDC, fait observer une récurrence des crises postélectorales. Tous les trois cycles électoraux que ce pays a connus ont été caractérisés par des contestations des résultats. Et, dans le pire des cas, les turbulences post-électorales débouchent sur des violences désolantes. A ce titre, l'on se souviendra des scènes de violences meurtrières entre les partisans de Joseph Kabila et ceux de Jean-Pierre Bemba qui suivirent la proclamation, au premier tour, des résultats des élections présidentielles de 2006<sup>169</sup>. Toute proportion gardée, c'est aussi le cas de l'épisode funeste qui suivit la proclamation des résultats des élections présidentielles de 2011. En effet, en date du 22 décembre 2011, Human Rights Watch faisait le bilan d'au moins 24 personnes tuées par les forces de l'ordre depuis la proclamation des résultats de l'élection présidentielle ayant déclaré Joseph Kabila comme vainqueur<sup>170</sup>.

En outre, à la suite des élections de décembre 2018, le pays a été empêtré dans une crise politique et institutionnelle tout aussi handicapante. Pour mémoire, cette crise fut double. D'une part, elle était animée par des contestations des résultats des urnes. Il s'en était suivi toute une série des mobilisations de l'opposition, la CENCO<sup>171</sup> et

---

<sup>169</sup> Lire à ce sujet : Universalis, *Congo (République démocratique du). Premier tour des élections générales marqué par des violences*, Disponible en ligne sur <https://www.universalis.fr/evenement/20-22-aout-2006-premier-tour-des-elections-generales-marque-par-des-violences/> , consulté le 29.11.2023 à 22H00.

<sup>170</sup> Human Rights Watch, RD Congo : 24 morts depuis l'annonce du résultat de l'élection présidentielle, disponible sur <https://www.hrw.org/fr/news/2011/12/21/rd-congo-24-morts-depuis-l-annonce-du-resultat-de-lelection-presidentielle>, consulté le 15.05.2023

<sup>171</sup> Conférence Episcopale Nationale du Congo.



l’Eglise du Christ au Congo, réclamant la vérité des urnes.<sup>172</sup> D’autre part, cette crise fut animée par des tensions politiques entre les partisans du président de la République, Felix-Antoine Tshisekedi, et ceux du président sortant, Joseph Kabila<sup>173</sup>. Cette crise avait alors conduit à la requalification de la majorité présidentielle et donna lieu à l’Union Sacrée de la Nation<sup>174</sup>.

A l’aune d’une telle expérience électorale congolaise, il y a lieu de se demander si le processus électoral en cours pourra déroger à cette culture de conflit et déboucher à un climat post-électoral relativement calme.

En fait, pour la quatrième fois, la RDC s’engage dans une série d’élections.. L’objectif de cette réflexion est d’analyser comment ce processus électoral prédispose le pays à des crises postélectorales, et le cas échéant, proposer des voies pour les atténuer ou les éviter.

Le reste du papier est organisé de la façon suivante. La deuxième section présente, à la lumière d’une brève revue de littérature, des signes pouvant indiquer qu’un processus électoral préfigure des crises électorales et, par ricochet, celles post-électorales. La troisième section présente la méthodologie suivie dans le cadre de cette analyse. Quant à la quatrième section, elle en présente les résultats. *In fine*, la cinquième section conclut le papier par des recommandations.

## **II. Brève revue de littérature sur les causes des crises post-électorales.**

Selon le groupe des sages de l’Union Africaine (2012 : p. 22), la violence électorale et politique peut survenir également au lendemain d’élections contestées, notamment lorsque des groupes ou partis

---

<sup>172</sup> Consulter à ce sujet <https://afrique.lalibre.be/30483/rdcongo-leglise-du-christ-au-congo-demande-aussi-la-verite-des-urnes/> consulté le 29.11.2023 à 15H00.

<sup>173</sup> Lire à ce sujet Jeune Afrique, Crise au sein du FCC-Cach en RDC : Félix Tshisekedi appelle au calme, disponible en ligne sur <https://www.jeu-neafrique.com/1016289/politique/crise-au-sein-du-fcc-cach-en-rdc-felix-tshisekedi-appelle-au-calme/>, consulté le 15.05.2023 à 22H00.

<sup>174</sup> Il s’agit d’une coalition des partis politiques congolais qui soutiennent le président de la République démocratique du Congo (RDC), Felix-Antoine Tshisekedi.

recourent à la violence pour remettre en question la légitimité des résultats ou pour les modifier entièrement. Dans cette logique, dans le cadre de cette réflexion, une crise post-électorale est entendue comme celle qui survient à la suite d'une élection. Ainsi, la prévisibilité d'une crise post-élections peut ressortir, notamment, de la manière dont est conduit un processus électoral. A cet effet, on peut relever de la littérature le fait que la lutte pour le contrôle de l'organe chargé de l'organisation des élections, les contestations autour du fichier électoral, la non-inclusivité du processus et l'absence du consensus entre parties sont des facteurs susceptibles de conduire à des crises avant, pendant ou après les élections.

A ce sujet, Jacquemot (2022 : p. 41) observe que la gestion de l'amont des élections est décisive. Cette phase est très délicate, car elle concerne des aspects techniques qui, la plupart du temps, provoquent des conflits entre pouvoir et opposition. Les techniques de fraude les plus fréquentes sont celles réalisées à partir du fichier électoral. Il peut s'agir de l'inscription des électeurs fantômes, du recensement tronqué dans les zones favorables à l'opposition, de la prise en compte des mineurs ou des étrangers, de la mauvaise distribution des cartes électorales, etc.

En sus, il appert que l'appréhension de la commission chargée d'organiser les élections comme étant sous le joug de telle ou telle autre partie prenante au processus électoral et ce, aux dépens des autres, constitue tout aussi un facteur catalyseur des crises liées aux élections. Seri (2016 : pp. 27-34) relève, dans son étude sur la problématique des élections en Afrique, qu'à travers ce continent, à des exceptions près, le contrôle des structures ayant en charge les élections, tant au niveau des opposants que du pouvoir devient un aspect de leur ``programme de gouvernement`` En effet, le contrôle de ces structures est d'autant revendiqué qu'il implique, pour le gagnant, de la mainmise sur l'entièreté du dispositif électoral. Très souvent, le pouvoir, s'appuyant sur les forces régaliennes, impose subtilement son choix. Il est dès lors facile de comprendre pourquoi ce choix entraîne de la suspicion, de la méfiance avant de d'aboutir, dans la plupart des cas, à une tension.

Cheeseman et Elklit (2020 : p.6) observent que dans de nombreux cas, mais pas tous, d'élections contestées, l'une des principales plaintes est que la commission électorale agit d'une manière ou d'une autre dans l'intérêt du parti au pouvoir. En conséquence, une absence de consensus sur la commission chargée d'organiser les élections constitue un signe avant-coureur d'une crise au lendemain d'une élection.

Il en est de même de l'absence d'inclusivité dans un processus électoral. En effet, dans un document d'orientation du National Democratic Institute (NDI), Brothers et McNulty (2014 : p.8) observent, à juste raison, que les élections sont potentiellement susceptibles d'être, de différentes manières, déclencheurs de violence, notamment dans les hypothèses où l'on rencontre :

- un degré élevé d'incertitude quant à l'issue de l'élection, en raison d'une intense concurrence, combinée à un manque de confiance du public dans le processus et/ou un manque de transparence ;
- des groupes de population et/ou candidats aux élections qui s'attendent à être systématiquement empêchés d'accéder au pouvoir – il s'agit ici d'une situation de non inclusivité du processus – ; et/ou
- des caractéristiques du système électoral qui produisent des résultats à enjeu élevé où le vainqueur remporte tout.

Par ailleurs, comme le relevait Sene (2023 : p. 25) dans sa présentation sur tensions politiques et prévention des conflits électoraux au Sénégal, l'absence de consensus sur les règles du jeu électoral constitue sans doute l'un des premiers facteurs de la violence électorale. L'histoire politique dans beaucoup de pays africains démontre que les règles du jeu électoral n'ont pas toujours été définies de manière consensuelle de sorte que les résultats des élections ont été souvent contestés dans la violence.

Quant à ce qui est de la République démocratique du Congo (RDC), Batumike-Mihigo et al. (2021 : pp. 131-155) constatent qu'il est devenu

presque une pratique en RDC qu'à l'issue de chaque processus électoral, l'organe de gestion des élections soit remis en cause. A la différence de cette littérature existante, cette étude analyse spécialement les étapes du processus électoral 2022-2024 en cours en République démocratique du Congo afin de dégager des signes pouvant présager une crise post-électorale. A ce titre, elle se présente aux différentes parties prenantes à ce processus comme un appel à une prise de conscience en vue d'éviter au pays un scénario des crises post élections de décembre 2023.

### **III. Méthodologie**

D'approche qualitative, ce papier procède par l'analyse des articles de presse – aussi bien congolaise qu'internationale –, des rapports de recherche ainsi que des données de terrain. En tout, 30 entretiens semi-directifs (de 25 à 30 minutes, chacun) ont été réalisés auprès d'un échantillon non aléatoire et dont les participants ont été sélectionnés aussi bien à Goma qu'à Bukavu. L'échantillon non aléatoire a été préféré en raison du fait qu'il se présente comme un moyen plus rapide et moins couteux d'obtenir les données<sup>175</sup>. Ainsi, près de 25% des personnes interviewées sont des femmes. Les entretiens ont été conduits sur la base d'un guide d'entretien à 4 thèmes, à savoir : appréciation du processus électoral en cours en RDC depuis son démarrage jusqu'à son stade actuel, son inclusivité, les événements pouvant présager des crises au lendemain des élections de décembre 2023, les recommandations. La collecte des données sur terrain a été effectuée au cours de la période allant du 10 au 25 juillet 2023.

Ensuite, les données collectées ont été anonymisées avant leur traitement. Les données ont été analysées sur la base de l'analyse de contenu. Dany (2016 : pp.85-102) note qu'il s'agit d'une technique qui vise le traitement systématique et objectif de messages / communications afin d'en dégager le sens et de produire des inférences

---

<sup>175</sup> L'échantillon non aléatoire ou non probabiliste est une méthode qui consiste à sélectionner des unités dans une population en utilisant une méthode subjective (c'est-à-dire non aléatoire). Lire à ce sujet Statistique Canada, *échantillon non probabiliste*, disponible sur <https://www150.statcan.gc.ca/n1/edu/power-pouvoir/ch13/non-prob/5214898-fra.htm>, consulté le 29.11.2023 à 18H00.

sur les conditions qui conduisent à la production de ces significations. Pour Campenhoudt et Quivy (2011 : p. 207), l'analyse du contenu occupe une grande place dans la recherche sociale, notamment parce qu'elle offre la possibilité de traiter de manière méthodique des informations et des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et de complexité, comme par exemple les rapports d'entretiens semi-directifs. Mieux que toute autre méthode de travail, l'analyse du contenu (ou du moins certaines de ses variantes) permet, lorsqu'elle porte sur un matériau riche et pénétrant, de satisfaire harmonieusement aux exigences de la rigueur méthodologique et de la profondeur inventive qui ne sont pas toujours facilement conciliables. C'est à ce titre que, dans cette réflexion, l'analyse de contenu a été préférée à d'autres méthodes de recherche.

#### **IV. Résultats**

Dans la conduite du processus électoral en cours en République démocratique du Congo, l'analyse des données collectées ressort un certain nombre des signes précurseurs des crises post-élections de décembre 2023. Parmi ces signes, le défaut de consensualité sur le processus (i), la controverse sur le fichier électoral (ii) et la crispation politique chronique (iii) émergent de l'analyse des données.

##### ***i. Défaut de consensualité sur le processus électoral***

En RDC, l'avènement de la troisième république est considéré comme une ouverture du peuple à la vie démocratique, à l'exercice du pouvoir notamment à travers les élections. Une vraie initiation qui est, dans une certaine mesure, traduite par la désignation des dirigeants du pays à l'issue d'un processus électoral auquel toutes les catégories de la population sont conviées. Cependant, l'expérience de trois cycles électoraux révèlent que tous les processus électoraux congolais ont été caractérisés par des fortes turbulences. Celles-ci sont quasi-récurrentes même si la centrale des élections est traditionnellement présidée par les confessions religieuses.

A ce sujet, Pourtier (2012) rappelle que depuis la Conférence Nationale de 1990, c'est une tradition bien établie de recourir à des hommes

d'église pour présider des instances nationales indépendantes des partis politiques au nom de leur présumée neutralité. Aussi, sur le plan légal, en son article 24 bis, la loi organique n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission Électorale Nationale Indépendante – telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 13/012 du 19 avril 2013 et la loi organique n° 21/012 du 03 juillet 2021 – prévoit que le président de la CENI est désigné par la société civile, confessions religieuses.<sup>176</sup> En dépit de cette couverture légale, les confessions religieuses se sont généralement illustrées par des discordes handicapantes. C'est ce qu'un acteur politique de la ville de Goma dénonce lorsqu'il rappelle qu'*au départ les églises ont déçu le peuple congolais. Elles sont loin de l'idéal d'une église au milieu du village.*<sup>177</sup> A s'en tenir à ce témoignage, la discorde ayant caractérisé les confessions religieuses est une préfiguration de la tension à laquelle les résultats du processus qu'elles pilotent pourront aboutir.

Pour ce qui concerne l'avènement de l'actuel président de la Commission Electorale Nationale Indépendante, aucun consensus n'avait pu être obtenu entre les responsables d'Eglises. Sur un ensemble de 8 confessions religieuses, 6 avaient été pour la candidature de Denis Kadima.<sup>178</sup> Pour leur part, l'église Catholique et l'église du Christ au Congo s'étaient opposées à ce choix, jugeant le candidat trop proche du pouvoir en place. Les deux confessions affirmaient alors détenir des preuves montrant que le camp présidentiel a fait pression pour que son candidat passe.<sup>179</sup> Et, nonobstant ce défaut de consensus, l'actuel prési-

---

<sup>176</sup> Article 24 bis de la loi organique n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission Électorale Nationale Indépendante telle que modifiée et complétée par la Loi organique n° 13/012 du 19 avril 2013 et la Loi organique n° 21/012 du 03 juillet 2021, in Journal Officiel de la République démocratique du Congo, N° Spécial, 62<sup>e</sup> année, Kinshasa, 20 juillet 2021.

<sup>177</sup> Entretien avec un acteur politique de Goma.

<sup>178</sup> Il s'agit de l'église kimbanguiste, de l'église orthodoxe du Congo, de la communauté islamique, de l'église du réveil du Congo, de l'armée du salut et de l'union des églises indépendantes du Congo.

<sup>179</sup> Jeune Afrique, *Les religieux peuvent-ils faire plier Tshisekedi*, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1251666/politique/rdc-les-religieux-peuvent-ils-faire-plier-tshisekedi/>, consulté le 05.5.2023 à 15H.

dent de la Commission Electorale Nationale Indépendante avait été confirmé par l'assemblée nationale en date du 16 octobre 2021. Dans la foulée, par voie d'ordonnance, il sera investi par le président de la république en date du 22 octobre 2021.

Depuis lors, le doute est d'autant plus pesant que le processus électoral est loin d'être rassurant. Un informateur, membre de la société civile souligne à ce propos que *ne pas arriver à un consensus dans le choix du président de la CENI tout en insistant, mordicus, sur un seul candidat, prouve que le processus[électoral] est parti d'un certain diktat politique. Cette attitude n'augure rien de bon dans la suite du processus électoral en cours. Et nous ne pouvons ainsi en déduire que nous n'aurons qu'un président préconçu on ne sait où* <sup>180</sup>».

Dans cette acception, il est facile de comprendre pourquoi plusieurs acteurs de l'opposition congolaise continuent de dénoncer la politisation de la Centrale électorale et de remettre en cause son indépendance vis-à-vis du régime.<sup>181</sup> Cette mainmise supposée du pouvoir sur la Commission Electorale Nationale Indépendante donne à penser que cette dernière est engluée dans une procédure fortement politisée et compliquée par l'imprécision même de la définition des élections libres et honnêtes (Kokoroko, 2009). L'expérience électorale congolaise laisse en effet penser que des élections libres et honnêtes sont chimériques d'autant plus que la neutralité de ceux qui les organisent est incertaine.

De ce point de vue, le processus électoral en cours en RDC repose sur des bases fragiles. Dans la mesure où, dès le départ, le consensus a été passé outre, le risque qu'il débouche sur des crises n'est pas négligeable. Ces crises peuvent prendre diverses formes notamment des contestations des résultats des urnes, une remise en cause continue de la légitimité des candidats proclamés vainqueurs par la Commission Electorale Nationale Indépendante suivie, encore une fois, d'une paralysie

---

<sup>180</sup> Entretien à Goma avec un acteur de la société civile de cette ville.

<sup>181</sup> Opinion Info, RDC-CENIE : les 3 délégués de l'opposition investis, disponible sur <https://www.opinion-info.cd/scrutin/2022/01/13/rdc-ceni-les-3-delegues-de-lopposition-investis> , consulté le 05.05.2023 à 18H.

du fonctionnement des institutions du pays. Un fonctionnaire d'une organisation non gouvernementale rencontré à Bukavu considère en effet que *dans un contexte de défaut de consensus autour de l'organe d'organisation des élections, il se dégage des fortes possibilités que les résultats qu'il [cet organe] proclamera soient contestés, en conséquence de quoi le pays peut plonger encore dans des crises.*<sup>182</sup>

Dans la même veine, un acteur politique vivant à Goma, est quant à lui tranché lorsqu'il déclare : *et ce peuple va résister s'il arrive que le candidat proclamé ne soit pas celui qui émane de lui. Parce qu'au stade actuel du processus, il semble clair que l'on veut encore une fois brader la volonté du peuple congolais.*<sup>183</sup>

## **ii. *Persistance des controverses autour du fichier électoral***

Au stade actuel du processus électoral, on pourrait dire qu'une des étapes importantes a été franchie. Il s'agit de l'identification et enrôlement des électeurs. En effet, bien que cette étape ait été ponctuée de plusieurs écueils, il a quand même fini par atterrir. Toutefois, le fichier électoral qui en est issu ne cesse d'être sujet des discordes politiques qui pourraient, à terme, déboucher sur des crises. Ce risque est d'autant plus évident que le fichier électoral a souvent constitué l'un des catalyseurs des contentieux électoraux.

A ce propos, Diallo (2021 : pp. 152-172) observe qu'au lendemain des conférences nationales dans les années 1990-1991, la problématique du fichier électoral a constitué les premiers défis à relever pour les jeunes démocraties africaines. Assoiffées des élections libres et l'euphorie du multipartisme, les jeunes démocraties africaines ont manifestement occulté l'élaboration de listes électorales et de fichier électoral fiables, socle de la pérennité, de la stabilité de tout processus électoral. C'est pourquoi le fichier électoral a été pendant longtemps au cœur des contentieux électoraux dans l'espace francophone d'Afrique. A cet égard, il n'est pas incongru de rappeler que l'expérience électorale congolaise

---

<sup>182</sup> Entretien à Bukavu avec un fonctionnaire de l'organisation non gouvernementale.

<sup>183</sup> Entretien avec un acteur politique à Goma.



est fortement marquée par des cas de contestations des fichiers électoraux.

En ce qui concerne le processus électoral en cours, les critiques portent, tout d'abord, sur le délai imparti à l'audit externe du fichier électoral. Selon le calendrier électoral de la CENI, ce délai est de 6 jours, soit du 14 au 20 mai 2023. Ce court délai avait été à la base du refus de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) de réaliser cet audit tel que sollicité par la Commission Electorale Nationale Indépendante. En effet, dans une correspondance adressée à la CENI, cette organisation arguait ne pas être en mesure d'assurer cet audit externe du fichier électoral dans un tel délai d'autant qu'il est tellement court et ne faciliterait pas un meilleur accompagnement.<sup>184</sup> Dans la foulée, la CENI avait recruté 5 experts nationaux et internationaux qui avait réalisé la mission du 15 au 20 mai 2023. Aussi laborieux qu'aient été ces experts, il est légitime de s'interroger sur la qualité de leur travail réalisé en six jours. Un acteur politique rencontré à Bukavu considère que *c'est une farce électorale à laquelle s'adonne notre CENI ; elle laisse penser que nous n'aurons que des élections fallacieuses. Il y a lieu de rappeler que le fichier électoral est important dans la mesure où il détermine le nombre des votants. C'est par là que toute la fraude peut avoir lieu. Et nous dire que 5 jours suffisent pour son audit externe, ça frise de la complaisance*<sup>185</sup> ».

Cette perception d'un acteur politique est renforcée par celle d'un acteur de la société civile rencontrée à Goma, pour qui *la manière dont la question du fichier électoral est gérée par la CENI laisse à désirer. Son audit a été fait par des experts de la CENI qui ont été recrutés unilatéralement, par elle, c'est-à-dire sans aucun consensus. Aussi, le délai dans lequel son audit externe a été fait traduit une précipitation qui renforce le doute de l'impartialité de cette commission électorale.*<sup>186</sup>

---

<sup>184</sup> Radio Okapi, *processus de constitution du fichier électoral : l'OIF décline l'offre de la CENIE d'auditer ce fichier*, disponible sur <https://www.radio-okapi.net/2023/05/08/emissions/dialogue-entre-congolais/processus-de-constitution-du-fichier-electoral-loif> consulté le 14.06.2023

<sup>185</sup> Entretien avec un acteur politique à Bukavu.

<sup>186</sup> Entretien avec un acteur de la société civile de Goma.

Pour rappel, en raison notamment des contestations de ce fichier électoral, une partie de l'opposition – en l'occurrence le Front Commun pour le Congo de l'ancien président, Joseph Kabila – continue dans le boycott du processus électoral au point de lui donner une apparence de non inclusivité.

Il en vient que le fichier électoral – tel que présenté par la CENI – est resté sujet à controverses si bien qu'il est à la base des manifestations des forces de l'opposition, le 25 mai dernier.<sup>187</sup> Il convient aussi de considérer d'autres initiatives de l'opposition traduisant cette controverse autour de ce fichier électoral. Sur ce registre, l'on peut mettre en relief la conférence de presse tenue en date du 23 Novembre 2023 par trois candidats aux élections présidentielles de décembre 2023.<sup>188</sup> Ces derniers annonçaient une plainte à déposer au niveau du Parquet Général près la Cour de Cassation contre Denis Kadima et Peter Kazadi, respectivement président de la Commission Electorale Nationale indépendante et vice-premier ministre en charge de l'intérieur, notamment pour abstention coupable. Parmi les dénonciations de ces candidats figuraient les irrégularités notoires et intentionnelles relatives notamment à la fiabilité du fichier électoral.<sup>189</sup> D'évidence, cette persistance d'un manque de consensus autour du fichier électoral demeure nocive pour le processus électoral en cours en République démocratique du Congo (RDC). Il en est ainsi d'autant que, comme le note le Centre Carter (2011 : p.29), un fichier électoral précis, est essentiel pour la confiance de la population, à la fois, dans le processus électoral et dans les résultats de l'élection.

Dans le même sens, Diallo (2021 : pp.152-172) soutient-il que le manque de consensus autour du fichier électoral soit le premier signe de désaccord et de crises politiques. Quand l'Etat ne fixe pas des règles

---

<sup>187</sup> RFI, RDC : *la Police disperse une nouvelle manifestation de l'opposition interdite*, disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230526-rdc-la-police-disperse-une-nouvelle-manifestation-de-l-opposition-interdite> consulté le 14.05.2023

<sup>188</sup> Il s'agit de Martin Fayulu, Denis Mukwege et Théodore Ngoy.

<sup>189</sup> Disponible en ligne sur <https://www.mediacongo.net/article-actualite-129871-presidentielle-2023-martin-fayulu-denis-mukwege-theodore-ngoyi-j-c-baende-et-floribert-anzuluni-portent-plainte-contre-denis-kadima-et-peter-kazadi.html>, consulté le 29.11.2023 à 20H00

précises et consensuelles en ce qui concerne l'organisation des élections, le recensement des électeurs, la supervision, la surveillance et la conduite des élections, la proclamation des résultats et le traitement des contentieux électoraux, la stabilité du pays resteront précaires.

### *iii. Perceptions d'une crispation politique chronique*

De l'analyse des données, il ressort que le contexte électoral congolais reste miné par un climat de crispation politique. Il va sans dire que celle-ci préfigure tout aussi une crise à la suite des élections projetées en République démocratique du Congo. Dans cet ordre, il convient de revenir sur un mémorandum adressé au président de la commission nationale des droits de l'homme (CNDH) congolaise par des organisations de défense de droits de l'homme – notamment l'ACAJ, ASADHO, JUSTICIA Asbl – dans une démarche tendant à décrier le climat politique jugé très tendu avant les élections et éloigner la violence prévisible. En effet, par leur démarche, ces organisations de défense des droits de l'homme sollicitaient au président de la Commission Nationale des droits de l'homme d'intervenir auprès du gouvernement congolais pour faire cesser les arrestations et détentions illégales<sup>190</sup>.

Sous cet angle, Human Rights Watch observe que depuis mai 2023, les autorités de la République démocratique du Congo ont pris pour cible les dirigeants des partis politiques d'opposition, en restreignant leurs libertés fondamentales et en arrêtant des cadres de partis. La répression se déroule dans un contexte de tensions politiques accrues [...].<sup>191</sup>

Dans cet ordre, l'appréhension d'un contexte politique crispé avant les élections de décembre 2023 est largement ressortie des entretiens tenus. Un acteur de la société civile de Bukavu observe que *plusieurs éléments démontrent que le contexte politique congolais se fragilise davantage*

---

<sup>190</sup> Disponible en ligne sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230716-rdc-le-pr%C3%A9sident-de-la-cndh-interpell%C3%A9-sur-les-arrestations-et-d%C3%A9tentions-ill%C3%A9gales>, consulté le 07.09.2023 à 15H22.

<sup>191</sup> Human Rights Watch, « RD Congo: la répression contre l'opposition avant les élections », Disponible en ligne sur <https://www.hrw.org/fr/news/2023/08/22/rd-congo-repression-contre-lopposition-avant-les-elections>, consulté le 06.09.2023 à 15H.

*avant les élections. On assiste à des arrestations en cascade des opposants au régime suivi des procès donnant l'aire politique. Les manifestations de l'opposition sont réprimées à tel point que la liberté d'expression est mise à mal dans ce processus. Il s'agit là des ingrédients pour des crises de diverses formes dans le pays<sup>192</sup>.*

Un acteur de la société civile de Goma dresse le même tableau en relevant que *le processus électoral est de plus en plus entravé par des procès et arrestations politiques dont les motivations ne sont à chercher que dans le vouloir du régime à fragiliser certains opposants gênants. Si les choses continuent dans un tel élan, s'apparentant à des acharnements politiques, alors le processus restera exposé au risque de faire revivre le pays des crises politiques asphyxiantes<sup>193</sup>. D'où, un membre d'un mouvement citoyen considère que l'issue apaisée du processus procédera aussi de l'apaisement politique au pays.<sup>194</sup>* Tout bien considéré, bien de points de vue émergents des entretiens tenus convergent sur le fait qu'un processus électoral conduit dans un contexte de crispation politique est de nature à déboucher sur des crises post-électorales, voire celles électorales.

## **V. Conclusion et recommandations**

Dans cette réflexion, il ressort un portrait d'un processus électoral, en cours en RDC, comme conduisant le pays vers une énième expérience des crises post électorales. Ainsi, de ce portrait émerge une inquiétude pour le devenir du pays d'autant que les crises post électorales paralysent autant sa stabilité, sa paix, son développement intégral que son processus de démocratisation. De ce fait, ce portrait commande une prise de conscience, par toutes les parties prenantes au processus électoral en cours, des dangers que court la nation congolaise – dans son ensemble – en cas d'un chaos postélectoral.

A cet égard, il convient de formuler un certain nombre de recommandations :

---

<sup>192</sup> Entretien avec un acteur de la société civile de Bukavu.

<sup>193</sup> Entretien avec un acteur de la société civile de Goma.

<sup>194</sup> Entretien avec un membre d'un mouvement citoyen de Goma.

*a. Rectifier le tir en rendant le processus électoral plus consensuel*

Parmi, entre autres, panacées nécessaires à la prévention des crises post-électorales, se trouve le consensus autour du processus. En fait, comme il ressort d'une hypothèse faite par Diaz et Ruiz (2016 : pp.145-158), le consensus est une catégorie d'action qui participe de la gestion d'une tension, entre gouvernabilité et légitimité démocratique, à laquelle doivent faire face les élites politiques. A cet effet, sans un large consensus entre toutes les parties prenantes au processus électoral, sa légitimité et crédibilité seront toujours sujettes à caution. Dès lors, il convient pour la CENIE, avant le jour du scrutin, d'intensifier des rencontres avec les parties prenantes au processus en vue de déboucher sur un consensus, surtout, autour du fichier électoral. En effet, il est impératif que la CENI ne reste pas perçue tel un organe acquis à la cause d'un camps politique au détriment des autres. Pour ce faire, plusieurs efforts sont requis de cet organe pour se rapprocher, en toute impartialité, de toutes les parties.

*b. Œuvrer pour la décrispation politique en amont des élections*

Il est impératif pour toutes les parties prenantes au processus électoral d'œuvrer pour la décrispation politique en amont de la tenue des élections de décembre 2023, tant la considération d'un contexte politique crispé dans ce processus s'avère susceptible de conduire à des crises. Dans cette logique, il importe de ne guère politiser la justice. Bien plus, il convient de veiller au respect de la loi durant tout ce processus, au respect de la liberté d'expression et des manifestations (non violentes) de l'opposition. Aussi, l'opposition devra veiller à ce que ses actions rentrent dans la logique des prescrits légaux. En tout état de cause, il convient de veiller à la sérénité de toutes les parties prenantes au processus électoral.

*c. A la Cour constitutionnelle de veiller à la régularité et la crédibilité du processus électoral*

On est convaincu que la Cour constitutionnelle – lorsque sa légitimité n'est pas remise en cause – est un acteur important dans la prévention

des crises post-électorales. En effet, en ce qu'elle est le juge de la constitutionnalité et du contentieux électoral, elle devra se rassurer du respect de la constitution, lequel conditionne aussi bien l'ordre social qu'institutionnel. Ainsi, le juge constitutionnel devra se rassurer que la démocratie triomphe à la suite du processus électoral en cours et ce, pour éviter au pays toute forme de crise. Toutefois, pour que cette Cour Constitutionnelle joue ce rôle primordial, comme le suggère Mumbere Lubula (2023, pp. 120-156), ses animateurs doivent être scrupuleux et très respectueux de leur serment. Ils ne doivent pas être des « hommes du chef », des « hommes liges » ou des courtisans.

## **Bibliographie**

- Brothers, J. et McNulty, M. (2014), Surveiller et réduire la violence électorale à travers l'observation citoyenne non partisane des élections : Guide de surveillance du NDI pour le Réseau d'observateurs nationaux des élections, l'Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales.
- Batumike Mihigo, I., Nyenyezi Bisoka, A. et Murhula Batumike, P. (2021), Réformes électorales et consolidation de la démocratie en RDC, in conjonctures de l'Afrique centrale, N°97, L'Harmattan, Paris.
- Centre carter (2011), Elections présidentielle et législatives : République Démocratique du Congo, Rapport final.
- Dany, L. (2016), Analyse qualitative du contenu des représentations sociales, in G.Lo Monaco, S. Delouée et P. Rateau (eds), les représentations sociales, De Boeck, Bruxelles, pp.85-102.
- Diangitukwa, F. (2022), Les élections en Afrique : analyse des comportements et pistes normatives de gestion des conflits, Globethics.net, African Law, N°. 11.
- Diaz, P. et Gutierrez Ruiz, C. (2016), « Fabriquer le consensus pour produire la démocratie ? Le programme de gouvernement de la transition chilienne ». In Fertikh, Karim (collectif), Les programmes politiques : Genèses et usages, Presses universitaires de Rennes, Rennes, pp. 145-158.

- Diallo, M. (2021), « le fichier électoral dans le « juron » de la stabilité du pays : cas du Mali », in Koffi Ganyo AGBEFLE (dir) la question du développement durable en sciences sociales dans le contexte africain, revue DELLA/AFRIQUE Vol.3, pp. 152-172.
- Groupe d'étude sur le Congo. (2021), Réforme de la CENIE en RDC : de nécessaire garde-fous à l'impossible dépolitisation, Rapport.
- Groupe des sages de l'Union Africaine. (2012), « Les conflits et la violence politique résultant des élections. Consolider le rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits », La collection Union africaine, International Peace Institute, New York.
- Human rights watch (2011), RD Congo : 24 morts depuis l'annonce du résultat de l'élection présidentielle, disponible sur <https://www.hrw.org/fr/news/2011/12/21/rd-congo-24-morts-depuis-lannonce-du-resultat-de-lelection-presidentielle>, consulté le 15.05.2023
- Human rights watch (2023), « RD Congo : la répression contre l'opposition avant les élections », Disponible en ligne sur <https://www.hrw.org/fr/news/2023/08/22/rd-congo-repression-contre-lopposition-avant-les-elections> , consulté le 06.09.2023 à 15H.
- Jacquemot, P. (2022), Afrique : la démocratie à l'épreuve, éd. Fondation Jean Jaurès, Paris.
- Jeune Afrique, Crise au sein du FCC-Cach en RDC : Félix Tshisekedi appelle au calme, disponible en ligne sur <https://www.jeuneafrique.com/1016289/politique/crise-au-sein-du-fcc-cach-en-rdc-felix-tshisekedi-appelle-au-calme/> , consulté le 15.05.2023 à 22H00.
- Jeune Afrique, Les religieux peuvent-ils faire plier Tshisekedi, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1251666/politique/rdc-les-religieux-peuvent-ils-faire-plier-tshisekedi/> , consulté le 05.5.2023 à 15H.

- Kokoroko, D. (2009/2), « Les élections disputées : réussites et échecs », in Pouvoirs, n° 129, pp. 115-125.
- Lubula, M.E. (2023), « Ouverture de la République Démocratique du Congo à la Communauté d’Afrique de l’Est et Résurgence du Mouvement du 23 mars : une magnificence de l’incohérence temporelle ? », Pole Institute (collectif) Résurgence du mouvement du 23 Mars : quel avenir pour la région des grands-lacs ? Regards croisés N°40, les éditions de Pole Institute, Goma, pp. 120-156.
- Cheeseman, N. et Elklit, J. (2020), Understanding and Assessing Electoral Commission Independence: A New Framework, Westminster Foundation for Democracy, London.
- Opinion info, RDC-CENIE : les 3 délégués de l’opposition investis, disponible sur <https://www.opinion-info.cd/scrutin/2022/01/13/rdc-ceni-les-3-delegues-de-lopposition-investis> , consulté le 05.05.2023 à 18H.
- Pourtier, R. (2012), « Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage », in EchoGéo, disponible en ligne sur <http://journals.openedition.org/echogeo/13119> , consulté le 15 mai 2023, à 10H.
- Radio okapi, processus de constitution du fichier électoral : l’OIF décline l’offre de la CENIE d’auditer ce fichier, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2023/05/08/emissions/dialogue-entre-congolais/processus-de-constitution-du-fichier-electoral-loif> consulté le 14.06.2023
- Radio France Internationale, RDC : la Police disperse une nouvelle manifestation de l’opposition interdite, disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230526-rdc-la-police-disperse-une-nouvelle-manifestation-de-l-opposition-interdite> consulté le 14.05.2023.
- Seri, J-J. (2016), La problématique des élections en Afrique : causes et manifestations des crises électorales, in Rev. hist. archéol. afr., GODO GODO, N° 27, pp.26-37.
- Sene, B. (2023), « Tensions politiques et prévention des conflits électoraux : le cas de l’élection présidentielle de 2019 et des



élections territoriales de 2022 au Sénégal », présentation lors de l'atelier organisé par le réseau des compétences électorales francophones les 15 et 16 juin 2023 sur le thème « Les élections sécurisées, apaisées et inclusives ». Disponible en ligne sur : <https://recef.org/wp-content/uploads/3.2-SENE.pdf> , consulté le 07.09.2023.

Touraine, T. (1992), *La Critique de la modernité*, Fayard, Paris.

Van Campenhoudt, L. et Quivy R (2011), *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4e éd., Dunod, Paris.